# Plan climat air énergie territorial

# PCAET: Plan d'actions 2019-2025 de la CUCM





Principaux objectifs à l'horizon 2030







**Septembre 2020** 

# SOMMAIRE

Α		Intr	oduction au plan d'actions	3
	Α.	1 (	Organisation générale du document	3
	Α.	.2 I	Implications de la mise en œuvre du PCAET et de son plan d'actions	3
	Α.		Le plan climat air énergie territorial, outil de coordination de la transition énergétiqu	
		9	sur le territoire de la CUCM	4
В		Le p	lan d'actions du PCAET de la CUCM	5
	В.	.1 l	Le fonctionnement et la gestion interne de la collectivité	5
			Dans l'activité quotidienne des services	
			2 Dans la gestion de la collectivité	
		B.1.3	3 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans le fonctionnement et la gestio	n
			interne de la collectivité	
	В.	.2 L	Les compétences et politiques de la CUCM	8
		B.2.1	1 En matière de mobilités	8
			2 En matière d'habitat	
			3 En matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques	
		B.2.4 B.2.5	4 Un ensemble de propositions spécifiques	
		D.Z.3	5 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans l'exercice des compétences e politiques communautaires	
	D	.3 L	L'animation et la coordination de la transition énergétique 1	
	υ.		1 En matière de mobilités	
		B.3.2	•	
		B.3.3		
			1	
			4 En matière de consommation, d'alimentation, de comportements1	
		B.3.5	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
			transition énergétique1	
	В.		Des outils globaux d'animation du PCAET2	
		B.4.1	1 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans la mise en œuvre d'outils globau	
			d'animation du PCAET2	
	В.		Les modalités de mise en œuvre du PCAET 2	
		B.5.1		
			2 L'inscription du PCAET dans le fonctionnement de la CUCM2	
С			es actions2	
	С.		Thématique rénovation de l'habitat	
	C.		Thématique mobilité et transport	
	C.		Thématique ressources et gestion de l'eau	
	C.		Thématique économie circulaire	
	C.		Thématique énergies renouvelables ou de récupération	
	C.		Thématique alimentation	
	C.		Thématique animations et dispositifs supports9	
D			exe : Contribution du plan d'actions à la stratégie climat-air-énergie d	
		itoir		

### A Introduction au plan d'actions

### A.1 Organisation générale du document

Le plan d'action relève de trois registres d'action :

- le fonctionnement et la gestion interne de la collectivité,
- les compétences et politiques de la CUCM,
- la "mise en mouvement" des acteurs du territoire, l'animation et la coordination de la transition énergétique sur son territoire.



Les liens entre ce plan d'actions et les différentes déclinaisons opérationnelles sont signalés par des cadres insérés au fil du texte :

Cadres verts reprenant les intitulés et références des fiches actions associées à chaque orientation opérationnelle.

Les fiches actions étant proposées dans la partie C de ce document selon un classement par thématique principale

Cadres grisés pour les actions relevant de pistes opérationnelles<sup>1</sup> pertinentes mais nécessitant préalablement un travail d'identification et de validation de l'approche méthodologique opérationnelle la plus adaptée. Ces actions, une fois définies, feront l'objet de nouvelles fiches qui s'ajouteront en cours de démarche PCAET après validation par le comité de pilotage.

Ce sont ainsi 48 opérations qui ont pu faire l'objet d'une fiche action détaillée (cf. § C. Fiches actions page 23) et 12 opérations qui, tout en étant d'ores et déjà identifiées comme participant à la structuration d'un plan d'actions cohérent et en phase avec les ambitions fixées, nécessitent un travail d'ajustement de leur modalités organisationnelles et pratiques de mise en œuvre avant de pouvoir se traduire en fiches actions opérationnelles.

# A.2 Implications de la mise en œuvre du PCAET et de son plan d'actions

La crédibilité et l'efficacité de ce plan d'actions reposent sur la cohérence de ces trois registres d'action, à travers :

- l'exemplarité de ce que fait la collectivité en interne,
- la complémentarité entre les politiques qu'elle conduit et l'animation qu'elle développe,
- > son rôle en tant que "chef de file" de la transition énergétique sur son territoire.

La mise en œuvre de ce plan a des implications :

- organisationnelles et managériales, à travers :
  - le rôle des services dans la mise en œuvre des actions relevant des compétences et politiques actuelles de la CUCM ou des propositions spécifiques
  - l'animation du PCAET
    - en interne pour
      - la coordination de l'ensemble des actions,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pistes également reprises en fin de chaque grande partie dans un paragraphe intitulé « Synthèse des pistes de réflexion à poursuivre... »

- ce qui concerne le fonctionnement et la gestion de la collectivité,
- auprès de l'ensemble des parties prenantes, pour tout ce qui relève de l'animation et de la coordination de la transition énergétique sur le territoire.
- en matière de gouvernance, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes.

Cela renvoie aux décisions prises concernant les modalités de mise en œuvre du PCAET (cf. § B.5 Les modalités de mise en œuvre du PCAET p. 21).

# A.3 Le plan climat air énergie territorial, outil de coordination de la transition énergétique sur le territoire de la CUCM

Le plan climat air énergie territorial constitue un outil opérationnel de la transition énergétique du territoire de la CUCM mobilisant et impliquant tous ses acteurs (entreprises, associations, citoyens, ...), la Communauté urbaine assurant un rôle d'impulsion et de coordination. Afin d'initier cette nouvelle dynamique territoriale, la collectivité a mis en place, dès l'élaboration de son PCAET, une démarche participative à destination de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, des communes, de la société civile et des populations. Ateliers de concertation et réunions publiques ont ainsi réuni près de 200 personnes qui ont participé à la définition des orientations stratégiques et de leurs déclinaisons opérationnelles.

Ces temps d'échange ont permis l'identification d'acteurs locaux porteurs, potentiels porteurs ou partenaires pour la mise en œuvre d'opérations pouvant contribuer aux objectifs climat-air-énergie du territoire. Si ces identifications ont d'ores et déjà permis d'intégrer au plan d'actions des opérations portées par des acteurs locaux autres que la Communauté urbaine, elles ont également mis en évidence des besoins en termes d'accompagnement et d'animation territoriale pour créer les conditions favorables à l'engagement individuel ou collectif d'acteurs locaux. Ces besoins identifiés ainsi que les compétences et politiques portées par la CUCM faisant de cette dernière un acteur clé dans les domaines de l'habitat, de la mobilité et des transports, etc. expliquent que les services communautaires gardent pour le moment une place prépondérante dans le portage des opérations constituant le plan d'actions du PCAET.

Pour autant, une part significative de ces actions sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM porte sur une impulsion et un soutien à l'engagement des acteurs du territoire (entreprises, communes, agriculteurs, particuliers, etc.) qui permettra ainsi l'émergence de nouvelles actions portées par ces acteurs.

De plus, d'autres actions sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM se mettront en œuvre en lien étroit avec un partenaire extérieur principal maître d'œuvre de l'opération, la CUCM ayant alors un rôle d'accompagnement de la déclinaison sur le territoire de dispositifs existants à l'échelle départementale, régionale ou nationale (ex : dispositif de conseiller en énergie partagé porté par l'agence technique départementale).

Enfin, la monté en puissance d'un portage par des acteurs autres que la CUCM constitue un axe clé de la gouvernance envisagée pour la mise en œuvre du PCAET avec en particulier l'intégration dans une des instances de gouvernance (le comité de suivi) de l'ensemble des partenaires (dont les communes) ainsi que la mise en place d'une charte d'engagement proposée à toutes les parties prenantes et valorisant tant l'adhésion à la démarche collective que la mise en place de plan d'actions spécifiques s'articulant avec les objectifs territoriaux.

Le plan d'actions du PCAET, d'une durée de 6 ans, constitue une première étape pour l'atteinte des objectifs territoriaux définis à l'horizon 2030, objectifs intégrant de plus les évolutions contextuelles et leviers d'évolution extérieurs d'ores et déjà identifiées (évolutions techniques, renouvellement naturel de la ville et évolutions du parc de logement en découlant, obligations réglementaires, etc.). Les tableaux proposés en annexe (cf. D. Annexe : Contribution du plan d'actions à la stratégie climat-air-énergie du territoire) font le lien entre le plan d'actions retenu et la contribution des actions qui le composent aux objectifs définis dans la stratégie climat air énergie territoriale.

# B Le plan d'actions du PCAET de la CUCM

#### B.1 Le fonctionnement et la gestion interne de la collectivité

#### B.1.1 Dans l'activité quotidienne des services

 Susciter et valoriser les éco-gestes au sein des services communautaires,

ADIS01 Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents

Valorisation de la consommation d'eau du robinet avec usage de vaisselle lavable à destination des services et des élus

Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration.

MOTR02 Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration

### B.1.2 Dans la gestion de la collectivité

> Intégrer les critères du PCAET dans les marchés publics

	MOTDO3	Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire							
	MOTRUS	parc automobile communautaire							
I		Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants							
	MOTR04	atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son							
renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules									

**Pour mémoire**, les services techniques de la Communauté urbaine tendent d'ores et déjà à intégrer dans leurs marchés des pratiques ou obligations à destination des prestataires contribuant aux objectifs climat-air-énergie.

Mettre en place une démarche globale d'accompagnement de l'intégration de critères climat-air-énergie dans les marchés publics de la CUCM

 Économiser les ressources lors des travaux et dans la gestion des équipements

GPAC01 Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'énergie sur le domaine public

**Pour mémoire**, les choix de végétation réalisés par la CUCM pour les espaces verts sur les zones d'activité intègrent d'ores et déjà la notion d'économie d'eau, les végétaux choisis ne nécessitant aucun arrosage après la 1ère année. Une adaptation des espèces choisies aux évolutions climatiques (en particulier augmentation des périodes de sécheresse du sol) sera progressivement intégrée

#### Des illustrations de la façon dont pourra se traduire...

La promotion et la valorisation des éco-gestes au sein des services .

• la consommation d'eau du robinet et l'usage de vaisselle non jetable (réduction des déchets)

L'intégration de critères du PCAET dans les marchés publics :

- Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclables, à moindre impact carbone et environnemental et plus favorables pour la santé,
- Lors du renouvellement du parc automobile, Intégrer les objectifs du PCAET en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction des consommations d'énergie et d'émissions atmosphériques,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules.

L'économie de ressources lors des travaux et dans la gestion des équipements :

- Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'eau (liées par exemple à la gestion des espaces verts) et les durées de l'éclairage public.
- Dans les travaux de voirie et réseaux, Intégrer les objectifs d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le choix des matériaux, valoriser les matériaux issus des renouvellements routiers, tout en veillant à ne pas dégrader la qualité de l'air (poussières notamment)
- Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions,
- Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau

dans ces choix pour les aménagements futurs afin de conserver cette absence de besoin d'arrosage								
GPAC02	Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions							
GPAC03	Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie							
REGE01	Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau							

**Pour mémoire**, les services techniques de la Communauté urbaine tendent d'ores et déjà à intégrer dans leurs travaux et marchés de travaux des pratiques ou obligations à destination des prestataires contribuant aux objectifs climat-airénergie : plan de gestion environnemental des déchets, obligation de valorisation des matériaux, etc.

Economiser les ressources et l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lors des travaux de voirie et/ou sur les réseaux d'eau

Regrouper au sein d'une direction des mobilités les différents services actuellement en charge des transports scolaires et urbains, des voiries, des voies vertes, etc. Cette direction aura en outre pour mission de mettre en œuvre les actions du PCAET qui rentrent dans le cadre de ses attributions, tant au titre des compétences et politiques de la CUCM que dans son rôle d'animation et de coordination de la transition énergétique dans le champ des mobilités.

MOTR01 Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM

 Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

ADIS02 Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

- Nombre de propositions concernant le fonctionnement et la gestion de la collectivité peuvent être également reprises par les mairies. La CUCM jouera un rôle moteur d'animation auprès des communes pour susciter l'intégration de ces objectifs dans leur propre gestion et fonctionnement (certains d'entre eux relèvent d'ailleurs davantage des champs de compétences des communes, par exemple :
  - développer les approvisionnements locaux dans les restaurants scolaires,

- réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions,
- réduire les durées et les consommations des éclairages publics).

ADIS04	Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée
	Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire

Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès des communes ; ce CEP sera également animateur d'un dispositif de récupération et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) porté par la CUCM à l'adresse des communes.

ADIS03 Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé

# B.1.3 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans le fonctionnement et la gestion interne de la collectivité

Dans le cadre de la valorisation des éco-gestes au sein des services communautaires, une démarche d'incitation à la consommation d'eau du robinet avec usage de vaisselle lavable (gobelets, carafes, etc.) au sein des services et des instances communautaires sera élaborée en coordination avec les services en charge de l'eau et en charge de la prévention des déchets.

Dans la continuité des actions ciblées déjà mises en œuvres, les modalités d'établissement d'une approche globale de l'intégration de critères du climat-airénergie dans les marchés publics seront étudiées. Afin d'éviter des effets paradoxaux contraires aux objectifs visés de réduction d'impact et d'effet levier sur les pratiques des entreprises locales, cette approche ne devra pas se limiter à un travail interne aux services communautaires impliqués dans l'élaboration et le traitement de commandes publiques mais intégrer un volet d'accompagnement concomitant des entreprises.

Une réflexion est également engagée pour étendre la prise en compte des économies de ressources et d'énergie et des réductions des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lors des travaux de voirie et/ou sur les réseaux d'eau.

# B.2 Les compétences et politiques de la CUCM

#### B.2.1 En matière de mobilités

 Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives

MOTDOS	Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives
MOTR05	Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

#### Développer l'intermodalité

Au regard de la typologie du tissu urbain, qui ne permet pas une desserte fine par les transports en commun de l'ensemble du territoire, cet objectif est apparu comme particulièrement important, notamment pour ce qui concerne les complémentarités entre bus et vélo, par exemple en aménageant des parkings vélo abrités prioritairement au niveau des pôles d'échange multimodaux.

MOTR05 Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

#### Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun

- Ouvrir les transports scolaires aux habitants des campagnes, en complément des transports à la demande,
- Favoriser le développement de la desserte ferroviaire notamment en participant aux travaux de la région (VFCEA, interconnexion),
- Améliorer le maillage et l'organisation des bus urbains, ainsi que les correspondances des navettes TGV.
- Améliorer l'information sur les bus et les autres modes de transport, mieux adapter les arrêts aux besoins des usagers,
- Mettre en place des navettes régulières entre centres-villes ou avec des quartiers.

MOTR07 Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun

- Les différentes démarches de développement des mobilités douces et actives (dont vélo, marche, etc.), également favorables à la santé, s'intègreront dans un plan d'ensemble des mobilités sur le territoire
- De nombreuses propositions ont détaillé les aménagements souhaitables pour favoriser les déplacements en vélo, leur continuité et leur visibilité :
  - bandes, pistes, sas et contresens, parkings vélo, signalétique,
  - infrastructure vélos interurbaine entre Le Creusot et Montceau-les-Mines,
  - sécurisation de la circulation des vélos le long du canal.
- mais également pour faciliter / encourager les déplacements des piétons :
  - créer des "zones-tampons" autour des établissements scolaires, vertueuse pour la qualité de l'air
  - gérer les problèmes liés aux intersections et aux cheminements pour les piétons.

#### B.2.2 En matière d'habitat

#### À travers notamment

- ▶ Le Programme d'Orientation et d'Actions (POA) Habitat, intégré au PLUI.HD en cours de finalisation, qui prévoit différentes actions dont les effets participent aux objectifs du PCAET :
  - soutien au redéploiement et à la requalification du parc social de la Communauté urbaine (dont renouvellement et réhabilitation massive du parc),
  - massification de la rénovation énergétique du parc privé dans la continuité de l'OPAH 2013-2018 via le déploiement d'un service public de l'efficacité énergétique et la proposition d'aides aux travaux.
  - poursuite de la requalification du parc très dégradé (OPAH-RU sur les secteurs concentrant des îlots d'habitat dégradé et/ou vacant)<sup>2</sup>,
  - création d'une maison de l'habitat (guichet unique).
  - poursuite et extension du périmètre du dispositif BIMBY participant à la limitation de l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant : création de lots à bâtir dans les fonds de parcelles, restructuration du bâti existant, etc.

REHA01	Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain						
REHA02	Poursuivre et étendre le dispositif "Bimby" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant.						
REHA03	Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social						
Massifier la rénovation énergétique du parc d'habitat privé via le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)							

La mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc des bailleurs sociaux (OPAC, Habelis (regroupement de Villéo et LOGIVIE)) soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le programme opérationnel FEDER. Ce programme en cours de définition par les bailleurs sociaux et les communes pourrait concerner près de 10 % du parc HLM sur 5 communes (*Projet de territoire 2015-2020*).

REHA04	Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM
REHA05	Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM

- ▶ Des aides financières au développement du solaire thermique (chauffe-eau solaire ou chauffe-eau solaire/chauffage solaire) seront accessibles dans le cadre de l'OPAH.
- ▶ La performance énergétique des bâtiments doit être améliorée en veillant à ne pas dégrader la qualité de l'air intérieur, vis-à-vis des polluants chimiques et particulaires et notamment du radon³.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Réduction de la précarité énergétique.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La quasi-totalité du territoire présente un potentiel radon élevé.

# B.2.3 En matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

 Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau, systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées

- Prévenir les conséquences de l'irrégularité croissante du cycle de l'eau
  - Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle,
  - Mettre en place des aides à la récupération des eaux pluviales,
  - Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles),
  - Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau

REGE03	Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme					
REGEU4	PAIL - RESCOURCES HORD					
REGE05	Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles),					
REGE08	Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle					
Mettre en place des aides à la récupération des eaux pluviales						

Les objectifs en matière d'eau font partie des objectifs prioritaires du PCAET. Les propositions avancées ici dans les champs de compétences directes de la CUCM doivent bien sûr être "lues" dans leurs complémentarités avec celles faites en direction des habitants, des entreprises et des agriculteurs.

L'amélioration et les renouvellements de réseaux doivent être l'occasion d'intégrer les objectifs de réduction des consommations énergétiques des équipements et de valorisation de l'énergie hydraulique des écoulements.

### B.2.4 Un ensemble de propositions spécifiques

(qui pour la plupart constituent des actions "support" pour l'animation et la coordination du plan, cf. ci-dessous)

- Pour le développement des énergies renouvelables
- Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser,

FNRR01

Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser

Apporter une aide technique et financière pour le développement du chauffage au bois,

Pour mémoire, parmi l'ensemble de ses activités de conseils aux particuliers sur les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, l'Espace Info-Energie de Saône-et-Loire apporte d'ores et déjà cette aide technique et l'orientation vers les dispositifs d'aide financière existants pour l'installation d'un dispositif de chauffage au bois. Par la convention d'objectifs signée entre la CUCM et l'Espace Info-Energie et assortie d'une subvention, la CUCM soutient les actions d'information et de conseil de l'Espace Info-énergie sur le territoire et favorise la connaissance par le public de l'existence de ce service public.

 Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de movenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air

Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois ENRR03 de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air

- Pour développer l'autonomie alimentaire du territoire
- Favoriser la diversification des productions agricoles du territoire puis accompagner la mise en relations de l'offre et des besoins alimentaires du territoire dans l'optique d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT),
- Acquérir des terrains pour favoriser l'installation de maraîchers (en privilégiant le maraîchage bio),

L'identification des potentialités photovoltaïques sur le territoire constitue un outil d'animation en direction d'entreprises, collectivités et agriculteurs, voire des particuliers (cf. les propositions du troisième volet du plan) et pour cela ne se limitera pas à une étude macroscopique des puissances théoriques pouvant être installées sur les toitures du territoire mais comprendra une analyse, par typologie de situation, des modalités pratiques de développement d'un projet local d'installation. Cette identification pourra par ailleurs s'accompagner d'un examen spécifique de potentialité d'installation PV en autoconsommation sur des installations communautaires (stations d'épuration par exemple).

Plusieurs de ces propositions spécifiques doivent être envisagées en complémentarité avec les communes : le développement de chaudières collectives bois, une stratégie foncière pour favoriser le maraîchage, la restauration collective comme moyen de développer les productions alimentaires de proximité.

▶ Favoriser le développement de productions alimentaires de proximité, notamment à travers la restauration collective.

ALIM01	Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire
	Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)
	agner la structuration de systèmes alimentaires locaux dans l'optique ation d'un projet alimentaire territorial

- Pour économiser les ressources
- Mettre en place une recyclerie.

ECCI01 Mettre en place une recyclerie

# B.2.5 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans l'exercice des compétences et politiques communautaires

En matière d'habitat, afin de coordonner l'ensemble des dispositifs, de permettre une simplification d'accès des particuliers à ceux-ci par le biais d'un guichet unique et d'apporter une approche complémentaire à la massification de la rénovation énergétique du parc d'habitat privé, le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) est à l'étude.

Une réflexion est également engagée pour proposer la mise en place d'aides à la récupération des eaux pluviales, action contribuant à la prévention des conséquences d'une irrégularité du cycle de l'eau.

A titre de démonstration dans le cadre de sa démarche d'animation du développement du photovoltaïque, la Communauté urbaine pourrait étudier l'installation de panneaux photovoltaïques sur un de ses bâtiments ou une de ces installations (ex : expérience pilote d'étude de faisabilité d'autoconsommation sur une de ses stations d'épuration).

Sur le volet alimentaire, une progression préalable dans les actions de diversification des productions agricoles et d'accompagnement de la mise en réseaux d'acteurs dans des démarches de circuits courts est nécessaire à la définition de modalités d'actions adaptées pour accompagner la structuration de systèmes alimentaires locaux dans l'optique d'élaboration d'un projet alimentaire territorial.

# B.3 L'animation et la coordination de la transition énergétique

#### B.3.1 En matière de mobilités

> Inciter et accompagner les entreprises, établissements publics et administrations à mettre en place des plans de déplacement (télétravail, adaptation des horaires, mobilités douces, covoiturage...).

Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, MOTRO8 administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique

#### Promouvoir les mobilités douces dans les établissements scolaires

- Développer les plans de mobilité des établissements scolaires,
- Susciter et accompagner le développement des pédibus pour l'accès aux écoles.

MOTR09 Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires

#### Promouvoir les alternatives à l'usage de la voiture

- Inciter les personnes qui emménagent sur le territoire à prendre "de bonnes habitudes" en matière de déplacement en proposant une information sur les différents modes de déplacement existants et leur organisation,
- Engager un partenariat avec les commerçants pour encourager les courses avec un moyen alternatif à la voiture,
- Accompagner les seniors dans les mobilités actives.
- Information et sensibilisation des publics aux mobilités durables

MOTR10

Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture

#### Promouvoir le partage des voitures

- Mettre en place un dispositif pour développer le covoiturage local (application de covoiturage local, autostop partagé ou autres)
- Faire connaître les dispositifs de partage de véhicules.

Animer la promotion du partage de véhicules sur le territoire

Les questions de mobilités sont, davantage encore que d'autres, des questions qui impliquent simultanément de très nombreuses parties prenantes. La complémentarité de l'action des acteurs publics et privés, que ce soit en matière d'équipements et d'aménagements, d'incitations financières ou de communication, est dans ce domaine déterminante.

Les plans de déplacement visent à mettre en place des stratégies globales de mobilités au niveau des entreprises et des organismes publics. Des propositions plus précises ont été faites, qui peuvent être mises en place individuellement par des entreprises et organismes publics mais seront plus efficaces dans le cadre d'approches globales :

- Mettre en place des incitations aux déplacements en vélo,
- Installer des équipements facilitant l'utilisation du vélo,
- Mobiliser les médecins du travail pour sensibiliser les salariés aux avantages pour leur santé de la marche à pied et du vélo,
- Mettre en place des aménagements et proposer des offres de services favorisant les modes de déplacement alternatifs sur des zones d'activités pilotes.

Des propositions spécifiques en faveur du vélo ont également été faites (promouvoir l'usage du vélo et du vélo électrique, développer la location de vélos) ; elles ne sont pas été reprises individuellement ici.

#### B.3.2 En matière de bâtiments

 Mettre en place une plate-forme de rénovation énergétique dans le cadre de la déclinaison sur le territoire du dispositif régional de service public de l'efficacité énergétique(SPEE).

Massifier la rénovation énergétique du parc d'habitat privé via le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

Accompagner la mise en place d'une offre locale de formation des professionnels du bâtiment.

Massifier la rénovation énergétique du parc d'habitat privé via le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) (dispositif intégrant une animation des professionnels du bâtiment sur le territoire)

La plate-forme de rénovation énergétique pourrait avoir principalement quatre grandes missions :

- conseil auprès principalement des particuliers dans leurs projets de rénovation, allant jusqu'à un accompagnement personnalisé favorisant le fait de mener ces projets à terme;
- animation pour sensibiliser, informer et inciter les propriétaires à entreprendre la rénovation énergétique de leurs logements<sup>4</sup>;
- mobilisation des entreprises du bâtiment, avec deux objectifs: la montée en compétence de l'ensemble des entreprises et l'"adhésion" des plus volontaires à l'idée de la plate-forme (pour qu'elles jouent notamment un rôle de relais de l'information de la plate-forme),
- démultiplication de son action à travers des partenariats et des relais d'information : CCAS, banques, associations, régies de quartiers, etc. (cette démultiplication passe également par la motivation des personnes œuvrant au sein de ces organisations et leur professionnalisation (exemple : formation des agents des banques qui accueillent les clients pour des prêts immobiliers).

Au-delà de la rénovation thermique des bâtiments, qui reste évidemment son objectif principal, la plate-forme de rénovation énergétique doit également travailler sur les comportements les plus adaptés pour contenir les consommations d'énergie, comme le défi "familles à énergie positive" l'a montré (il a d'ailleurs été proposé que ce défi soit reconduit) et préserver la qualité de l'air intérieur.

La mise en place de la plate-forme de rénovation énergétique doit être pensée en lien avec le projet de création d'une maison de l'habitat dans le cadre du Programme d'Orientation et d'Actions (POA) Habitat, intégré au PLUi.HD actuellement en cours de finalisation.

Communauté urbain Creusot-Montceau - PCAET - Plan d'actions - 9 septembre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il a été souligné que cette animation doit être menée au plus près du terrain, à travers la multiplication d'actions à petite échelle permettant de toucher très directement les personnes concernées.

# B.3.3 En matière de développement des énergies renouvelables et d'économies de ressources

- En direction des citoyens et de l'ensemble des parties prenantes
- S'appuyer sur la création d'une société d'économie mixte ou l'adhésion à une SEM existante<sup>5</sup> pour accompagner le développement des énergies renouvelables,
- Encourager la création d'entités de participation citoyenne (sur le modèle des "centrales villageoises"), mettre en place une coopérative citoyenne pour le financement des énergies renouvelables,
- Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables.

FNRR06	Encour	ager	la	créat	ion	d'entité	s de	ра	articipation	ı ci	toyenne	pour	le
ENDDO7	Impose	er une	e co	nsulta	ation	sur une	parti	cip	ation citoy	enn	e aux pro	jets	des
ENKKU/	dévelo	ppeur	s d	'unité	s de	product	ion d'	éne	ation citoy ergies rend	uve	elables.		
S'appuyer sur une société d'économie mixte (création ou adhésion) pour													
accompagner le développement des énergies renouvelables													

Favoriser la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables (en particulier photovoltaïque et plaquettes bois) sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée (temps d'information, conseils, mise en relation des acteurs, etc.)

Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée

- En direction des entreprises, et notamment des entreprises industrielles
- Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie)

ECCI02 Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique

L'encouragement à la création d'entités de participation citoyenne pourra en particulier s'appuyer sur le dispositif régional de développement de ces énergies qui propose une mise à disposition gratuite des services d'une structure spécialisée dans l'accompagnement de projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable (COOPAWATT)

L'animation d'une démarche d'écologie industrielle passe par un inventaire des flux (matières, déchets, énergie – dont chaleur fatale) et suppose un travail important de mise en relation des acteurs industriels concernés, d'où la proposition qui a été faite de créer un poste d'animateur écologie industrielle territoriale.

La valorisation bois-énergie du bocage doit s'inscrire dans une optique clairement affichée de développement des haies hautes, conciliant ainsi des objectifs de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques, mais qui va à l'encontre d'habitudes prises depuis plusieurs décennies et devra se déployer à moyen terme, compte tenu des temps de croissance des arbres. Le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité (cf. supra) doit favoriser cette valorisation.

La valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels et celle du bois énergie peut notamment passer par le développement de réseaux de chaleur.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> À noter en particulier qu'une SEM portée par le SYDESL au niveau départemental est en cours de création (signature des statuts en mars 2019).

Valoriser la chaleur fatale issue des procédés industriels.

Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique

Faciliter la valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels

• **développer l'énergie solaire** avec les entreprises (solaire photovoltaïque - notamment en équipant d'ombrières les grands parkings, privés ou publics - et solaire thermique)<sup>6</sup>.

Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments

- En direction des agriculteurs
- Organiser une filière bois du bocage (énergie et/ou litière).

ENRR04 Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager

 Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets

ENRR05 Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets

- En coopération avec l'université
- Développer une filière universitaire autour des énergies renouvelables

Développer la formation autour des énergies renouvelables dans des filières universitaires

<sup>6</sup> C'est notamment l'objet de l'identification des potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser (cf. supra) de susciter ce type de projet.

# B.3.4 En matière de consommation, d'alimentation, de comportements

- En direction des habitants
- Développer l'information sur l'alimentation (consommation de produits locaux et de saison, diminution du gaspillage et des déchets) et les pratiques favorables à la qualité de l'air (jardin sans phytosanitaires, etc.),

Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)

Encourager la réparation, le réemploi, le partage des objets,

**Pour mémoire**, un écosystème dynamique principalement associatif s'est développé sur le territoire autour d'actions encourageant réparation, réemploi et partage des objets avec mise en place de repair cafés pour la réparation de petits équipements, actions de remise en circulation de matériel informatique après reconditionnement et réinstallation de systèmes d'exploitation, récupération de pièces détachées sur des vélos destinés à la déchetterie, organisation de gratiférias, système d'échange local, etc.

ECCI01	Mettre en place une recyclerie
ECCI03	Elaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire
	déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire

 Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de payement des factures d'eau

Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de payement des factures d'eau

- En direction des entreprises et des communes
- > Développer des approvisionnements locaux en restauration collective,

**Pour mémoire**, des démarches participant à l'approvisionnement de cantines scolaires en produits locaux sont mises en œuvre au niveau des services de restauration collective de certaines communes du territoire communautaire telles que Blanzy, Le Breuil, Saint-Berain-sous-Sanvignes, etc.

Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - ALIM03 expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire

**L'empreinte carbone de l'alimentation** est extrêmement importante (alors même qu'elle n'est pas prise en compte dans les bilans d'émissions) ; sa réduction converge avec d'autres objectifs, sanitaires, sociaux et environnementaux.

Plusieurs pistes d'action ont été avancées pour encourager la réparation, l'emploi et le partage d'objets : faire connaître les possibilités artisanales de fabrication ou de réparation, promouvoir les productions locales auprès des habitants du territoire (réaliser un annuaire des producteurs locaux et des artisans), organiser des ateliers de formation avec les habitants (sur le modèle des repair cafés), la mutualisation d'outils (de bricolage, de jardinage...).

 Accompagner/conseiller les employeurs pour sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques.

ADIS06 Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie

 Mettre en place un accompagnement-conseil des entreprises et collectivités dans la gestion de grosses consommations d'eau

Mettre en place un accompagnement-conseil des entreprises et collectivités dans la gestion de grosses consommations d'eau

- En direction des agriculteurs
- Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques (y compris en matière de gestion des haies).

ADIS05 Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques

 Étudier les potentialités de mise en réseau des acteurs locaux dans des démarches de circuits courts.

ALIM04 Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans des démarches de circuits courts

▶ Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leur consommation en eau

REGE06 Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau

# B.3.5 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans l'animation et la coordination de la transition énergétique

La mise en place d'une direction des mobilités pourra permettre de définir les modalités d'animation de la promotion du partage de véhicules sur le territoire.

En matière d'habitat, afin de coordonner l'ensemble des dispositifs, de permettre une simplification d'accès des particuliers à ceux-ci par le biais d'un guichet unique et d'apporter une approche complémentaire à la massification de la rénovation énergétique du parc d'habitat privé, le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) est à l'étude. Ce dispositif intégrera un volet d'animation de la monté en compétence des professionnels du bâtiment, accompagné par Bourgogne Bâtiment durable.

En complément des démarches d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables, la création ou l'adhésion à une SEM pourra être envisagée pour faciliter le financement d'installations de production d'énergie renouvelable.

La valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels sera prioritairement intégrée à la démarche d'écologie industrielle et territoriale. Toutefois, selon les besoins identifiés, un dispositif spécifique dédié pourra être envisagé.

Le développement de la formation autour des énergies renouvelables dans des filières universitaires sera intégré à la constitution, en lien avec la création d'un « village apprenant ressource », d'un lieu permanent d'expérimentation de la transition énergétique (cf. § B.4.1 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans la mise en œuvre d'outils globaux d'animation du PCAET en page 20).

Dans la continuité de l'accompagnement-conseil des agriculteurs, un dispositif d'identification et d'accompagnement conseil des gros consommateurs d'eau industriels et collectivités sera élaboré.

### B.4 Des outils globaux d'animation du PCAET

Faciliter/accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire, mettre pour cela en place un "fond d'initiatives citoyennes" pour accompagner financièrement des projets d'intérêt général portés par ces acteurs.

ADIS07 Faciliter et accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire

 Mettre en place une vitrine, un lieu permanent de valorisation (et d'expérimentation) de la transition énergétique.

Mettre en place une vitrine, un lieu permanent de valorisation (et d'expérimentation) de la transition énergétique

Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.

ADIS08 Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.

Il a par exemple été proposé que des lieux (anciennes halles industrielles) soient mis à disposition de collectifs citoyens et d'associations.

# B.4.1 Synthèse des pistes de réflexion à approfondir dans la mise en œuvre d'outils globaux d'animation du PCAET

Une réflexion sur l'opportunité et les modalités de mise en place d'un lieu permanent de valorisation et d'expérimentation de la transition énergétique est engagée en lien direct avec l'initiative émergente de « village apprenant ressource » développée par le Campus des métiers et des qualifications au niveau du Site Technopolitain porté par la CUCM et la Région Bourgogne-Franche-Comté. En effet, ce dispositif de « village apprenant ressource » constituera un espace ouvert en perpétuel mouvement accueillant des jeunes de bac-5 à bac+5 à travers une pédagogie « auteur – projet » interdisciplinaire et agile mettant en lien le site universitaire du Creusot, les lycées et collèges du bassin, les entreprises et collectivités et associations des territoires Creusot-Montceau, Autun, Gueugnon (périmètre géographique du « Label Territoire d'Industrie »). La posture d'apprenant prendra une nouvelle dimension dans ce Village, jeunes, enseignants, salariés du monde socio-professionnel, entrepreneurs étant tous apprenants : ils ont tous quelque chose à apprendre mais aussi à transmettre en fonction de leurs connaissances, intérêts, compétences et talents. Ce mode de fonctionnement répond aux besoins associés aux initiatives en lien avec la transition énergétique de par son ouverture à des expérimentations évolutives à périmètre variable et à contributions transversales.

#### B.5 Les modalités de mise en œuvre du PCAFT

### B.5.1 La gouvernance du PCAET

		_		/	-		-	
•	In	$\Gamma \cap$	m	Ita.	to	ch	nıa	lue
•	,,,	$\sim$	ш	ıce	LE	CIII	III	uc

Un comité réunissant les différents porteurs de Un lieu de débat réunissant l'ensemble des partenaires - dont les communes et le conseil de développement durable

#### Son rôle:

assurer et suivre l'avancement des actions.

projets, internes à la CUCM ou externes.

Son rôle:

apprécier l'avancement du plan d'action, proposer les évolutions et adaptations nécessaires.

Un Comité de suivi

#### Un Comité de pilotage

Un comité resserré, interne à la CUCM.

Son rôle : prendre en tant que de besoin les décisions nécessaires au bon avancement du plan d'action.

Sa composition: élus l'exécutif communautaires en charge de :

- l'urhanisme
- l'habitat
- la mobilité, les transports
- le développement économique
- le climat, l'énergie,
- le développement durable
- la gestion des déchets

#### Un dispositif de suivi et d'évaluation

Avec des indicateurs de mise en œuvre et de résultats intégrés dans les fiches actions avec désignation d'un contact technique référent et des fréquences/échéances de suivi/évaluation associées

Avec des indicateurs d'impacts du plan d'actions (consommations/production d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques) qui font l'objet d'un suivi par l'Observatoire air climat-énergie de Bourgogne-Franche Comté et seront pris en compte pour le suivi et l'évaluation du PCAET

#### Une charte d'engagement

- multisignataires
- proposée à toutes les parties prenantes (tous acteurs du territoire partenaires et/ou maîtres d'ouvrage des actions communes, associations, entreprises, etc.)
- et comprenant :
  - un "tronc commun" (texte bref rappelant les objectifs du PCAET)
  - et l'engagement de chaque signataire8.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Selon les répartitions actuelles des délégations ; le nombre d'élus intégrés au comité pourrait présenter quelques variations en cas de changement des périmètres de délégations sur le mandat 2020-2026

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> pour ce qui concerne la CUCM, la charte précisera notamment ses engagements en termes :

d'exemplarité de la CUCM, dans son fonctionnement interne et dans la mise en œuvre du plan d'action;

d'implication dans son rôle de "chef de file" et de mobilisation des acteurs ;

de cohérence de ses actions et politiques au regard du PCAET

#### B.5.2 L'inscription du PCAET dans le fonctionnement de la CUCM

- ▶ Le PCAET sera décliné en "feuille de route" pour chacune des directions générales (ensemble des actions dont la mise en œuvre incombera à chacune d'elles) :
  - pour inscription par les directeurs dans les objectifs des agents lors de l'évaluation annuelle,
  - pour permettre de préparer le suivi périodique de la mise en œuvre et de l'avancement du plan d'action.
- Le suivi du PCAET sera fait en Comité de direction.
- L'animation et la coordination du PCAET relèvent du rôle de "chef de file" de la CUCM. Cela signifie qu'elles doivent être assurées par les services de la CUCM. Cela représente dans la plupart des cas "un nouveau métier" pour les agents concernés.

# **C** Fiches actions

Index des acronymes utilisés dans les fiches actions

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AELB	Agence de l'eau Loire Bretagne
AER	Agence économique régionale
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARS	Agence régionale de santé
ATD	Agence technique départementale
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CA71	Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
CCI71	Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire
CEE	Certificats d'économie d'énergie
CENB	Conservatoire des espaces naturels bourguignons
CEP	Conseiller en énergie partagée
CMA71	Chambre des métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CUCM	Communauté urbaine Creusot-Montceau
DDT71	Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire
DEDT	Direction de l'économie et du développement territorial
DPDU	Direction des projets et du développement urbain
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DSF	Direction des services fonctionnels
DSP	Direction des services à la population
EIE71	Espace Info-Energie de Saône-et-Loire
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
ETP	Equivalent temps plein
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GABSeL	Groupement d'agriculteurs bio de Saône et Loire
GPRU	Grand projet de renouvellement urbain
MOE	Maîtrise d'œuvre
ONF	Office national de la forêt
OPAH	Opération publique d'amélioration de l'habitat
OPAH-RU	Opération publique d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
PDA	Plan de déplacements administration
PDE	Plan de déplacements entreprise
PDIF	Plan de déplacements inter-entreprises
PLPDMA	Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PV	Photovoltaïque
RT2E	Réseau régional de la transition écologique et économique
SIBVB	Syndicat intercommunal du bassin versant de la Bourbince
SIIG	Service informatique et information géographique
TZDZG	Territoire zéro déchet, zéro gaspillage
VNF	Voies Navigables de France
VOC	Veille et observation des copropriétés
VUC	veille et observation des coproprietes

#### Classement thématique des 48 fiches actions :

-	Rénovation de l'habitat (fiches REHA)	pages 24 à 33
-	Mobilité et transports (fiches MOTR)	pages 34 à 48
-	Ressources et gestion de l'eau (fiches REGE)	pages 49 à 62
-	Economie circulaire (fiches ECCI)	pages 63 à 67
-	Gestion du patrimoine communautaire (fiches GPAC)	pages 68 à 72
-	Energies renouvelables ou de récupération (fiches ENRR)	pages 73 à 84
-	Alimentation (fiches ALIM)	pages 85 à 91
-	Animations et dispositifs supports (fiches ADIS)	pages 92 à 104

# C.1 Thématique rénovation de l'habitat

Rénovation de l'habitat (REHA)

parc privé

REHA01 - Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain

REHA02 - Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant

Massifier la rénovation énergétique du parc d'habitat privé via le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

parc social

REHA03 - Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social

REHA04 - Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM

REHA05 - Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM

	intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain				
Logique d'action	Logique d'action	Action	Consultation des et Conventionnemen Mise en œuvre du - Dans un prestravaux et properties d'une OPAH généries d'une OPAH o Accompet/ou in Renforce à des traitem Vivien, o Aides se situation des coperties des consistems des consistems des coperties de copertie	emier temps, hors îlots à enjeux, ingénierie conseil aux particuliers pour les primes complémentaires aux aides de l'ANAH avec le réengagement d'une raliste intégrant un volet précarité énergétique important cond temps, sur quelques îlots à enjeux, dans le cadre de l'engagement -RU: pagnement des propriétaires bailleurs de logements durablement vacants indignes cement des outils coercitifs pour le volet foncier et immobilier avec recours déclarations d'utilité publique (DUP) spécifiquement motivées par le le l'habitat dégradé (DUP travaux, état manifeste d'abandon, DUP etc.) spécifiques complémentaires au socle ANAH	
			permettant de répondre aux besoins d'accompagnement (ingénierie) de certaines.		
		Résultat(s) visé(s)	Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble du territoire assortie d'une OPAH-RU sur les îlots d'habitat dégradé identifiés		
		Φ			
		Effet(s) attendu(s)	Rénovation de 100 logements par an Aide aux travaux de 4 copropriétés d'ici 2024 Objectif OPAH-RU à définir par le calibrage opérationnel		
				Û	
		Finalité(s) poursuivie(s) Participation à la résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique sur le territo			
			'action '	Une première OPAH 2013-2018 a largement atteint ses objectifs et permis la rénovation de 1200 logements dont la moitié dans le cadre du dispositif Habiter Mieux de rénovation énergétique (avec en moyenne 38% de gain énergétique). Pour autant, cette réussite n'a pas épuisé le potentiel du territoire tant en termes de précarité énergétique que de logements privés potentiellement indignes. Il s'agit donc, dans la continuité de ce premier dispositif, de poursuivre l'action initiée tout en développant un volet renouvellement urbain sur la restructuration des îlots dégradés. Une étude de repérage des copropriétés fragiles a mis en évidence l'absence de problèmes d'impayés au niveau des peu nombreuses copropriétés dégradées présentes ; une réorientation de l'étude a donc été faite pour l'étendre à un diagnostic large des besoins des copropriétés des années 50-70 sur l'ensemble de la ville du Creusot, diagnostic qui a principalement mis en évidence des besoins d'ingénierie d'accompagnement.  Mise en place des outils de repérage et d'orientation des particuliers via	
	ti Li	d'autres action	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	le déploiement d'un service public de l'efficacité énergétique  2020 : Etude de calibrage pré-opérationnel	
	ij	Etapes de réalisation		2020. Litude de cambrage pre-operationnel	

	Calendrier de mise en muyre		2020-2024 : Mise en œuvre des nouveaux dispositifs OPAH 2021-2025 : OPAH-RU
1		des résultats visés	
	Indicateurs	des effets attendus	Nombre de logements rénovés et gain énergétique moyen Nombre de copropriétés aidées dans leurs travaux

Périodicité souhaitable du suivi annuelle Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement

nécessaires) pour l'évaluation

2024

Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
Contact techn	nique référent	Laurent GAPIHAN, responsable du service GPRU et habitat
Si portage	Service porteur	GPRU et habitat (DPDU)
CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de l'habitat
Partenaires (institutionnel	techniques, s, financiers)	ANAH, ARS, ADIL, Conseil départemental, Conseil régional, Etablissement public foncier
Services com impliqués (ho		

			humains	0,	75 ETP	
				ľé	titre indicatif (le montant des aides aux travaux dev tude de calibrage),	
					Calibrage pré-opérationnel 2020	35 000 €HT
Movens	S	Moyens	financiers	Ш	Suivi animation OPAH et OPAH-RU à partir de	125 000 €HT/an
	en	nécessaires			2020	
	ó				Aide aux travaux à partir de 2020	465 000 €HT/an
	Σ				Aides aux copropriétés + ingénierie 2020-2023	415 000 €HT
					Coût total sur la période 2019-2024	2 815 000 €HT
			matériels			
		Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite				

l'action	Action	Signature d'une nouvelle convention de recherche et développement entre la CUCM et le laboratoire IN VIVO Initiation de la démarche avec : impulsion de la démarche à l'échelle des deux villescentres et des sept pôles relais, lancement des premiers entretiens « BIMBY », définition de la stratégie et du plan de communication, sensibilisation des élus et l'ajustement des outils de suivi. Tout au long de la démarche, recrutement de nouveaux porteurs de projets, accompagnement des ménages volontaires pour atteindre l'objectif, communication et animation du réseau des professionnels
ne		<b>₽</b>
Logique	Résultat(s) visé(s)	Accompagnement de porteurs de projets
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Accompagnement de 300 productions
		Limitation de l'étalement urbain et participation à la rénovation du parc de logement (dans les cas de réhabilitations restructurantes)

roulé de l'action			Durant les 2,5 ans de son expérimentation, le BIMBY a permis 373 productions (mises à disposition de fonds de parcelles pour constructions neuves ou réhabilitations restructurantes). Ce dispositif permet de limiter l'étalement urbain et, dans le cas de réhabilitation restructurante, d'améliorer l'existant. Le dispositif, ouvert sans condition de revenus, correspond à un accompagnement technique pour la création de logements sur des parcelles déjà bâties et sans démolition des habitations existantes.  Le conseil de mars 2019 a acté la relance de la démarche avec un élargissement de son périmètre d'action (initialement limité aux communes du Creusot et de Saint Vallier) à 7 nouvelles communes (Blanzy, Le Breuil, Génelard, Montceau-les-Mines, Montchanin, Sanvignes et Torcy
du dér	Articulation particulière avec		
escription d	Etapes de réalisation - Calendrier de mise en œuvre		avril à fin septembre 2019, initiation de la démarche avril 2019 à mars 2022 : recrutement et accompagnement des porteurs de projet
De		des résultats visés	Nombre de contacts de porteurs de projet
		des effets attendus	Nombre de productions accompagnées
	Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2022

		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact techn	ique référent	Laurent GAPIHAN, responsable du service GPRU et habitat
Acteurs	S	Si portage	Service porteur	GPRU et habitat (DPDU)
	teur	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de l'habitat
		Partenaires (tinstitutionnels		Laboratoire IN VIVO, Région
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		

		humains	0,5 ETP en 2019 et 0,25 ETP en 2020 et 2021		
			Montant maximal sur 3 ans correspondant à 300 prod	luctions ou plus	
C	Moyens		Laboratoire IN VIVO	190 588 € HT	
2	nécessaires	financiers	Communauté urbaine Creusot-Montceau	680 000 € HT	
2			Conseil Régional (Contrat Métropolitain 2018-20	Conseil Régional (Contrat Métropolitain 2018-20)	400 000 € HT
Σ			Total HT	1 270 588 € HT	
		matériels			
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite				

:	action	Action	Les participations de la CUCM au financement d'opérations de démolition, réhabilitation, construction et acquisition-amélioration pour des logements du parc social telles que définies dans le règlement d'intervention de décembre 2018 interviennent après signature d'une convention de financement entre le bailleur et la communauté urbaine précisant les opérations concernées et sur fourniture à la CUCM par le bailleur de l'ordre de service de démarrage des travaux (versement de 50% de la somme) et du procès-verbal de réception (versement du solde)
	σ		
	gidne	Résultat(s) visé(s)	Mobilisation des bailleurs sociaux sur la question
-	ΓÕ		Û
		Effet(s) attendu(s)	Réhabilitation d'environ 600 logements sociaux en 6 ans dont 200 logements du parc minier
			Û
		Finalité(s) poursuivie(s)	Participation à la rénovation du parc de logements du territoire

du déroulé de l'action			Dès 2002, un règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social (dont aides à la réhabilitation) avait été adopté par la CUCM pour accompagner le renouvellement urbain des huit principaux quartiers d'habitat social de la CUCM. Afin de passer d'un système d'aides territorialisé à un système d'aides sur l'ensemble du territoire communautaire en faveur de certaines catégories d'opérations plutôt que d'autres et en partenariat avec les bailleurs, un nouveau règlement d'intervention a été adopté en conseil communautaire du 20 décembre 2018. Ce règlement d'intervention marque en particulier la volonté de la CUCM d'accompagner la réhabilitation du patrimoine locatif social afin d'en améliorer l'attractivité en intégrant un conditionnement relatif à un gain énergétique : une aide de 5000€ par logement (dans la limite de 20% du coût des travaux) est ainsi conditionnée à une réhabilitation globale s'accompagnant d'une baisse significative et justifiée des charges de chauffage.
scription (	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		
Descri	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Au fil de l'eau : établissement de conventions de financement en lien avec les bailleurs sociaux et suivi des dossiers
		des résultats visés	Nombre de conventions de financement signées
	Indicateurs	des effets attendus	Nombre de logements sociaux réhabilités
	Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2023

	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact tech	nique référent	Laurent GAPIHAN, responsable du service GPRU et habitat
	ς Si portage	Service porteur	GPRU et habitat (DPDU)
		Elu référent	Vice-président(e) en charge de l'habitat
•	Partenaires (institutionnel	techniques, s, financiers)	Bailleurs sociaux (OPAC, Habellis), Etat, Conseil régional
	Services com impliqués (ho		

_				<del>-</del>	
			humains	0,25 ETP en 2019 et 0,1 ETP entre 2020 et 2023	
			financiers	Montant 2018-2023	
		Inecessaires		Aide à la construction	910 000 € HT
				Aide à la démolition	2 250 000 € HT
	Moyens			Aide à la réhabilitation	2 000 000 € HT
				Total	5 160 000 € HT
				Une fongibilité entre les différentes catégories d'aide	es pourra être adoptée
			matériels		
		Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite			

# REHA04 - Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM

	Action		adre de son plan stratégique de patrimoine (PSP), 2019-2028 s'est engagé ne volontaire de réhabilitation de son patrimoine		
d'action			Û		
		Réhabilitation de 348 logements sur la période de validité du PSP			
Logique	- n		Û		
2	Effet(s) attendu(s)	Eradication des cla	asses énergétiques F et G du patrimoine d'Habellis		
			Û		
	Finalité(s) poursuivie(s)		rmance énergétique et le confort des logements du parc d'Habellis afin de énergétique des locataires		
ion	Eléments de d motivation de		Identification par le PSP d'un certain nombre de logements à améliorer et volonté d'Action Logement d'éradiquer le patrimoine classé F et G de ses filiales.		
de l'action	Articulation pa d'autres actio	articulière avec ns ou dispositifs			
déroulé	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Déroulé sur la période de notre PSP		
np uo		des résultats visés	Nombre de logements réhabilités (dont nombre de logements classés F et G)		
escription		des effets attendus	Nombre de logements classés F et G		
SCF	Périodicité sou	uhaitable du suivi	annuelle		
De	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Bilan à l'issue du PSP		
	Maîtrise d'ouv	rago	HABELLIS		
	Contact techn		Jérôme DURAND, directeur du développement et maîtrise d'ouvrage		
		Service porteur	and a second a second and a second a second and a second a second and a second and a second and		
urs		Elu référent			
Acteurs	Partenaires (tinstitutionnels		Communauté urbaine Creusot-Montceau		
	Services comi impliqués (ho		GPRU et habitat (DPDU)		
		1	1		
	Moyens	humains			
Movens		financiers	Investissement moyen de 35 000 € TTC/logement		
Μ		matériels			
		ance pour la mise nditions de réussite			

# REHA05 - Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM

e d'action	Action	Examen annuel de l'évolution de la demande et de l'occupation du parc par secteur et par typologie de logement (taille du logement, type de bâtiment, étage de localisation dans un collectif, etc.) permettant une première classification des logements nécessitant réhabilitation entre logements de faible potentiel (logement peu adapté à la demande présente ou à venir) et logement considérés comme susceptibles de continuer à être en adéquation avec la demande sur les 10 ou sur les 30 prochaines années. Sur la base de cet examen, établissement annuel d'un plan stratégique patrimonial définissant les actions à engager (poursuite d'exploitation, arrêt d'exploitation, réhabilitation dite légère (sans travaux énergétiques) ou réhabilitation dite lourde (avec travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique intégrant des objectifs énergétiques chiffrés par bâtiment).
ogique.		$\Phi$
Log	Résultat(s) visé(s)	Définition et mise en œuvre annuelle d'un plan de rénovation sur le parc de logements
		<u> </u>
	Effet(s) attendu(s)	Amélioration de l'efficacité énergétique des logements Amélioration du confort thermique et réduction des charges des locataires
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution à la réduction des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'habitat

, do 1,2	roule de l'action	Eléments de d motivation de	contexte,	Tous bailleurs confondus, le parc de logements sociaux sur le territoire de la CUCM a principalement (60%) été construit avant les années 1970 ce qui impose des remises aux normes conséquentes notamment sur le plan thermique.  Toutefois, la diminution de la population contribue à un taux de vacance qui reste globalement élevé sur l'ensemble du parc (13%) malgré la mise en œuvre, ces dernières années, d'un projet de rénovation urbaine ambitieux (action prioritaire du précédent programme local de l'habitat). Dans ce contexte couplé à une baisse des moyens financiers disponibles, l'examen fin des potentiels d'adéquation entre offre et demande des différents logements gagne en influence dans les choix d'intervention (arrêt d'exploitation ou réhabilitation et niveau de réhabilitation).
-	ion du dei	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		L'action de la CUCM de soutien du redéploiement et de la requalification du parc d'habitat social (REHA03) permet une augmentation du nombre de logements rénovés.
	escripti	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Démarche en cours mise en œuvre chaque année
d	De	Indicateurs	des résultats visés	Nombre de logement réhabilités (en intégrant un volet thermique)
		Titulcateurs	des effets attendus	Gain énergétique moyen sur les réhabilitations réalisées
		Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle (bilan disponible en début d'année)
		dédiés éventu	haitable (et moyens Jellement Boour l'évaluation	Lors de l'évaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'ouvrage		OPAC de Saône-et-Loire
	Contact technique référent		Philippe MARINGUE, Directeur de territoires
S.	Si portage	Service porteur	
		Elu référent	
Act			Communauté urbaine Creusot-Montceau, Région, ADEME, Caisse des dépôts et consignations
	Services comi impliqués (ho		GPRU et habitat (DPDU)

		Moyens nécessaires	humains	
	~ 1		financiers	De 30 à 35 k€ par logement rénové (à titre indicatif)  Dont aide de la CUCM (règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social) de 5k€ par logement  Et 25 à 30k€ d'autofinancement (hors comptabilisation des possibilités de valorisation des travaux par les certificats d'économie d'énergie)
			matériels	
			nce pour la mise litions de réussite	

# C.2 Thématique mobilité et transport

# Mobilité transport (MOTR)

#### Interne CUCM

MOTR01 - Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM

MOTR02 - Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration

MOTR03 - Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire

MOTR04 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules

Animation des acteurs du territoire

MOTR05 - Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

MOTR06 - Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives

MOTR07 - Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun

MOTR08 - Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique

MOTR09 - Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires

MOTR10 - Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture

Animer la promotion du partage de véhicules sur le territoire

# MOTR01 - Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM

20:170,7		Création d'une nouvelle Direction des Mobilités Durables qui sera structurée autour des deux services actuels de la direction des déplacements urbains.  Elle aura pour objectif de fédérer l'ensemble des missions mobilités au sein d'une seule entité. Il s'agira de piloter l'ensemble des sujets liés à la mobilité, y compris les dossiers de planification et les échanges avec les autres partenaires qui travaillent sur ces sujets. L'objectif est notamment de :  - faciliter / encourager l'utilisation des modes doux par des actions de sensibilisations et d'aménagement ;  - faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun ;  - être l'interface de l'ensemble des acteurs (entreprises, établissement scolaires, institutions) et faciliter l'émergence des initiatives (PDE, covoiturage solidaire,) ;  - promouvoir l'émergence d'une conscience citoyenne qui vise à réduire l'autosolisme et accompagner une véritable alternative à la voiture.
2	Résultat(s)	<u> </u>
	Résultat(s) visé(s)	Pilotage et coordination du traitement des questions liées à la mobilité Engagement d'actions de sensibilisation sur les mobilités alternatives
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Réduction de l'utilisation de la voiture sur le territoire En particulier, réduction de 10 % à l'horizon 2030 de la part de l'autosolisme sur le périmètre urbain de la CUCM
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s	Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports sur la CUCM, réduction de la pollution atmosphérique, amélioration de la santé et sécurisation des déplacements

u	Eléments de contexte, motivation de l'action		Les missions liées à la mobilité sont actuellement conduites dans différents services/directions de la CUCM. Cette organisation est devenue inadaptée face aux enjeux de mobilité du territoire et aux orientations prévues par la loi d'orientation sur les mobilités. Les moyens humains et financiers doivent donc être mobilisés afin qu'ils puissent être utilisés à produire des solutions améliorant le déplacement des citoyens. Le résultat proposé tend donc à accompagner le développement de notre compétence en maîtrisant les finances publiques par une meilleure efficience
ulé de l'action	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		La création de cette direction constitue un préalable nécessaire à l'intégration de nouvelles missions de mobilisation et de sensibilisation aux mobilités alternatives à la voiture (MOTR10) et à l'incitation et l'accompagnement des acteurs du territoire à la mise en place de plan de déplacement (MOTR08)
Description du déroulé	Etapes de réa	mice en muyre	2º semestre 2020 : création de la Direction des Mobilités Durables 2º semestre 2020 : préparation du plan de mandat en lien avec la volonté politique du nouvel exécutif 2021 : mise en œuvre des premières actions de promotion de la mobilité durable 2022 : Restructuration du réseau de transport collectif en intégrant l'ensemble des mobilités alternatives à l'autosolisme
	Indicateurs	des résultats visés	Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités alternatives engagées
	indicatedis	des effets attendus	Part modale des différents modes de déplacement
	Périodicité so		Annuelle (évaluation annuelle de l'utilisation des mobilités alternatives à la voiture au travers de l'observatoire de la mobilité)
	Echéance souhaitable (et moyens		2022 et 2032 (enquête ménages-déplacements)

	Maîtrise d'ouv	/rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact technique référent		Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
Ų	Si portage	Service porteur	Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
<u> </u>			Vice-président(e) en charge de la mobilité
A	Partonairos (tochniques		AMO, Etat, Région, ADEME
	Services com impliqués (ho		Toutes les directions/services de la CUCM

Sacrio M		humains	Effectif constant dans le cadre d'une réorganisation de la Direction des déplacements urbains qui inclura 2 Agents liés aux nouvelles missions et au transfert de compétence (1 chargé de mission mobilité, 1 conseiller mobilité)
	Moyens nécessaires	financiers	Budget constant sur le périmètre actuel. Il devra cependant intégrer des évolutions en fonction des orientations souhaitées par les élus et afin d'améliorer les infrastructures (pistes cyclables, parcs vélo, mise en accessibilité des trottoirs)
			Réorganisation des bureaux, dotations informatiques et matériels permettant la promotion et l'information du public
	on convers conditions de révesite		Management dans la conduite du changement S'assurer que les moyens humains et financiers sont en adéquation avec les choix politiques et techniques souhaités

#### MOTR02 - Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration

	_		
d'action	Action  Action		vire l'étude de 2009 en actualisant les données déplacements des agents, ports et des solutions alternatives possibles. e des données déplacements afin de déduire les solutions à proposer à titre ostic individuel des besoins en déplacement et proposition de solutions ant de diminuer l'usage des véhicules personnels ion et information des agents (communication, présentations des solutions eils personnalisés, participations événementiels)
'ac		,	Ţ.
Logique d			gents communautaires et établissement et mise en œuvre d'un programme itimisation de l'organisation des déplacements des agents
2			$\hat{\mathbb{T}}$
	Effet(s) attendu(s)		es mobilités douces et transports partagés (covoiturage et TC) chez les n du bilan des kilométrages des véhicules motorisés.
			<u> </u>
	Finalité(s) poursuivie(s)		nissions de GES liés aux déplacements des agents tant dans le cadre pour les trajets domicile travail
de l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		La Communauté du Creusot-Montceau a engagé une démarche de Plan de Déplacements d'Entreprise dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 et a conduit une première étude permettant d'échafauder des pistes d'actions pouvant être mis en œuvre. Le PCAET doit être l'occasion de reprendre cette dynamique.  La CUCM doit avoir pour objectif de réduire l'utilisation des véhicules motorisés sur le territoire et d'encourager un changement de comportement face aux déplacements.  Motivations de l'action : exemplarité de la collectivité entre autres pour crédibilité vis-à-vis de l'action MOTR08. d'accompagnement des PDE, PDA, PDIE, etc.
du déroulé c	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		La mise en œuvre d'un plan de déplacement administration s'inscrit dans une logique d'exemplarité et de gain en crédibilité préalable nécessaire à l'incitation d'autres acteurs à engager une démarche de PDE/PDIE (MOTR08)
ription	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Temps 1 : 8 mois Temps 2 : 8 mois Temps 3 : 8 mois Temps 4 : régulièrement après l'adoption du PDA
Desc	Indicateurs	des résultats visés	Nombre d'agents contributeurs à l'actualisation de données de déplacement
		des effets attendus	Distance annuelle parcourue par le parc de véhicules communautaires
	Périodicité so	uhaitable du suivi	Annuelle
	dédiés éventu	haitable (et moyens uellement pour l'évaluation	2 ans après l'adoption du PDA – Evaluation sur la base d'une nouvelle enquête déplacement des agents
	Maîtrise d'ouv	/rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau (MOE externalisée)
	Contact techr	_	Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
		Service porteur	Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
ILS	Si portage CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
Acteurs	Partenaires (t		
Ă	institutionnels		ADEME
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Ressources humaines (DSF), logistique et moyens généraux (DSF), systèmes d'information et information géographique (DSF)
		humains	1 Conseiller en mobilité (100% du temps 1 à 3 puis 30%)
SI	Moyens .	financiers	Montant de la prestation d'étude externalisée à définir
Moyens	nécessaires	matériels	
Mo	Points de viai	lance pour la mise	Le suivi par la direction général et l'exécutif constitue une condition de
	en œuvre, conditions de réussite		réussite essentielle

## MOTR03 - Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire

d'action	Action	Cette action vise à renouveler l'ensemble du parc de véhicules légers communautaires. Constitué d'environ 70 véhicules thermiques et 2 véhicules électriques, cette flotte sera majoritairement remplacée en 2021 à l'issue de démarches d'étude des alternatives à faibles émissions possibles par le biais de :  - Recueil de retours d'expérience (benchmark) et d'études indépendantes et récentes sur les caractéristiques des technologies existantes (ADEME)  - Sourcing auprès des concessionnaires Cette étude, croisée avec les besoins de déplacements des agents communautaires et intégrant la prise en compte des questions associées de recharge/plein, visera à proposer les typologies et technologies de véhicules adaptées et la stratégie de renouvellement retenue (proportions de chaque type de véhicules retenu) afin de permettre une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte tout en répondant au mieux aux besoins.		
due	The state of the s			
Logique	Résultat(s) visé(s)	Renouvellement du parc de véhicules légers communautaires intégrant une réduction globale de ses émissions de gaz à effet de serre dont la valeur sera précisée en cours de démarche (tout en répondant à l'obligation de proportion minimale de 20% de véhicules à faibles émissions tels que définis dans le décret n°2017-24 du 11 janvier 2017)		
		Û		
	Effet(s) attendu(s)	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par le parc de véhicules communautaire		
		Û		
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la CUCM dans l'exercice de ces compétences		

	Eléments de contexte, motivation de l'action		Première expérimentation d'achat de 2 véhicules électriques (de type Renault Zoé) basés sur le site des Ateliers du Jour à Montceau. Engagement, en 2018, d'une démarche d'optimisation des achats avec en particulier mise en place d'un groupe de travail dédié aux véhicules légers et carburants.  Parallèlement à cette action, une démarche de formation des conducteurs à la conduite économique va être enclenchée
de l'acti	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Cette action portant sur un des outils de déplacement par les agents communautaires s'articule avec la mise en place et l'animation d'un plan de déplacement d'administration (MOTR02) portant sur les pratiques de déplacement. L'acquisition de véhicules à faibles émissions pourrait être valorisée dans le cadre du dispositif de valorisation de certificats d'économie d'énergie (ADIS02)
Description du déroulé			2019-2020 : veille technique, contact auprès d'organismes conseils (ADEME), benchmark et sourcing (auprès des concessionnaires) pour définir la stratégie et les technologies les plus pertinentes pour un renouvellement de l'ensemble du parc de véhicule intégrant une volonté de réduction globale des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte tout en répondant au mieux aux besoins
	Indicateurs	des résultats visés	Valeur moyenne des émissions de gaz à effet de serre au km du parc de véhicules légers communautaires
	muicateurs	des effets attendus	Estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre du parc automobile communautaire
	Périodicité so	uhaitable du suivi	Annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Un an après le renouvellement complet de la flotte de véhicules légers

	Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact technique référent		Yvan DOUHARD, directeur de la logistique et des moyens généraux
		Service porteur	Direction de la logistique et des moyens généraux
			Vice-président(e) en charge de la logistique
Acte	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		ADEME
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Finances (DSF), marchés (DSF), ressources humaines (DSF), prévention des risques (DSF), Développement territorial durable, coopération, contractualisation (DEDT)

			humains	Groupe d'achat thématique « Véhicules légers et carburants »
9		Moyens nécessaires	financiers	A définir pour le renouvellement des autres véhicules légers de la flotte en 2021 selon les typologies de véhicules et de motorisation retenues ainsi que des nouveaux équipements de charge éventuellement nécessaires
	Š		matériels	
		Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		Dans le cas d'installation de véhicules électriques sur le site du Creusot, la réflexion devra intégrer la faisabilité d'installation d'une borne de recharge à proximité directe d'un bâtiment historique (château de la Verrerie)

# MOTR04 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules

Action Adaptation des dépôts en fonction de la motorisation choisie		Formation des conducteurs et des mécaniciens aux contraintes et aux nouveaux outils
lion:		Ŷ
d'actio	Résultat(s) visé(s)	Renouvellement complet de la flotte de bus d'ici 2026
ique		Ŷ
Logiq	Effet(s) attendu(s)	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques locaux et des nuisances sonores des bus urbains sur le territoire
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports sur le territoire

	motivation de l'action		Exemplarité de la CUCM
4ion	Articulation p d'autres actio	articulière avec ns ou dispositifs	
déronlé de l'a	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Au fur et à mesure du renouvellement de la flotte et des évolutions du réseau urbain suivant le planning prévisionnel suivant : 2022 : 3 bus 2023 : 3 bus 2026 : 10 bus
7		des résultats visés	Nombre de véhicules remplacés
rintion d			Consommation de carburants d'origine fossile des transports urbains par km parcourus, déduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associés
Daco		uhaitable du suivi	annuelle
	dédiés éventu	haitable (et moyens Jellement Bour l'évaluation	Point d'étape en 2024

	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techn	nique référent	Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
ç	Si portage		Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
3	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
40 4	CUCM Partenaires (institutionnel	techniques, s, financiers)	ADEME, Région, industriels
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Finances (DSF), logistique et moyens généraux (DSF),

	Moyens nécessaires	humains	
			8 M€ pour les véhicules 2 M€ pour la mise aux normes / adaptation des dépôts
yen		matériels	
		nce pour la mise ditions de réussite	Coût des véhicules Choix de la motorisation et de sa pérennité Anticipation des questions de maintenance Adaptation de l'outil industriel et des agents

#### MOTR05 - Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

action	Action	Le Schéma Directeur Cyclable devra permettre de :  - développer une communication adaptée pour inciter et favoriser l'usage du vélo ;  - construire une stratégie de développement des pistes cyclables qui permettra également d'apaiser la circulation automobile ;  - mettre en place des stationnements adaptés en fonction du type d'utilisateur attendu (arceau, abri-vélo et abri-vélo sécurisé) ;  - développer l'intermodalité bus et vélo avec du stationnement cyclable à proximité des pôles d'échange multimodaux et des terminus ;  - développer une communication adaptée pour favoriser l'usage du vélo ;  - proposer la location de vélo de courte et de longue durée ;  - proposer une série d'évènements faisant la promotion de l'usage du vélo
Je d		Û
-ogique	Résultat(s) visé(s)	Définition d'un schéma d'aménagements et d'un programme d'actions associé
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Augmentation de la part modale du vélo sur le territoire de la CUCM à 4% d'ici 2030
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Diminution de la pollution liée aux transports Amélioration de la santé de ces utilisateurs Amélioration la sécurité routière

	de l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Dans le cadre de sa politique de déplacement, la CUCM souhaite poursuivre sa démarche permettant le développement de la pratique du vélo qui a débuté depuis quelques années avec l'aménagement de pistes/voies cyclables et la réalisation de parcs vélos. Le Schéma Directeur Cyclable s'inscrit donc dans cette volonté de favoriser l'usage de ce mode et permet la planification à court, à moyen et à long terme l'action communautaire.
•		Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		
	np	Calendrier de mise en œuvre		2019 : réalisation du Schéma Directeur Cyclable 2021 (prévisionnelle) : mise en œuvre des premières mesures encourageant la pratique du vélo
	ption	Indicateurs	des résultats visés	A définir selon le programme d'actions établi
	cript	Thuicateurs	des effets attendus	Part modale du vélo sur le territoire
1,	Des	Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2022 et 2032 (enquête ménages-déplacements)

		Maîtrise d'ouv	rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact technique référent		Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
	ပွ	Si portage	Service porteur	Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
	eur		Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
	Act	Partenaires ( institutionnel	echniques, s, financiers)	Etat, Région, Département, ADEME
		Services communautaires		Finances (DSF), DPDU, Direction des territoires (DSP), Développement territorial durable, coopération, contractualisation (DEDT)

		humains	1 conseiller mobilité pour le suivi du schéma
2	Moyens nécessaires	financiers	En cours de définition
	) liceessalies	matériels	
Σ	Points de vigila en œuvre, cond	nce pour la mise ditions de réussite	Suivi des réalisations et communication continue

## MOTR06 - Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives

Logique d'action	Action	l'organisation des conditions de mobilités des personnes, tant à l'intérieur du ressort territorial qu'en lien avec les territoires limitrophes, afin de répondre aux spécificités des territoires et d'y améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité » conformément aux orientations de la loi d'orientation sur les mobilités.  Ce plan pourra en particulier induire des actions portant sur :  - le développement des transports collectifs et des modes actifs  - l'interopérabilité entre les réseaux (tarification, billettique, coordination des offres) ;  - les parcs relais, pôles d'échanges et l'organisation du stationnement ;  - les accès des pôles d'activités économique notamment avec une meilleure gestion des flux, du stationnement, des aires de livraisons ;  - l'encouragement à l'utilisation des véhicules électriques notamment au travers des infrastructures (parking, point de charge) ;  - la sensibilisation aux mobilités durables,  - l'usage partagé des voitures et sa facilitation  Il s'agit, à travers cette démarche, de viser un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès et la protection de l'environnement et de la santé et d'améliorer la sécurité des déplacements notamment par des aménagements de la voierie permettant un partage équilibré entre les différents modes.		
۲	Ţ.			
	Résultat(s) visé(s)	Etablissement d'un programme d'actions		
		Ţ		
	Effet(s) attendu(s)	Diminution de la part modale de la voiture Réduction de 10 % à l'horizon 2030 la part de l'autosolisme sur le périmètre urbain de l CUCM Diminution du nombre d'accidents sur la voie publique		
			<u> </u>	
	Finalité(s)  Diminution des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques sur le t poursuivie(s)  et amélioration de l'attractivité du territoire			
l'action	Eléments de co motivation de		Il s'agit de planifier l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par la CUCM afin d'encourager de nouvelles pratiques en matière de mobilité. Cela inclut une nouvelle organisation de l'offre de transport en commun mais également la réalisation d'un schéma directeur piéton et cyclable qui permettront de développer ces pratiques	
de	Articulation pad d'autres action	rticulière avec s ou dispositifs	Le schéma cyclable (MOTR05) sera intégré à ce plan des mobilités	
roulé	Etapes de réalisation		Elaboration du plan : 2022	

-		Eléments de contexte, motivation de l'action		Il s'agit de planifier l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par la CUCM afin d'encourager de nouvelles pratiques en matière de mobilité. Cela inclut une nouvelle organisation de l'offre de transport en commun mais également la réalisation d'un schéma directeur piéton et cyclable qui permettront de développer ces pratiques
	<u>–</u>	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Le schéma cyclable (MOTR05) sera intégré à ce plan des mobilités
	u déroul	Calendrier de mise en muyre		Elaboration du plan : 2022 Vote du plan par les élus communautaires et engagement de sa mise en œuvre : fin 2022/ début 2023
	n d		des résultats visés	A définir
	criptio	Indicateurs		Part modale des différents modes de déplacement, nombre d'accidents sur la voie publique
		Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
		dédiés éventu	haitable (et moyens Jellement Bour l'évaluation	Première évaluation 3 ans après l'adoption du plan

				Communauté urbaine Creusot-Montceau (externalisation d'une prestation d'AMO pour l'élaboration du plan)
		Contact technique référent		Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
	S	Si portage	Service porteur	Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
	enr	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
+		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Région
				DPDU, direction des territoires (DSP), finances (DSF), affaires juridiques et commande publique (DSF)

		Moyens nécessaires	humains	1 chargé de mission mobilité
			financiers	70 k€
	2		matériels	
C IVA			nce pour la mise	Dialogue constant avec les élus et les maires Intégrer les orientations possibles dans l'élaboration du prochain contrat de la délégation de service publique du réseau urbain

#### MOTR07 - Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun

d'action	Action	Le plan des mobilités établira la base d'un plan des transports collectifs adapté au territoire. Il permettra également aux usagers d'utiliser l'ensemble des services disponibles et ainsi :  - d'améliorer le maillage et l'organisation des bus urbains afin de répondre au mieux aux besoins des usagers ;  - d'organiser des navettes spécifiques reliant les centres-villes ou les quartiers ainsi que des correspondances avec les services ferroviaires (TER et TGV) ;  - d'améliorer l'information de l'ensemble des transports collectifs  - de favoriser le développement de la desserte ferroviaire notamment en participant aux travaux de la région (VFCEA, interconnexion) ;  - d'ouvrir les transports scolaires aux habitants des campagnes, en complément des transports à la demande			
dne		<del>↑</del>			
Logique	Résultat(s) visé(s)	Nouveau schéma d'organisation des transports en commun			
	Û				
	Effet(s) attendu(s)	Augmentation de la fréquentation des transports collectifs de 50% à l'échéance de la prochaine délégation de service public			
		<b></b>			
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées aux transports			
		Cette action s'inscrit dans la perspective de la loi d'orientation sur les			

		Eléments de o motivation de	contexte, e l'action	Cette action s'inscrit dans la perspective de la loi d'orientation sur les mobilités et du plan de mobilité permettant de proposer aux usagers une nouvelle manière de se déplacer. L'organisation interne autour de la nouvelle direction des mobilités doit permettre de mener à bien un nouveau plan de transport collectif qui intègre au mieux l'ensemble des solutions déployées sur le territoire (lignes urbaines, TAD, services scolaires, trains)
		Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		En lien avec le plan des mobilités (MOTR06)
-	φ	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2020-2021 : concertation publique afin de recueillir l'attente des usagers 2021 : études du plan de transport urbain 2022 : nouvelle délégation de service public du réseau urbain 2024 : intermodalité totale avec les TER
	cription	Indicatours	des résultats visés	
0	SCL	Indicateurs	des effets attendus	Fréquentation des bus urbains (nombre total de voyageurs par an)
	۵	Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle à partir de 2022
		dédiés éventuellement		Echéance de la prochaine délégation de service public des transports urbains – par analyse des données billettiques et enquêtes origine- destination

		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau (externalisation de la prestation d'AMO)
		Contact techn	ique référent	Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
Acteurs	ırs	Si portage	Service porteur	Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
		CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
	Α	Partenaires (tinstitutionnels		Région
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		finances (DSF), affaires juridiques et commande publique (DSF)

			humains	1 Chargé de mission mobilité + 1 Conseiller en mobilité (20%)
	ens	necessaires		Organisation de la concertation : 15K€ Coût de l'évolution du plan de transport : A déterminer en 2020/2021
	109		matériels	
				Une évolution maitrisée du budget consacré aux transports collectifs sera à prévoir afin d'accompagner les adaptations de l'offre et du service

## MOTR08 - Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique

ogique d'action	Action	installés sur la communauté seront organisés. Elles viseront à inciter les entreprises à faire un diagnostic des déplacements et des différentes solutions possibles afin de réduite l'usage de la voiture. Cela permettra notamment de :  - Mettre en place des incitations aux déplacements en transport en commun, vélo, ou covoiturage ;  - installer des équipements facilitant l'utilisation du vélo ;  - mobiliser les médecins du travail pour sensibiliser les salariés aux avantages pour leur santé de la marche à pied et du vélo ;  - adapter les horaires de travail aux contraints de la mobilité ou favoriser le télétravail.		
Log	Résultat(s) visé(s)	Etat des lieux des PDE existants ou à engager (contact avec les entreprises de plus de 100 salariés) et propositions d'accompagnement		
	Effet(s) attendu(s)	Augmentation du nombre de démarches de PDE/PDIE sur le territoire		
		Û.		
	Finalité(s)	Réduction des émissions de GES liées aux déplacements des salariés des entreprises territoire		

		Eléments de contexte, motivation de l'action		Les plans de mobilité des entreprises sont obligatoires pour les entreprises de plus de 100 salariés depuis le 1er janvier 2018. La CUCM souhaite être une force de proposition et accompagner les employeurs à respecter cette obligation. Cette initiative sera également étendue aux petites et moyennes entreprises et aux administrations
-/-	raction	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		La mise en place par la CUCM de son propre plan de déplacement administration (MOTR02) constitue un préalable nécessaire pour crédibiliser l'approche. Cet accompagnement est une des missions nouvelles que pourra permettre la création d'une direction des mobilités (MOTR01)
A. 1212 A.	Description du deroule de	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		1er semestre 2021 : Premiers contacts avec les entreprises de plus de 100 salariés afin de faire un état des lieux des PDE, établir un planning de travail et recueillir leurs attentes d'intervention de la CUCM dans le cadre de sa compétence mobilité Fin 2021 : Finalisation des premiers PDE et premiers contacts avec les petites et moyennes entreprises ainsi que les commerçants 2022 à 2024 : Accompagnement des entreprises dans l'élaboration des PDE et animations dans les entreprises afin de promouvoir les modes alternatifs à la voitures (réunions publiques, documents de sensibilisation)
		Indicatoura	des résultats visés	Nombre d'entreprises contactées
		Indicateurs	des effets attendus	Nombre de PDE engagés sur le territoire
		Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2022

	Maîtrise d'ouv	/rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techr	nique référent	Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
١,			Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
4	CUCM Partenaires (1 institutionnels	techniques, s, financiers)	Etat, Région, CCI, entreprises, administrations
	Services com impliqués (ho		Communication, DEDT

Moye		Moyens nécessaires	humains	1 Conseiller en mobilité (30%)
			financiers	
	yer		matériels	
		points de vigilance pour la mise		Nécessite la mise en place au préalable d'une direction des mobilités dont la mission serait alors élargie à l'animation du territoire sur les thématiques liées à la mobilité

#### MOTR09 - Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires

d'action	Action	<ul> <li>2 actions peuvent être menées afin de développer et inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires.</li> <li>D'une part, apaiser et sécuriser les abords des établissements scolaires, aménager les cheminements des piétons, des vélos et des arrêts de bus.</li> <li>D'autre part, inciter enfants et parents à marcher, à faire du vélo ou à utiliser les transports collectifs notamment par : <ul> <li>des actions d'information et formation régulières des enfants,</li> <li>échanges avec les associations de parents d'élèves afin que les parents permettant la pratique de la marche et du vélo</li> <li>promouvoir l'organisation de pédibus</li> </ul> </li> </ul>
_		Û
-ogique	Résultat(s) visé(s)	Mise en œuvre d'actions (aménagement, sensibilisation) incitant enfants et parents à marcher, à faire du vélo ou à utiliser les transports collectifs
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Création de dispositifs dédiés type pédibus, plans de mobilité des établissements scolaires
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique liée à circulation autour des établissements

	l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		La sécurité des scolaires a toujours été un axe important de la politique de la CUCM: les transports scolaires sont sûrs et effectués par des véhicules équipés de ceintures de sécurité, les scolaires sont régulièrement informés sur la meilleure attitude à adopter pendant le voyage. Un nouveau partenariat avec l'éducation nationale peut donc être noué afin de favoriser et encourager à une culture plus soucieuse de l'environnement.
	ılé de	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Plan des mobilités (MOTR06), schéma cyclable (MOTR05)
	du déroι	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2021 : Préparation du plan d'action 2022 : Début de mise en œuvre 2024 : Retour d'expérience et adaptation
	ription (		des résultats visés	Nombre d'établissements dont les abords ont bénéficié de mesures d'apaisement et de sécurisation de la circulation
	escrip	Indicateurs	des effets attendus	Nombre de démarches collectives engagées au niveau des établissements scolaires (plan de déplacement établissements scolaires, pédibus, etc.)
		Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2023

		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact technique référent		Jérôme FERRACCI, directeur des transports urbains/de la mobilité
	ر۸	Si portage	Service porteur	Direction de la mobilité
	enr.	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la mobilité
Acte	Acte	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Etat, associations de parents d'élèves, service éducation des communes
		Services communautaires		Direction des territoires (DSP)

	N4	humains	1 Conseiller en mobilité (20%)
9	Moyens nécessaires	financiers	A définir
	niceessaires	matériels	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		ditions de révesite	Nécessite la mise en place au préalable d'une direction des mobilités dont la mission serait alors élargie à l'animation du territoire sur les thématiques liées à la mobilité

## MOTR10 - Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture

_	_					
action	Action	Inciter à prendre "de bonnes habitudes" en matière de déplacement et inculquer de nouvelles pratiques mobilités. Cela doit passer par :  une information et une sensibilisation des publics aux mobilités durables une information régulière sur les différents modes de déplacement existants et leur organisation engager des partenariats avec des associations et des commerçants pour encourager à utiliser des moyens alternatifs à la voiture accompagner les jeunes et les seniors dans une mobilité durable par l'apprentissage et l'accompagnement				
٦, ا	5	<u></u>				
Palining	Résultat(s) visé(s)	Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'actions				
0		Û				
	Effet(s) attendu(s)	Diminution de la part modale de la voiture Réduction de 10 % à l'horizon 2030 la part de l'autosolisme sur le périmètre urbain de la CUCM Diminution du nombre d'accidents sur la voie publique				
		Ŷ.				
	Finalité(s) Diminution des émissions de gaz à effet de serre et polluan poursuivie(s) et amélioration de l'attractivité du territoire		Diminution des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques sur le territoire et amélioration de l'attractivité du territoire			
		La CUCM au travers de diverses animations, notamment d'incitations des				

		Eléments de contexte, motivation de l'action		La CUCM au travers de diverses animations, notamment d'incitations des personnes âgées à utiliser les transports collectifs, a commencé ce travail de sensibilisation. Il s'agit donc de planifier des actions afin de faire changer durablement les comportements et d'encourager de nouvelles pratiques en matière de mobilité.
	l'a	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		
` '	du dé	Calendrier de mise en œuvre		Premières actions en 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et dans le cadre des orientations voulues par le nouvel exécutif communautaire. fin 2022/ début 2023 : dans le cadre de la mise en œuvre du schéma mobilité
	tior		des résultats visés	
	escription	Indicateurs		Part modale des différents modes de déplacement, diminution du nombre d'accidents sur la voie publique
	_	Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Première évaluation en 2024

	Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact technique référent		Jérôme FERRACCI, directeur des déplacements urbains
S.	Si portage	Service porteur	Direction des déplacements urbains/de la mobilité durable (DSP)
	Si portage CUCM		Vice-président(e) en charge de la mobilité
Act	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Etat, Région, Entreprises, EHPAD, associations
	Services communautaires		Communication

		humains	1 conseiller mobilité
2	Moyens nécessaires	financiers	A définir
Ver	Ticcessaires	matériels	
Σ	Points de vigila en œuvre, cond		Cette action ne pourra être mise en œuvre en l'absence d'une politique communautaire de mobilité structurée autour d'une direction de la mobilité

#### C.3 Thématique ressources et gestion de l'eau

## Ressources et gestion de l'eau (REGE)



REGE01 - Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau

REGE02 - Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées

#### Ressources

REGE03 - Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme

REGE04 - Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord

Usages

REGE05 - Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles)

REGE06 - Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau

REGE07 - Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de payement des factures d'eau

Mettre en place un accompagnement-conseil des entreprises et collectivités dans la gestion de grosses consommations d'eau

REGE08 - Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle

Mettre en place des aides à la récupération des eaux pluviales

e d'action	Action	Dans la continuité des actions déjà mises en œuvre de réduction des consommations d'énergie de ses équipements électromécaniques nécessaires au transport et traitement de l'eau, la communauté urbaine a intégré dans ses contrats de régie intéressée une obligation, préalable à tout renouvellement d'équipement, d'étude de réduction de la consommation d'énergie du dispositif par acquisition d'un équipement plus économe et/ou par modification de l'installation pour permettre une réduction de la consommation d'énergie à service rendu équivalent. Cette démarche s'applique au fil de l'eau des renouvellements.  Par ailleurs, des études en cours sur de plus gros équipements (tels que l'installation d'aération au niveau de la ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable du lac de la Sorme) permettront à partir de 2020-2021 le choix et la mise en place d'un plan d'actions d'optimisation de ces équipements et de leur fonctionnement (optimisation tant en termes de consommation d'énergie que de consommation d'eau)
gique		Û
Log	Résultat(s) visé(s)	Etude d'alternative à chaque renouvellement d'équipement et remplacement des équipements en fonction de cette étude
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Réduction des consommations énergétiques liées à l'exercice des compétences eau et assainissement
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution aux objectifs d'efficacité énergétique territoriaux et exemplarité de la CUCM

_				
ر' مار در		Eléments de contexte, motivation de l'action  Articulation particulière avec		La CUCM a engagé depuis de nombreuses années une démarche de mise en place de variateurs de puissance sur les pompes et de remplacements progressif des équipements électromécaniques sur les réseaux et installations de traitement de l'eau par des appareils plus économes en énergie.  Dans le cadre des contrats de régie intéressée mis en place au 1er janvier 2018, une obligation d'étude pour définir l'équipement ou l'installation le/la plus économe lors du renouvellement (pour raison d'usure) d'un équipement a été imposée aux régisseurs.  De plus, en prévision de la préparation des prochains programmes, les régisseurs réalisent courant 2019-2020 des études diagnostic des consommations d'énergie des équipements gérés et des propositions d'actions d'optimisation énergétiques.
1	g B	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Récupération des CEE (ADIS02)
		Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Au fil de l'eau : renouvellement des installations courantes A partir de 2020-2021 : choix et mise en œuvre d'un plan d'actions d'optimisation des gros équipements (exemple aération de la Sorme)
	$\tilde{\triangle}$	Indicateurs	des résultats visés	Nombre d'installations remplacées par des dispositifs présentant une meilleure efficacité énergétique
			des effets attendus	Suivi des consommations énergétiques liées aux compétences eau et assainissement
		Périodicité sou	uhaitable du suivi	annuelle
		dédiés éventu	haitable (et moyens Iellement Dour l'évaluation	2021 (mi-contrats régies intéressées) 2025 (fin de contrats régies intéressées)

	Maí	INISITRICO d'OLIVESCO		Communauté urbaine Creusot-Montceau (Délégataire : Véolia)
	Cor	Contact technique référent		Brice LE DILOSQUER, directeur eau et assainissement
Acteurs	Si p	O. po. tage	Service porteur	Direction eau et assainissement (DSP)
	CU		Elu référent	Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau
		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Agences de l'eau
		rvices comr pliqués (ho	nunautaires rs porteur)	

	Moyens nécessaires	humains	
sus		financiers	
oye		matériels	
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

d'action	Action	réalisation de prog Pour économiser la Pour privilégier la - gestion pr financières - au niveau	na directeur assainissement et des études sur les réseaux d'eau potable, grammes d'actions de renouvellement. a ressource en eau en réduisant les fuites des réseaux de distribution, gestion séparative des eaux pluviales à la source : ivée favorisée par le PLUI et réflexion engagée sur des aides techniques et s à l'utilisation in situ sinon à la séparation des réseaux des réseaux publics, lors de projets d'aménagement (lotissements, etc.), pour intégration de techniques alternatives au « tuyau »		
d'ac			Û		
Logique	Résultat(s) visé(s)	Se rapprocher d'u	n taux de renouvellement des réseaux de 1%		
Lo			Û		
	Effet(s) attendu(s)		Eau potable : amélioration de la distribution et réduction des fuites Assainissement : amélioration du taux de collecte et traitement des eaux usées		
			Û		
	Finalité(s) poursuivie(s)		ycle de l'eau (traitement, consommation, acheminement, retour au milieu ritoire		
ud	Eléments de contexte, motivation de l'action		Schéma directeur d'assainissement en cours de réalisation (finalisation fin 2020) Réflexion en cours sur le prochain programme pluriannuel de travaux sur les réseaux d'eau potable		
é de l'action			L'obligation d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (REGE08) participe à la démarche de séparation des eaux pluviales et des eaux usées		
déroule			Nouveaux programmes d'actions eau et assainissement à partir de 2021		
du d		des résultats visés	Linéaire de réseaux renouvelés		
escription o	Indicateurs	des effets attendus	Taux de fuite eau potable Taux de conformité distribution eau potable Taux de collecte et de traitement assainissement		
	Périodicité sou	ıhaitable du suivi	annuelle		
Δ	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluations 2023 et 2026		
	Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau (Maîtrise d'œuvre : Véolia)		
	Contact techn	ique référent	Brice LE DILOSQUER, directeur eau et assainissement		
urs	J. P. J. J. J.	Service porteur	Direction eau et assainissement (DSP)		
Acteurs		Elu référent	Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau		
٩	Partenaires (to institutionnels	, financiers)	Agences de l'eau		
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Direction des projets et du développement urbain, direction des territoire (DSP)		
		humains			
Moyens	Moyens nécessaires	financiers	Investissement prévisionnel de l'ordre de 15 millions d'€ par an Subventions a priori de l'ordre de 10 à 20% en assainissement		
Moy		matériels			
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite				

#### REGE03 - Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau -Ressource stratégique du lac de la Sorme

que d'action	Action	Intervention en 3 volets: - plan de gestion du lac : rédaction et mise en œuvre des actions (entretien des milieux naturels, restauration de berges) - périmètres de protection du captage :
Logiq	Résultat(s) visé(s)	Définition et mise en œuvre d'un programme d'actions relatif à la protection de la ressource Sorme
		Û
		Réduction des pollutions diffuses et des risques de pollutions accidentelles, amélioration du fonctionnement écologique du plan d'eau
		Ŷ
	Finalité(s) poursuivie(s)	Maintien des possibilités d'approvisionnement en eau au niveau de la ressource Sorme

En réponse à une problématique d'eutrophisation (liée à un excès d'apport en phosphore) du lac de la Sorme, principal captage d'eau potable de la CUCM, des études et actions tant sur le lac et ses abords immédiats que sur son bassin versant ont été mises en œuvre dès les années 1990. Si ces démarches ont permis une diminution de la concentration en phosphore et en matière organique, elles doivent toutefois être poursuivies afin de répondre aux enjeux présents et à venir de protection qualitative de la ressource en particulier en période estivale (baisse des volumes et donc hausse des concentrations et montée de la température de l'eau favorisant l'eutrophisation).  C'est pourquoi le captage du lac de la Sorme a été identifié par la DDT71 comme prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement en 2009, impliquant la mise en œuvre par la CUCM d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses. Dans le même temps, l'ARS a demandé à la CUCM de réviser les périmètres de protection réglementaires du captage, considérés comme obsolètes. La mise en œuvre de ces procédures a été engagée en 2011, par la réalisation d'études et expertises approfondies. Enfin, il est apparu intéressant de rédiger de manière concertée un plan de gestion du plan d'eau et ses berges, de manière à clarifier les modalités de gestion auprès des différents usagers du site (pêcheurs, club de voile, naturalistes).  L'animation en direction des agriculteurs volontaires du bassin versant peut avantageusement s'articuler avec les actions de valorisation du bois bocager (ENRR04), de développement de la consommation alimentaire locale (ALIMO1 à 04) et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatique (ADISO7) croisant intérêts de l'exploitation (activité économique complémentaire, pérennisation de l'activité) et développement de pratiques favorables à la protection du captage :  - plan de gestion:  o concertation, rédaction et validation : 2020  o mise en œuvre 2019-2022  - aire d					
économique complémentaire, pérennisation de l'activité) et développement de pratiques favorables à la protection du captage  - plan de gestion: - concertation, rédaction et validation : 2020 - mise en œuvre : 2020-2029 - périmètres de protection du captage : - arrêté préfectoral signé mi-2019 - mise en œuvre 2019-2022 - aire d'alimentation du captage : - concertation, rédaction et validation : 2020 - mise en œuvre 2020-2025 (bilan à mi-parcours 2022)	déroulé de l'action		en phosphore) du lac de la Sorme, principal captage d'eau potable de la CUCM, des études et actions tant sur le lac et ses abords immédiats que sur son bassin versant ont été mises en œuvre dès les années 1990. Si ces démarches ont permis une diminution de la concentration en phosphore et en matière organique, elles doivent toutefois être poursuivies afin de répondre aux enjeux présents et à venir de protection qualitative de la ressource en particulier en période estivale (baisse des volumes et donc hausse des concentrations et montée de la température de l'eau favorisant l'eutrophisation).  C'est pourquoi le captage du lac de la Sorme a été identifié par la DDT71 comme prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement en 2009, impliquant la mise en œuvre par la CUCM d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses. Dans le même temps, l'ARS a demandé à la CUCM de réviser les périmètres de protection réglementaires du captage, considérés comme obsolètes. La mise en œuvre de ces procédures a été engagée en 2011, par la réalisation d'études et expertises approfondies. Enfin, il est apparu intéressant de rédiger de manière concertée un plan de gestion du plan d'eau et ses berges, de manière à clarifier les modalités de gestion auprès des différents usagers du site (pêcheurs, club de voile,		
Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre  o concertation, rédaction et validation : 2020 o mise en œuvre : 2020-2029 - périmètres de protection du captage : o arrêté préfectoral signé mi-2019 o mise en œuvre 2019-2022 - aire d'alimentation du captage : o concertation, rédaction et validation : 2020 o mise en œuvre 2020-2025 (bilan à mi-parcours 2022)	Description du		peut avantageusement s'articuler avec les actions de valorisation du bois bocager (ENRR04), de développement de la consommation alimentaire locale (ALIM01 à 04) et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatique (ADIS07) croisant intérêts de l'exploitation (activité économique complémentaire, pérennisation de l'activité) et		
			<ul> <li>concertation, rédaction et validation : 2020</li> <li>mise en œuvre : 2020-2029</li> <li>périmètres de protection du captage :</li> <li>arrêté préfectoral signé mi-2019</li> <li>mise en œuvre 2019-2022</li> <li>aire d'alimentation du captage :</li> <li>concertation, rédaction et validation : 2020</li> </ul>		
Indicateurs des résultats visés		Indicateurs des résultats visés			

des effets attend	us Paramètres physico-chimiques (notamment Pesticides et COT) voire biologiques (à préciser)
Périodicité souhaitable du suiv	
Echéance souhaitable (et moy dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation	Après 3 puis 6 ans

	Maîtrise d'ouv	/rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techr	nique référent	Nicolas ROUSSEL, chargé de mission ressources en eau
	Si portage	Service porteur	Ressources en eau, Direction eau et assainissement (DSP)
		Elu référent	Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau
Act	Partenaires (tinstitutionnels	techniques, s, financiers)	CA71, AELB, SMi2B
	Services com impliqués (ho		

			0,5 ETP CUCM (animation générale), 0,5 ETP CA71 (animation agricole), 0,5 ETP SMi2B (animation et maîtrise d'œuvre cours d'eau – 3 tranches 2018-2020)
Movens	Moyens nécessaires	financiers	<ul> <li>plan de gestion: à préciser (pour mémoire, restauration de berges : besoin d'env. 20 k€ HT par an ; entretien des milieux naturels : env. 20 k€ HT par an)</li> <li>périmètres de protection du captage :         <ul> <li>indemnités : env. 1 M€</li> <li>travaux de sécurisation : env. 3M€ HT</li> </ul> </li> <li>aire d'alimentation du captage : à définir (pour mémoire travaux de protection de cours d'eau 2018-2019 : 1,2 M€ HT)</li> <li>Subventions prévisionnelles par l'Agence de l'eau : 1M€</li> </ul>
		matériels	
		nce pour la mise ditions de réussite	

gique d'action	Action	Intervention en 3 volets: - plans de gestion des plans d'eau : mise à jour puis en œuvre des actions (entretien des milieux naturels,) - périmètres de protection des captages : finalisation de la mise en œuvre (indemnisations des servitudes, contrôles) - aire d'alimentation des captages (bassins versants) : - consultation des entreprises et engagement par le prestataire retenu d'une étude, sur les aires d'alimentation de captage des ressources nord, pour la définition d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses intégrant les mesures réglementaires (périmètre de protection, réglementation pesticides, etc.) et prenant également en compte les enjeux de biodiversité / milieux naturels, forts dans la région Sur la base des résultats de l'étude, concertation relative au programme d'actions puis mise en œuvre du programme d'actions
ogi.		$^{-}$
	Résultat(s) visé(s)	Définition et mise en œuvre d'un programme d'actions relatif à la protection des ressources nord
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Réduction des pollutions diffuses et des risques de pollutions accidentelles, amélioration du fonctionnement écologique des plans d'eau
		Ŷ
	Finalité(s) poursuivie(s)	Maintien des possibilités d'approvisionnement en eau au niveau des ressources nord

de l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Les ressources d'eau potable de la zone nord sont constituées d'un système de captages en surface (6 captages en ruisseau et 4 barrages) alimenté par des bassins versant d'une surface totale d'environ 5 000 ha Différentes études et campagnes de mesures (écologiques, agricoles, bathymétriques, relatifs à la qualité de l'eau, etc.) ont été réalisées en tout ou partie sur les bassins versants par la CUCM ou ses partenaires depuis 2003. Un partenariat avec le CENB depuis la fin des années 2000 a permis également de définir puis mettre en œuvre des plans de gestion à l'échelle des principaux plans d'eau. Ces plans ont fait l'objet d'un bilan courant 2018. Un arrêté préfectoral datant de 2006 a enfin instauré les périmètres de protection des captages. Si les travaux de sécurisation ont été réalisés (création du dernier bassin de dépollution routière en 2018), il reste à la CUCM à verser des indemnités pour la mise en œuvre des servitudes.
du déroulé	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		La mise en cohérence des modalités d'indemnisation en direction des exploitants et des propriétaires impactés par les mesures de préservation des ressources induit une articulation avec la protection de la ressource stratégique de la Sorme (REGE03)
Description d	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		<ul> <li>plans de gestion des plans d'eau :         <ul> <li>mise à jour : 2019</li> <li>mise en œuvre : 2019-2028</li> </ul> </li> <li>périmètres de protection des captages : finalisation 2019-2020</li> <li>aire d'alimentation des captages</li> <li>2020 : Réalisation de l'étude</li> <li>A partir de 2020 : concertation et mise en œuvre du programme d'actions</li> </ul>
		des résultats visés	
	Indicateurs	des effets attendus	Paramètres physico-chimiques (notamment Pesticides et COT) voire biologiques (à préciser)
	Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Après 3 puis 6 ans

	Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techn	nique référent	Nicolas ROUSSEL, chargé de mission ressources en eau
ç	Si portage	Service porteur	Ressources en eau, Direction eau et assainissement (DSP)
-	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau
\ \ <	Partenaires (tinstitutionnels	echniques, s, financiers)	ONF, CRPF, CA71, CENB, ARS, DDT71, Agence de l'eau, Agence française de la biodiversité, association naturalistes
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Affaires juridiques et foncier (DSF)

		humains	A définir avec programme d'actions
Movens	Moyens nécessaires	financiers	<ul> <li>plan de gestion: à définir (PM entretien des milieux naturels : env. 15 k€ HT par an)</li> <li>indemnités périmètres de protection du captage : env. 300 k€</li> <li>aire d'alimentation du captage :         <ul> <li>étude préalable : env. 20k€ HT</li> <li>Budget de mise en œuvre du programme d'action à définir</li> </ul> </li> <li>Subventions prévisionnelles par l'Agence de l'eau : 100 k€</li> </ul>
		matériels	
		ance pour la mise ditions de réussite	

#### REGE05 - Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles)

	Action	Rédaction du cahier des charges d'une étude sur les ressources et besoins du territoire en eau et sur les actions possibles pour anticiper ou réagir en situation de pénurie. Réalisation de l'étude par un prestataire extérieur Mise en œuvre d'un programme d'actions validé
tior		Û
ne d'ac		Bilan des ressources et besoins d'eau du territoire et définition de modalités de prévention ou de gestion d'une situation de pénurie
giqu		Û
9		Continuité et qualité des services publics de distribution, de défense incendie, réduction des impacts sur les activités (notamment agricoles) des périodes de sécheresse
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Augmentation de la résilience du territoire

		motivation de l'action		Les sécheresses de ces dernières années et leur impact sur les exploitations agricoles du territoire amènent à envisager l'étude d'alternatives d'approvisionnement ou de gestion de l'eau pour les activités agricoles afin de limiter l'impact des périodes de sécheresse.
		Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		L'approche des adaptations par exploitation agricole (REGE06) constitue un préalable nécessaire à l'établissement d'un programme d'action territorial
		Etapes de réa Calendrier de		2021 : réalisation de l'étude probablement au sein de l'expertise plus globale du nouveau schéma directeur d'alimentation en eau
	on c	Indicateurs	des résultats visés	
	ptic	muicateurs	des effets attendus	Selon programme d'actions défini
ľ	scri	Echéance souhaitable (et moyens		Selon programme d'actions défini
(				Selon programme d'actions défini

Acteurs	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau (externalisation de l'étude)
	Contact techi	nique référent	Nicolas ROUSSEL, chargé de mission ressources en eau
	Si portage	Service porteur	Direction eau et assainissement (DSP)
	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau
	Partenaires (institutionnel	techniques, s, financiers)	Agence de l'eau, BRGM, VNF, Communes
	Services com impliqués (ho		Juridique (DSF), Direction des territoires (DSP)

Movens		Moyens nécessaires	humains	0,1 ETP (chef projet et participants internes CUCM)
	_		financiers	50 k€ TTC de dépenses de prestations d'expertises (études, analyses d'eau) Subventions probables 50% (Agence de l'eau)
	10		matériels	
		Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

gique d'action	Action	Identification (par croisement des fichiers usagers eau CUCM et CA71 et échanges avec les communes) d'agriculteurs potentiels candidats pour la réalisation d'un diagnostic gratuit de leurs besoins et usages et définir les actions d'optimisation de l'alimentation en eau de leur exploitation (par exemple : suivi des consommations, mise en place de comptages indépendants pour l'exploitation et l'habitation pour permettre le dégrèvement d'une part des redevances de l'agence de l'eau, fourniture et/ou aide à l'acquisition d'appareils plus économes).  Réalisation des diagnostics auprès d'une quinzaine d'agriculteurs volontaires.  Proposition et mise en œuvre d'un règlement d'intervention de la CUCM en direction des agriculteurs avec aide à la réalisation de ces actions.  Outre l'accompagnement financier pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif d'aide intègre un accompagnement conseil par la chambre d'agriculture sur chaque projet : accompagnement technique pour adapter au mieux le projet aux besoins et prescriptions réglementaires et accompagnement administratif pour faciliter les démarches de validation et autorisation éventuellement nécessaires.
ogic.		<u>Û</u>
	Résultat(s) visé(s)	Accompagnement d'agriculteurs subissant des manques d'eau
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Réduction des volumes de prélèvement sur les plans d'eau spécifiquement ouverts aux prélèvements agricoles durant les périodes de sécheresse
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Réduire la vulnérabilité des exploitations du territoire à la réduction des ressources en eau

e l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action	Les épisodes de sécheresse des derniers étés ont mis en évidence les difficultés d'approvisionnement en eau rencontrées par la profession agricole sur le territoire en particulier pour l'abreuvement des troupeaux. Après la mise en place de dispositifs de gestion de crise (ouverture d'accès pour prélèvement à des plans d'eau aux agriculteurs) et compte tenu des prévisions d'amplification et de multiplication des épisodes de sécheresse à l'avenir du fait du changement climatique, la CUCM a souhaité mettre en place un accompagnement-conseil des exploitants sur ces questions. Une première convention d'objectifs d'un an a été approuvée en conseil communautaire du 2 mai 2019 entre la Chambre d'agriculture et la CUCM afin d'engager une première vague de diagnostics et conseils aux agriculteurs. A l'issue des premiers diagnostics des propositions d'actions ont abouti à la mise en place de dispositifs d'aide dont la mise en œuvre a été validée au conseil communautaire de novembre 2019.
P	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs	Cette action, intégrant en particulier une identification des possibilités d'alternatives au niveau des exploitations, constitue un préalable nécessaire à la mise en place d'élément de gestion à l'échelle territoriale (REGE05)
Description du déroulé	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre	<ul> <li>2019 : réalisation du diagnostic auprès des agriculteurs volontaires</li> <li>Novembre 2019 : validation du programme d'intervention communautaire pour l'alimentation en eau des agriculteurs intégrant 4 dispositifs : <ul> <li>Aide à la mise en place d'un compteur supplémentaire pour distinguer les volumes dédiés à l'alimentation humaine de ceux destinés à l'exploitation (direction eau et assainissement)</li> <li>Mise en place de conventions d'accès gratuits à 3 plans d'eau communautaires (dont 2 lacs miniers) pour prélèvement à destination des agriculteurs autorisés par les mesures préfectorales de restriction en période de sécheresse (direction eau et assainissement)</li> <li>Aide au financement des investissements à la création de retenues d'eau (inférieures à 400m³), de captage par forage ou de bassin de rétention d'eau issue de toitures (pôle service aux entreprises et innovation)</li> <li>Fonds de concours à destination des communes réalisant des travaux (forage ou retenue d'eau) permettant une utilisation partagée de ressources en eau supplémentaire par des agriculteurs (pôle service aux entreprises et innovation)</li> </ul> </li> </ul>

		Début 2020 : réunions d'informations et mise en service du dispositif intégrant accompagnement et conseils de la CA71
Indicateurs	des résultats visés	Nombre de dossiers accompagnés pour bénéficier des dispositifs mis en place / nombre d'agriculteurs bénéficiant des projets ayant abouti
indicatedis	des effets attendus	Volumes prélevés par les agriculteurs sur les plans d'eau ouverts par la CUCM en situation de sécheresse
Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		A l'issue de la consommation de l'enveloppe d'aides provisionnée

	Ма	aîtrise d'ouv	rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau (Partenaire et maître d'œuvre : Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire)
	Co	Contact technique référent		Pascal MASSON, chargé de mission commerce et artisanat
Acteurs	S C:	Si portage CUCM		Pôle services aux entreprises et innovation (DEDT) en lien avec la direction eau et assainissement (DSP)
	_		Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge du développement économique en lien avec Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau et autres membres du groupe de travail « agriculture »
		rtenaires (t stitutionnels	echniques, , financiers)	Agence de l'eau et Région
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		Juridique (DSF), Direction des territoire (DSP), Cellule proximité (DSP)

		humains	0,1 ETP (chef de projet et participants inte	rnes CUC	CM)
			Budget 2019 - diagnostic		
			Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire		4 327,47 € TTC
			Communauté urbaine Creusot-Montceau	8 654,9	4 à 12 116,91 € TTC
			Agence de l'eau et Région	5 192,	96 à 8 654,94 € TTC
			Total		21 637,33 € TTC
us	Moyens	financiers	Budget CUCM à partir de 2020 – dispositif	d'aides	
Ş	nécessaires		Enveloppe des aides individuelles agricult	teurs	150 000 € HT
Mo			Fond de concours aux communes		50 000 € HT
			Prestation d'accompagnement par la CA7	'1	24 900 € HT
			Montant total		224 900 € HT
			Dont aides de l'Agence		12 450 € HT
			de la	a Région	7 470 € HT
		matériels			
	Points de vigila	nce pour la mise			
	en œuvre, cond	ditions de réussite			

noi+o-/h	raction	Action	Développement de l'information sur les économies domestiques d'eau (prévue dans le cadre de la mise en œuvre des actions de communications de la régie intéressée à partir de l'été 2019 : mise en service site Web et application mobile, projet d'animation « bar à eau » circulante dans les boutiques C.Mon.O et sur les marchés, envoi plaquette avec factures d'eau)  Mise en place d'un accompagnement des ménages présentant des difficultés de paiement des factures d'eau : en complément de l'aide au paiement des factures d'eau du Conseil Départemental (Fonds Solidarité logement), construction, en lien avec les services sociaux des Communes, d'un dispositif « Contrat Solidarité Eau » communautaire. Ce dispositif basé sur un engagement volontaire des ménages accompagnés, permettra de valoriser les pratiques économes en eau.				
			p. at. ques esc	₽			
	rogidne	Résultat(s) visé(s)	Définition du « cor	ntrat solidarité eau » communautaire			
		1.55(5)					
		Effet(s) attendu(s)	Accompagnement	de ménages en difficultés de paiement			
		attenda(3)		<u> </u>			
		Finalité(s)	Diminution des ca	s de difficultés de paiement des factures d'eau et diffusion de pratiques			
		poursuivie(s)	économes	s de difficultes de palement des factures d'édu et diffusion de pratiques			
'action		Eléments de contexte, motivation de l'action		Dans le cadre de la mise en œuvre de la régie intéressée en janvier 2018, la CUCM a choisi de se positionner en relation directe avec les usagers et souhaite en particulier développer l'accompagnement social sur le territoire sur lequel les Communes/CCAS, et le Département via le fonds solidarité logement interviennent pour aider au paiement des factures d'eau notamment			
- 0	o U	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		FSL départemental, aides communales			
		Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2019-2021 : construction du dispositif avec les communes 2021-2022 : engagement de l'accompagnement			
		C	des résultats visés	Nombre de communes et abonnés engagés dans le dispositif, montant des moyens mis en œuvre par la CUCM/CCAS			
	escrip	Indicateurs o	des effets attendus	Nombre de ménages accompagnés ayant réussi à maîtriser leur consommation, ayant moins de difficultés de paiement de leur facture d'eau			
(	ا دُ	Périodicité sou	haitable du suivi	annuelle			
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2022 et 2025			
		Maîtrise d'ouvr		Communauté urbaine Creusot-Montceau et communes (Maîtrise d'œuvre : CUCM et communes)			
	_ 1	Contact techni		Brice LE DILOSQUER, directeur eau et assainissement			
	- 1		Service porteur	Direction eau et assainissement			
-	ğ		Elu référent	Vice-président(e) en charge du cycle de l'eau			
A		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Services sociaux des communes, Département			
		Services comm impliqués (hor		Juridique (DSF), Cellule proximité (DSP)			
			humains	A définir			
	٥	Moyens nécessaires	financiers	10 000 €/an pour le FSL 10 000 €/an pour le contrat solidarité eau Augmentation probable en 2021			
S	MO		matériels				
			ance pour la mise ditions de réussite				
		-					

#### **REGE08 - Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle**

ogique d'action	Action	Sur la base des échanges entre le service urbanisme dans le cadre de l'établissement du projet de PLUI.HD arrêté au conseil de juin 2019, et la direction eau et assainissement, définition et rédaction d'une prescription du règlement du PLUI.HD imposant l'infiltration des eaux à la parcelle pour les constructions neuves hors cas techniquement inenvisageable. Après adoption du PLUI, cette obligation s'imposera lors de chaque nouveau dépôt de demande de permis de construire, la direction eau et assainissement intégrant alors à son examen de la demande de permis de construire, la désignation du projet comme relevant de l'obligation ou pouvant faire l'objet d'une exemption pour raisons techniques (et pouvant de ce fait bénéficier d'une autorisation de raccordement au réseau public d'eaux pluviales) et la vérification de la conformité du projet à cette obligation.  Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette obligation et d'apporter des suggestions techniques en particulier à destination des projets de grande dimension, les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) cadres présentent des préconisations de dispositifs permettant cette infiltration
ogi		Û
	Résultat(s) visé(s)	Intégration d'une obligation réglementaire d'infiltration à la parcelle prenant en compte les spécificités de chaque nouvelle construction
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Limitation des effets d'imperméabilisation liée à de nouvelles constructions
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution à la prévention des conséquences de l'irrégularité croissante du cycle de l'eau par une gestion localisée de l'eau pluviale

		Eléments de contexte, motivation de l'action		Compte tenu de plannings d'élaboration parallèles du PCAET et du PLUI.HD, les services ont pu travailler à la rédaction dans le règlement du PLUI.HD d'une obligation d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle intégrant des dispositions d'éventuelles exemptions en cas d'impossibilités techniques.
	d'autre			Lorsque les modalités de mise en place d'aide à la récupération des eaux pluviales auront été définies, les deux dispositifs pourront se compléter
on du déroulé de l'	Etapes Calend	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Avril 2019 : établissement par les services urbanisme et eau et assainissement d'une proposition d'ajout au règlement du PLUI.HD d'une obligation d'infiltration à la parcelle Juin 2019 : arrêté du projet de PLUI.HD intégrant cette prescription 18 Juin 2020 : Adoption du PLUI.HD de la CUCM après consultations et validations administratives A partir du 18 juillet 2020 : Application de la prescription à toute nouvelle demande de dépôt de permis de construire avec identification dans l'avis de la direction eau et assainissement des cas relevant des possibilités d'exemption
	Indicat	eurs	des résultats visés	Nombre de nouvelles constructions intégrant un dispositif d'infiltration sur la parcelle
			des effets attendus	
	Périodi	Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
	dédiés	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		

		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact technique référent		Romain ANCEL, responsable cellule urbanisme
	-S	Si portage	Service porteur	Urbanisme (DPDU)
	eur		Elu référent	Vice-président(e) en charge de la planification urbaine
Act	Act	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		
		Services communautaires		Direction eau et assainissement (DSP), urbanisme réglementaire et prévisionnel (DPDU)

SL	Moyens	humains	Intégré dans le temps cumulé de 1 jour/semaine nécessaire au traitement du volet eau lors de l'examen des permis de construire par la direction eau et assainissement
Ş	nécessaires	financiers	Moyens constants via l'intégration dans les dispositifs existants
Mo		matériels	Moyens constants via l'intégration dans les dispositifs existants
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

#### C.4 Thématique économie circulaire

Economie circulaire (ECCI)

ECCI1 - Mettre en place une recyclerie

ECCI2 - Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique

ECCI3 - Elaborer et mettre œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire

#### **ECCI01 - Mettre en place une recyclerie**

action	Action  Action				
ď					
gique	Résultat(s) visé(s)	Ouverture de la recyclerie			
Log		Û			
	Effet(s) attendu(s)	Captage de flux d'objets jetés pour revente directe ou après réparation/transformation			
		Û			
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribution à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets produits sur le territoire			

	l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la CUCM a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie, projet croisant ses objectifs de prévention des déchets et de partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire. Cette étude a permis d'identifier les acteurs potentiels du projet, d'évaluer les gisements qui pourraient être captés par une recyclerie et d'établir un modèle économique et les conditions juridiques de mise en œuvre. Cette action s'inscrit dans la continuité de cette étude et vise à aboutir à la mise en service d'une recyclerie territoriale
cription du déroulé de		Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Lien avec les actions de réduction des déchets dans le cadre du PLPDMA (ECCI03)
	on du dér	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2019 : Lancement de l'étude de programmation 2021 : désignation d'un maître d'œuvre,
	De	Indicateurs	des résultats visés	
		Indicateurs	des effets attendus	Volume de déchets détournés
		Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		1 an après mise en service

	Maî	Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Con	ntact techn	ique référent	Jocelyn RICHARD-PERROT, directeur gestion des déchets
	Si p	portage	Service porteur	Direction de la gestion des déchets (DSP)
	CUC	CM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la politique des déchets
Acteurs		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		ADEME, Région, Emmaüs, le Relais, la Croix rouge, Ressourcerie Réorient Express (RER) de Gueugnon, Syntaxe Erreur 2.0, R'éveillons nous, la Maison des Familles de Torcy, Cap Récup (OPAC –régie de territoire des quartiers nord), Repair Café, Fab Lab Utopi, Brico'Tek, Méristème, IME les Papillons Blancs, l'atelier du Coin, l'ESAT du Breuil, le Jardin de la Combe des Mineurs, Département, Etat
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		Service aux entreprises et innovation (DEDT)

		humains		
			Detation de promier équipement	75 000 6 UT
			Dotation de premier équipement Points de vente	75 000 € HT 904 000 € HT
			Atelier (si bâtiment à construire)	
	Movens		Total HT	1 335 000 € HT 2 314 000 € HT
ns	Moyens nécessaires	financiers	dont	2 314 000 € HT
) ve	inccessaires		Financement Région (30%)	694 200 € HT
Σ			Financement Département (13%)	300 000 € HT
			Financement Etat – DSIL (30%)	694 200 € HT
			Autofinancement CUCM (27%	625 600 € HT
		matériels	Si possible bâtiment existant pour accueillir l'atelier	
		nce pour la mise litions de réussite		

#### ECCI02 - Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique

l'action	Action	Sensibilisation et information sur les bénéfices d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT), Animation du réseau de chefs d'entreprises de manière à créer les conditions d'une collaboration interentreprises pérenne sur la zone pilote, Réalisation d'une étude de flux de matière et d'énergie afin d'en déduire le métabolisme précis de la zone, Identification et hiérarchisation des synergies Définition d'un plan d'actions en partenariat avec les différentes parties prenantes dont les synergies « quick-wins » à mettre en place en priorité pour créer une dynamique positive Elargissement de la zone pilote aux autres zones industrielles de la CUCM
p er		
-ogique	Résultat(s) visé(s)	Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur une zone test puis extension à d'autres zones
		<b>₽</b>
	Effet(s) attendu(s)	Emergence de synergies (énergie, matière, etc.) entre entreprises du territoire
		Û
	• •	Réduction des consommations d'énergie, des importations de matière et des productions de déchets

- l'action	e l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Après recrutement d'un chargé de mission début 2019 et choix d'une zone d'activité favorable pour mettre en place une démarche pilote d'EIT (plaine des Riaux), une rencontre a été mise en place à destination des entreprises et organismes de la zone test pour identifier les acteurs prêts à s'engager et construire une candidature à l'appel à projet « Economie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté » (ADEME-Région)
7				Prise en compte de la chaleur fatale issue des procédés industriels dans les flux intégrés à la démarche d'EIT
,	du derc	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2020-2021 : analyse des flux et établissement et mise en œuvre du plan d'actions sur la zone des Riaux Après 2021 : extension au territoire communautaire
	ion	Indicateurs	des résultats visés	Nombre de personnes morales engagées dans la démarche d'EIT
escrinti	rıpt	muicateurs	des effets attendus	Nombre de synergies identifiées et mises en place
	esc	Périodicité sou	uhaitable du suivi	Annuelle
(	U	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2021

	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techr	nique référent	Pôle service aux entreprises et innovation
	Si portage	Service porteur	Pôle service aux entreprises et innovation
		Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge du développement économique
Act	Partenaires (institutionnel	techniques, s, financiers)	ADEME, Région, entreprises et organismes de la zone des Riaux
	Services com impliqués (ho		Direction de la gestion des déchets (DSP)

	Moyens nécessaires	humains	
ens		rinanciers	Animation par une AMO dédiée pendant la première année du projet : Budget 60.000 €
Моуе			Logiciel de bilan des flux entrant et sortant (matières, énergie, etc.) des entreprises et organismes participants
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

#### ECCI03 - Élaborer et mettre œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire

Action	Action  Action  Constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi Etablissement de l'état des lieux initial Définition des objectifs que se fixe le territoire et définition des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs Validation du programme Engagement des mesures			
		Ţ.		
Résultat(s) visé(s)	Constitution d'un programme d'actions assorti d'objectifs chiffrés de réduction des			
	i.	Û		
Effet(s) attendu(s)	Réduction de la pr	oduction de déchets		
( )		Û		
Finalité(s) poursuivie(s)	Poursuite de la ré	amique créée par la démarche TZDZG éduction de la production de déchets sur le territoire et économies de action des émissions de gaz à effet de serre associées		
Eléments de contexte, motivation de l'action		Inscription dans la continuité de la labellisation et mise en œuvre d'une démarche territoire zéro déchet, zéro gaspillage (TZDZG) qui a, entre autres, permis l'émergence et la coordination d'un réseau d'acteurs engagés dans la prévention		
		Lien avec les démarches de création d'une recyclerie (ECCI01) et d'écologie industrielle territoriale (ECCI02)		
Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Novembre 2019 : prise de fonction du responsable du service prévention Avril – octobre 2020 : Diagnostic de territoire Septembre – décembre 2020 : écriture et validation du plan d'actions A partir de 2021 : Mise en œuvre des actions		
To dianta	des résultats visés	A définir en fonction des actions du programme		
Indicateurs	des effets attendus	Ratio de production de déchets par habitant sur le territoire		
Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle		
Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		A l'issue de la mise en œuvre du programme		
Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau		
		Loïc PERRICHON, responsable de service prévention des déchets		
		Direction gestion des déchets (DSP)		
	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la politique des déchets		
		Région, ADEME		
Services communautaires impliqués (hors porteur)		Direction de l'économie et du développement territorial		
	humains	1 ETD pour l'animation de la démarche		
Moyens		1 ETP pour l'animation de la démarche Selon programme d'actions défini		
nécessaires		Scion programme a actions defini		
Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		Maintien de la dynamique territoriale générée par la démarche TZDZG		
	Résultat(s) visé(s)  Effet(s) attendu(s)  Finalité(s) poursuivie(s)  Eléments de comotivation de  Articulation pad'autres action  Etapes de réaliculation de l'autres action  Etapes de réaliculation pad'autres action  Etapes de réaliculation	Etablissement de la Définition des objete pour atteindre ces Validation du progete Engagement des management de		

#### C.5 Thématique gestion du patrimoine communautaire

# Gestion du patrimoine communautaire (GPAC)

GPAC01 - Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'eau et d'énergie sur le domaine public

GPAC02 - Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions

GPAC03 -Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie

Economiser les ressources et l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lors des travaux de voirie et/ou sur les réseaux d'eau

Mettre en place une démarche globale d'accompagnement de l'intégration de critères climat-air-énergie dans les marchés publics de la CUCM

## GPAC01 - Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'énergie sur le domaine public

	Action	Renouvellement des zones d'éclairages publics à la charge de la CUCM et mise en conformité sur les nouvelles réglementations en vigueur
		Û
d'action	resultat(s)	Remplacement de l'ensemble des points lumineux par des équipements de meilleure efficacité énergétique à raison de 50 à 100 points lumineux par an sur 5 à 7 ans/ réduction de la puissance lumineuse installée / réduction du temps de fonctionnement moyen
due		Û
Logique	` '	Réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public des zones d'activité communautaires
		Û
		Réduction des consommations d'énergie de la communauté dans une démarche d'exemplarité et diminution de la pollution lumineuse

		Eléments de contexte, motivation de l'action		Le renouvellement des équipements d'éclairage public sur les zones d'activités a déjà été engagé et a permis le remplacement de 300 points par des équipements de type LED L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses précise par ailleurs les spécifications techniques ainsi que les modalités de fonctionnement (extinction nocturne) s'appliquant à ces installations ainsi qu'aux éclairages non résidentiels des acteurs publics et privés sur ces secteurs.
-	de	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Les coûts des changements d'équipement et/ou ajouts de dispositifs de gestion de l'éclairage pourront être optimisés en s'appuyant sur le dispositif de valorisation des CEE (ADISO2)
-	np			Environ 50 à 100 points lumineux à rénover par année, soit sur 5 à 7 ans pour le nombre de points lumineux restants à traiter
:	Description	Indicateurs		Nombre de points lumineux remplacés / puissance lumineuse installée / temps de fonctionnement annuel moyen de l'éclairage
200	Des		des effets attendus	Consommation annuelle d'électricité de la CUCM liée à l'éclairage public
		Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		1 an après les derniers travaux de remplacement

(2) (1) V		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		II ONFACE FACONIOLIA PAFAPANE		Frédéric GRANDEMENGE, responsable du service signalisation lumineuse, circulation et mobilier urbain
	ırs	Si portage	Service porteur	Signalisation lumineuse, circulation et mobilier urbain (DSP)
	Acte		IFIII POTOPONT	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'aménagement des zones d'activité
		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		DEDT

	Moyens nécessaires	humains financiers	
SU		matériels	
Moyer	Points de vigila en œuvre, cond	nce pour la mise ditions de réussite	Information et coordination avec les entreprises sur les zones d'activités pour adapter et faciliter l'acceptation des réductions d'éclairage sur le domaine public et faciliter la mise en œuvre par les entreprises de leurs propres obligations d'extinction nocturne. Plan pluriannuel d'investissement alloué par l'exécutif à partir de 2020

## GPAC02 - Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions

	Action	1/ Etablissement d'un inventaire des diagnostics déjà réalisés 2/ Réalisation externalisée des états des lieux des diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine qui sont soumis au décret relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire. 3/Les préconisations d'actions qui en découlent feront l'objet de l'établissement d'un tableau de bord des actions et de suivi des bâtiments communautaires y compris un planning. A l'aide des 2 tableaux de bord nous allons pouvoir suivre les différents travaux réalisés sur le patrimoine communautaire ainsi que la baisse des consommations en énergie, pour le chauffage, le rafraichissement, éclairage et les équipements techniques y compris la baisse de la consommation de l'eau sanitaire 4/ Réalisation des travaux suivant les budgets votés			
_	Ŷ				
ogique d'action	Résultat(s) visé(s)	Mise en place d'un suivi énergétique du patrimoine bâti communautaire sous la forme d'un tableau de bord Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de bâtiments communautaires			
Logi		Û			
	Effet(s) attendu(s)	Réduction des consommations d'énergie du patrimoine bâti communautaire a minima conforme à la réglementation en vigueur (article L.111-10-39 du code de la construction et de l'habitation, décret n° 2019-771 et son arrêté d'application du 10 mai 2020) :  - Soit -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par sur la base de la consommation de référence de 2010  - Soit un niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue, en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie.			
		Û			
	Finalité(s) poursuivie(s)	Amélioration des conditions de vie des utilisateurs dans le bâti communautaire. Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine du chauffage et de la climatisation			

		Eléments de contexte, motivation de l'action	Démarche d'audit énergétique engagé sur une partie du patrimoine bâti communautaire Réorganisation des services facilitant la mise en place d'un suivi complet des bâtiments communautaires
	l'actio	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs	Les coûts des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires pourront être optimisés en s'appuyant sur le dispositif de valorisation des CEE (ADISO2) Formation des utilisateurs des locaux pour une utilisation éco citoyenne en lien avec l'action ADISO1
	$\circ$	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre	<ul> <li>1/ Inventaire des diagnostics déjà réalisés : fin 2020.</li> <li>2/ Complément des diagnostics sur le parc communautaire (et réalisation de premiers travaux) : 2020 à 2021.</li> <li>3/ Planning et hiérarchisation de réalisation des travaux découlant des rapports : 2021</li> <li>4/ Engagement des travaux à partir de 2022</li> <li>L'étalement des travaux respectera le décret applicable sur les points suivants : <ul> <li>Amélioration de l'isolation thermique,</li> <li>Remplacement des équipements obsolètes par des équipements performants énergétiquement,</li> <li>Installation de dispositifs de contrôle et de gestion active des équipements,</li> <li>Formation des utilisateurs sur les modalités d'exploitation des équipements,</li> <li>Aménagement des locaux adapté à un usage économe en énergie</li> </ul> </li> </ul>

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> A noter que, d'ici au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021, L'article L.111-10-4 sera renuméroté L.174-1 conformément à l'ordonnance du 29 janvier 2020

	Indicateurs	des résultats visés	A l'aide des 2 tableaux de bord nous allons pouvoir suivre les différents travaux réalisés sur le patrimoine communautaire ainsi que la baisse des consommations en énergie, pour le chauffage, le rafraichissement, éclairage et les équipements techniques y compris la baisse de la consommation de l'eau sanitaire.
		des effets attendus	A l'aide des indicateurs QVT (qualité de vie au travail) nous aurons un retour sur l'amélioration des conditions des agents pour la partie des bâtiments où les agents travaillent. Pour les autres bâtiments, un sondage de satisfaction sera mis en place.
	Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Lors de l'évaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

VCTOTOV		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact technique référent		Kadder MADANI, responsable du service logistique
		Si portage	Service porteur	logistique (DSF)
	urs	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge de la logistique et de la gestion des bâtiments
	Acte	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		ADEME, Région, ATD
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		Développement territorial durable, coopération, contractualisation (DEDT)

	Moyens nécessaires		Nécessité d'ajout au service d'1 projeteur, 1 conducteur de travaux et 1 agent technique de maintenance
		financiers	A définir
oyens		matériels	Matériel informatique et logiciels nécessaires au suivi du plan et de l'atteinte des objectifs
Σ	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		Plan pluriannuel d'investissement alloué par l'exécutif à partir de 2021 y compris les ressources humaines et matérielles Poursuite de la valorisation des travaux énergétiques dans les bâtiments communautaires par le biais des certificats d'économie d'énergie

## GPAC03 - Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie

Logique d'action	Action  Résultat(s) visé(s)  Effet(s) attendu(s)	Lorsque le renouvellement d'un équipement motorisé (exemple : machines à peinture pour la signalétique au sol, souffleurs, réciprocateurs, etc.) est nécessaire aux travaux ou à l'entretien de voirie, préalablement à l'achat,  - Etude « benchmarking » des alternatives technologiques (motorisation électrique ou hybride, équipement présentant une meilleure efficacité énergétique) ou méthodologique (exemple : éco pâturage comme alternative à la tonte mécanisée)  - Premier choix d'équipement sur la base des caractéristiques techniques jugées les plus pertinentes  - Location pour expérimentation de l'équipement pendant une période-test par les services territorialisés (zone nord et zone sud) pour s'assurer du maintien d'un même niveau de performance et de confort  - Sur la base du retour d'expérience des équipes, choix d'achat de l'équipement  Renouvellement des équipements privilégiant des dispositifs alternatifs moins consommateurs en énergie en particulier combustibles fossiles  Réduction des consommations de carburants fossiles pour l'alimentation des équipements et des émissions de polluants atmosphériques liés à leur utilisation		
	Finalité(s) Réduction des ém poursuivie(s) travaux et entretie		nissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques liées aux	
l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Dans une optique d'amélioration continue, d'optimisation des dépenses énergétique et du confort des usagers et des agents, la direction des territoires a en particulier en charge l'entretien des espaces publics. Une démarche a été engagée sur l'optimisation des équipements qu'elle est amenée à renouveler.	
de	Articulation particuliere avec d'autres actions ou dispositifs			
u déroulé			Démarche continue au fil des renouvellements d'équipement	
np u		les résultats visés	Nombre d'équipements remplacés	
cription	Indicateurs	les effets attendus	Consommation de carburant des équipements (ramenée à périmètre de fonctionnement constant)	
es	Périodicité sou	haitable du suivi	Annuelle	
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET	
	I		Consumulation Consumate Mantager	
	Maîtrise d'ouvr	_	Communauté urbaine Creusot-Montceau	
	Contact technique référent		Edouard FELKIEL, directeur de la direction des territoires  Direction des territoires (DSP)	
Acteurs	Si portage	Service porteur Elu référent	Vice-président(e) en charge des travaux de voirie et Vice-président(e) en charge de la territorialisation	
Act	Partenaires (te institutionnels,			
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Direction de la logistique et des moyens généraux (DSF)	
		la coma a tora		
	Movens	humains		
sus	Moyens nécessaires	financiers		
Moyens		matériels		
Σ		ance pour la mise ditions de réussite	Equipements disposant de retours d'expérience suffisants pour s'assurer de matériel présentant une durée de vie satisfaisante	

#### C.6 Thématique énergies renouvelables ou de récupération

**Energies** renouvelables ou de récupération (ENRR) ENRR01 - Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser ENRR02 - Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur Photovoltaïque le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments ENRR03 - Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air Bois ENRR04 - Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager ENRR05 - Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets Méthanisation Faciliter la valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels Chaleur fatale ENRR06 - Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables ENRR07 - Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables financement S'appuyer sur une société d'économie mixte (création ou adhésion) pour accompagner le développement des énergies renouvelables

Développer la formation autour des énergies renouvelables dans des filières universitaires

		Prise de contact avec les organismes partenaires consulaires et institutionnels (CCI71, CMA71, CA71, ATD, EIE71, AER, ADEME) et consultation des répertoires d'entreprises labellisées (qualiPV) pour identifier :
Logique d'action	Action	<ul> <li>des exemples d'installations photovoltaïques (PV) en toiture récentes sur le territoire ou à proximité directe</li> <li>les acteurs et entreprises pouvant accompagner l'installation photovoltaïque sur le territoire (producteurs, installateurs, bureaux d'études, banques, assurances, raccordement, maintenance, entretien, conseil au sein des organismes consulaires et institutionnels, etc.)</li> <li>Contacts et interviews pour établissement de retours d'expériences auprès de propriétaires de toiture avec installations récentes pour des cas représentatifs de différentes configurations: typologie du propriétaire du bâtiment (collectivité, entreprise, agriculteurs), exploitation en propre ou mise en location de la toiture, type de toiture (plate, inclinée, shed, etc.), spécificités (installation concomitante à une rénovation de toiture, autoconsommation), etc.</li> <li>Proposer un schéma-type de montage de projet photovoltaïque (intégrant les principales variantes (ex: installation/location de toiture, vente/autoconsommation)) par typologie d'acteur porteur (principalement entreprise, collectivité, agriculteur) éventuellement en s'inspirant de l'exemple de documents existant du même type et valider ces schémas auprès des référents des différents organismes partenaires. Associer à ces présentations des ordres de grandeurs moyens de production, coûts, prix, etc.</li> </ul>
		Û
	Résultat(s) visé(s)	Document reprenant, par typologie de porteur, un schéma méthodologique-type de montage et déroulé de projet Identification des acteurs de la filière
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Emergence de porteurs de projets PV sur le territoire
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Augmentation de la production d'électricité renouvelable (et/ou de chaleur renouvelable) sur le territoire

: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :			Après développement du PV au sol sur sollicitation de développeurs extérieurs qui a montré l'intérêt du territoire et de ses acteurs pour ce type de production d'énergie renouvelable, il s'agit ici de contribuer à l'émergence d'initiatives locales publiques et privées d'installations photovoltaïques en apportant une information pratique et indépendante sur les étapes et modalités de montage de projet et les dispositifs d'accompagnement existant. La présence de nombreuses toitures de grandes dimensions en particulier industrielles et le souhait d'accompagner l'émergence de la production d'énergies renouvelables sur le territoire d'un financement local en particulier citoyen a incité à cibler dans un premier temps le photovoltaïque sur toitures étendues.
7,7	d'autres act		Action préalable à l'animation pour le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire (ENRR02)
rintion du	Etapes de r Calendrier d	éalisation de mise en œuvre	2020 : Prise de contact avec les partenaires consulaires et institutionnels Fin 2020 – début 2021 : Contact avec des propriétaires de toiture du territoire ou proches porteurs d'un projet photovoltaïque récent et établissement des schémas type de montage de projet
	Indicateurs	des résultats visés	
	maicateurs	des effets attendus	
	Périodicité s	souhaitable du suivi	
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		

	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techi	nique référent	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
ç	Si portage	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
-		Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
\{ <	Partenaires ( institutionnel	techniques, s, financiers)	CCI71, CMA71, AER, ATD, EIE71, ADEME, Région
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Service aux entreprises et innovation (DEDT)

ns		Moyens nécessaires	humains	~30 jours
			financiers	
	oye		matériels	
:		Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

e d'action	Action	Echanges avec les organismes consulaires et institutionnels proposant un accompagnement de porteurs de projets photovoltaïques pour identifier les éléments méthodologiques-clés et les acteurs essentiels à l'émergence d'une installation pour cadre le contenu en termes d'exposants présents et en termes de temps de conférences proposés.  Selon démarche précédente, juger de la pertinence de grouper les publics ciblés (principalement collectivités, industriels, agriculteurs) ou de proposer 2 voire 3 temps plus spécifiques.  Organisation d'un ou plusieurs colloques réunissant les acteurs précédemment identifiés et comportant des présentations de retours d'expérience, de points à prendre en compte (exemple de la question de la distance au poste pour les agriculteurs) et d'opportunités particulières (financement participatif citoyen)  Intégration à ces rencontres d'une introduction à la question du financement participatif citoyen en lien avec l'accompagnement proposé par l'ADEME et la Région (via COOPAWAT)
igue		Û
Logique	Résultat(s) visé(s)	Organisation d'une rencontre (spécifique ou mutualisée) à destination des typologies d'acteurs ciblées propriétaires de grandes surfaces de toiture : entreprises, collectivités, agriculteurs et éventuellement bailleurs
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Emergence de projets photovoltaïques de moyenne à grande dimension
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Augmentation de la production d'électricité d'origine renouvelable

de l'actic			Après développement du PV au sol sur sollicitation de développeurs extérieurs qui a montré l'intérêt du territoire et de ses acteurs pour ce type de production d'énergie renouvelable, il s'agit ici de contribuer à l'émergence d'initiatives locales publiques et privées d'installations photovoltaïques en apportant une information pratique et indépendante sur les étapes et modalités de montage de projet et les dispositifs d'accompagnement existant. La présence de nombreuses toitures de grandes dimensions en particulier industrielles et le souhait d'accompagner l'émergence de la production d'énergies renouvelables sur le territoire d'un financement local en particulier citoyen a incité à cibler dans un premier temps le photovoltaïque sur toitures étendues.
ı déroulé	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Action s'appuyant sur les résultats de ENRR01 Lien avec les actions de financement local (ENRR06, ENRR07) à initier
ion du	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Fin 2020 : Prise de contact avec les acteurs de la filière Premier semestre 2021 : Organisation du/des premier(s) colloque
Description	Indicateurs	des résultats visés	Nombre de potentiels porteurs de projets PV sensibilisés/orientés Nombre de contact sur ce sujet pris auprès des organismes accompagnateurs (AER, CA71, ATD)
		des effets attendus	Nombre de nouvelles installations solaires mises en place
	Périodicité s	ouhaitable du suivi	annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

Maîtrise d	ouvrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
Contact te	chnique référent	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
<sub>ν</sub> Si portage	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
CUCM	Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
Partenaire institution	s (techniques, nels, financiers)	CCI71, CMA71, AER, ATD, CA71, EIE71, ADEME, Région, COOPAWAT
	ommunautaires (hors porteur)	Service aux entreprises et innovation (DEDT), Communication

		humains	~30 jours
Sue	Moyens nécessaires		A définir
0 0		matériels	
M			Faire le lien avec le financement participatif citoyen. Ne pas écarter la question de la production solaire thermique

	Capacite, annientees par des ressources locales tout en preservant la quante de l'an				
d'action	Action	d'un état des lieux moyenne capacité. Prise de contact avinstallation, ses r installation. Lors de cette enqu reproductible et pr En lien avec l'ATD des communes du conseil pour l'eng	lien avec l'Agence technique départementale et les partenaires financeurs des communes du territoire équipées de chaudières collectives bois de vec les communes concernées pour identifier les caractéristiques de leur nodalités d'approvisionnement en combustible et l'historique de son lête, identifier une commune présentant une expérience potentiellement ête à accueillir une visite de son installation. et un expert technique de ce type d'installation, organiser, à l'attention territoire, une visite de l'installation assortie de l'apport d'éléments de gagement dans ce type de projet et la question des potentialités ent local (lien avec l'action ENRR04).		
due			Û		
Logique	Résultat(s) visé(s)	Partage d'informat territoire	ion sur des installations de chaudières bois de moyenne capacité sur le		
			$\hat{\mathbb{T}}$		
	Effet(s) attendu(s)	Emergence de nou capacité	Emergence de nouveaux projets d'installation de chaudières collectives bois de moyenne capacité		
			$\hat{\mathbb{T}}$		
	Finalité(s) poursuivie(s)	Augmentation de la	a part de chaleur renouvelable et produite et consommée localement		
l'action	de l'action		Certaines communes du territoire ont évoqué la potentialité d'un remplacement de chaudière par une chaudière bois lors de rénovations de leur patrimoine. Il s'agit donc ici de fournir une information pratique sur ce type d'installation et en particulier sur les équipements alimentés par plaquettes bois pouvant favoriser la mise en place d'un approvisionnement local (plaquettes bocagères en particulier)		
	Articulation particulière avec		Identification d'un réseau de référents énergie au sein des collectivités à travers le développement de l'accompagnement par conseiller en énergie partagée (ADIS03) Lien avec l'émergence de production locale de plaquettes par des agriculteurs proches pour l'alimentation de chaudière (ENRR04)		
ion du	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Fin 2020 – début 2021 : Etat des lieux des chaudières bois installées par les communes du territoire et prise de contact avec les communes pour préciser cet état des lieux 2021 : organisation d'une première visite à destination des communes		
escript	To disabassas (	des résultats visés	Nombre de participants aux visites		
Des	Indicateurs	des effets attendus	Nombre de chaudières communales bois		
	Périodicité soul	haitable du suivi	annuelle		
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET		
	Maîtrise d'ouvr	age	Communauté urbaine Creusot-Montceau		
	Contact technic		Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat		
S	Si portage	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)		
Acteurs	CUCM E	lu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie		
Act	Partenaires (te institutionnels,		ATD, CA71, EIE71		
	Services comm impliqués (hors				
		humains	~15 jours		
10	Moyens	financiers	A définir		
ens	necessaires	matériels			
Moy	nécessaires financiers matériels  Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		La question d'un approvisionnement local et durable en bois est un point d'attention indispensable de même qu'une prise en compte des émissions de particules des installations.		

-	ogique d'action	Action	Sur la base d'une identification (en particulier en lien avec FIBOIS BFC en charge de l'observation de la filière et des chaufferies) de chaudières plaquettes existantes (mais ne bénéficiant pas d'un approvisionnement en bois local) ou projetées en particulier par des communes, prise de contact avec le gestionnaire ou porteur de projet pour identifier les acteurs ouverts à l'étude d'une possibilité d'approvisionnement local par des plaquettes bois bocagères. En lien avec le porteur de projet/gestionnaire et en partenariat avec des partenaires accompagnant ce type de projet (CA71, ATD), préciser les conditions envisageables pour un approvisionnement local par plaquettes bocagères (fourchettes de coûts, durées de contrat habituelles, modalités pratiques de gestion courantes, etc.)  Organiser, en lien avec la chambre d'agriculture une réunion à destination des agriculteurs présents sur la commune et éventuellement les communes limitrophes pour identifier des exploitants intéressés et fournir des éléments d'information sur ce projet élargis aux bénéfices d'une valorisation du bois bocager de manière générale (énergie, litière).  En parallèle, maintien d'une information de fond sur le sujet via information et mise à disposition de données communes aux agents communautaires, communes et partenaires territoriaux susceptibles d'avoir des temps d'échange avec des agriculteurs du territoire
-	_		$\hat{\mathbb{T}}$
		Résultat(s) visé(s)	Identification de gestionnaires ou de porteurs de projet d'installation de chaudières plaquettes intéressés par une recherche d'approvisionnement local
			Û
		Effet(s) attendu(s)	Engagement d'agriculteurs dans une démarche de valorisation du bois de leurs haies et émergence de contrats d'approvisionnement entre gestionnaires de chaudière et agriculteurs
		Finalité(s) poursuivie(s)	Augmentation de la part de chaleur renouvelable et produite et consommée localement

Description du déroulé de l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action	Dans un triple objectif de gestion durable des haies (également bénéfique à la biodiversité), de valorisation d'une ressource d'énergie renouvelable locale et de développement de potentialités économiquement intéressantes pour les agriculteurs, la CUCM a engagé une démarche d'identification et de valorisation des potentialités des haies bocagères sur le territoire : 2011-2012 : expertise confirmant les potentialités locales du bocage en matière de bois-énergie  Septembre 2013 : organisation de 2 journées de sensibilisation à la valorisation des plaquettes de bois bocager (énergie ou en litière) et la gestion durable des haies associée à destination des agriculteurs et élus communaux associant présentation technique, témoignages et visites d'exploitation  2013 : réalisation d'un plan de gestion expérimental sur une exploitation du territoire  Début 2016 : organisation de 5 réunions de sensibilisation réparties sur l'ensemble du territoire et 4 visites d'exploitation (présentation chaudières plaquette, gestion des haies et usage en litière dans les stabulations) à destination des agriculteurs et élus communaux  Dans la continuité de ces démarches, la CUCM, en lien avec la Chambre d'agriculture, souhaite expérimenter une nouvelle approche de mobilisation des agriculteurs en centrant ces temps d'échange sur des projets concrets et proches d'alimentation de chaudières plaquettes
	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs	Cette action s'appuiera en particulier sur l'émergence de projets de chaudières collectives bois de moyenne capacité (ENRR03)
	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2020, identification des chaudières plaquettes pouvant bénéficier de ce type d'accompagnement Au fil de l'eau, lors de l'identification d'un porteur de projet, mise en œuvre des démarches d'identification d'agriculteurs potentiellement intéressés

	Indicateurs	des résultats visés	Nombre de chaudières plaquettes/projets de chaudières plaquettes pouvant présenter une opportunité d'approvisionnement local Nombre d'agriculteurs présents lors des réunions organisées autour des recherches d'approvisionnement local en bois
		IAAC ATTATC STEANAIIC	Estimation du nombre d'agriculteurs s'engageant dans une démarche de changement de pratiques de gestions de leurs haies
	Périodicité souhaitable du suivi		Annuelle
	dédiés évent	uhaitable (et moyens tuellement pour l'évaluation	Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact technique référent		Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
	(0	- P - 1 - 1 - 1 - 1	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
	SIN S		Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
	Acte	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		CA71, Communes, FIBOIS BFC, ATD
				Service aux entreprises et innovation (mission agricole) (DEDT), protection des ressources en eau (DSP)

	humains	A définir selon projets émergeants
Moyens nécessaires	financiers	A définir selon projets émergeants
	matériels	A définir selon projets émergeants
Points de vigila	nce pour la mise	
en œuvre, cond	litions de réussite	

# ENNR05 - Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets

Logique d'action	Action	Etablir un document de synthèse (maximum livret 4 pages) relatif aux possibilités de méthanisation sur territoire (sur la base de l'étude du potentiel de développement de la méthanisation sur le territoire réalisée en 2016)  Organisation de visite(s) d'installations de méthanisation à destination des agriculteurs du territoire et autres contributeurs possibles à une installation territoriale (service déchets de la CUCM, entreprises de l'agro-alimentaire) et envoi d'invitations communes (CA71-CUCM) accompagnées du document précédent intégrant en particulier les coordonnées des référents au niveau de la Chambre d'agriculture et de la CUCM.  Partage de ces informations auprès des différents services en lien avec les agriculteurs du territoire.  Partage d'information entre CUCM et CA71 lors de la manifestation d'un porteur de projet pour permettre la mise en place d'un accompagnement adapté (étude d'opportunité par la CA71, contact avec des potentiels fournisseurs de biodéchets complémentaires à proximité, etc.)	
ogic	<u>↑</u>		
Ľ	Résultat(s) visé(s)	Diffusion plus étendue de l'information	
		<u> </u>	
	Effet(s) attendu(s)	Manifestation de porteurs de projet en particulier agricoles	
	Finalité(s) poursuivie(s)	Développement des énergies renouvelables sur le territoire	
		L'étude des potentialités de développement de la méthanisation sur le territoire de la CUCM (2016) qui avait validé la possibilité de création	

rollá de l'action	מכומו	Eléments de contexte, motivation de l'action		L'étude des potentialités de développement de la méthanisation sur le territoire de la CUCM (2016) qui avait validé la possibilité de création d'unités de méthanisation sur le territoire et d'approvisionnement basé sur les déchets agricoles (principal gisement du territoire) mais avec compléments d'apport issus d'autres activités (compte tenu de la saisonnalité des activités agricoles principalement de type élevage bovin allaitant en extensif). Une première information à destination des agriculteurs pour présenter ces potentialités en septembre 2016 ayant réuni peu de participants, il semble plus adapté d'envisager la poursuite de la sensibilisation sous la forme de visites d'installations existantes complétées par une information sur les potentialités locales et les dispositifs d'accompagnement
الم الم	ב כ	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		
escription		Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2021 : Etablissement d'un document de synthèse des potentialités locales 2021-2022 : Organisation de visite(s) d'installations de méthanisation basées sur l'exploitation de déchets agricoles d'élevage
Dag		Indicateurs	des résultats visés	Nombre de participants aux visites
	į	maicateurs	des effets attendus	Nombre de contacts reçus concernant la méthanisation
		Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	١	Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
	(	Contact technique référent		Audrey Madeleneau, chargée de mission énergie-climat
	ş	Si portage	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
			Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
4	Act	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
				Gestion des déchets (DSP), service aux entreprises et innovation (DEDT), Communication

		humains	~10 jours
	Moyens nécessaires	financiers	à définir
S	inccessaires	matériels	
Moven		nce pour la mise litions de réussite	Choix de période de visite tenant compte des périodes de charge des agriculteurs. Lien à envisager avec service déchets tant pour la question de la possibilité d'apport de déchets verts au projet que pour celle d'une possible méthanisation des déchets ménagers et de la collecte des déchets de certaines entreprises

# ENNR06 - Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables

_				
	d'action	Action	accompagner le de sensibilisation aux avec COOPAWATT Suivre l'émergene financement partic Organiser, sur la c les modalités de identifier des habi	ce de projets de production d'énergie renouvelable avec souhait de
			Definition et mise	Ω.
	due	=1 1:		<b>∀</b>
	Logique	Résultat(s) visé(s)	Emergence de pro	jets d'énergie renouvelables avec un potentiel de financement citoyen
				Û
		Effet(s) attendu(s)	Emergence d'ent renouvelables sur	ités de participation citoyenne pour le financement des énergies le territoire
				Û
		Finalité(s) poursuivie(s)	Augmentation des territoire	recettes de la vente d'énergie renouvelable contribuant à l'économie du
		Eléments de contexte, motivation de l'action		Mise en place par l'ADEME et la Région d'un accompagnement des groupes citoyens et/ou des collectivités pour le développement d'un financement citoyen des énergies renouvelables avec recrutement d'un prestataire d'accompagnement COOPAWATT
		Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		ENRR01 et ENRR02 constitueront des occasions de faire un lien entre production d'énergie renouvelable (ici photovoltaïque) et financement citoyen (sans pour autant que cela n'exclue la possibilité de travailler sur d'autres filières)
	du déroulé	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		1 <sup>er</sup> semestre 2021 : sensibilisation au financement citoyen lors du colloque prévu dans l'action ENRR02 Démarches suivantes selon l'émergence de projets d'énergie renouvelable ouverts au financement citoyen
			des résultats visés	Nombre de projets ouverts au financement citoyen sur le territoire Nombre de participants aux réunions d'information
	escription	Indicateurs -	des effets attendus	Nombre d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables
	Δ	Périodicité sou	haitable du suivi	annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET
		Maîtrise d'ouvr	200	Communauté urbaine Creusot-Montceau
		Contact techni	_	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
		l.	<u> </u>	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
	ILS	- P - 1 - 1 - 1	Service porteur Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
	O I	Partenaires (te	echniques,	ADEME, Région, COOPAWATT, Energie Partagée
		institutionnels, financiers) Services communautaires impliqués (hors porteur)		
		ipiiques (1101	o porteur)	
			humains	Selon projets émergeants
		Moyens		
	ens	nécessaires	financiers	
	Moyens		matériels	
			ance pour la mise ditions de réussite	

# ENNR07 - Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables

	Action	les moyens d'int d'installation de pi Etablissement d'ui Validation politique	praphique (et éventuels contacts à COOPAWAT et/ou Energie Partagée) sur égrer ce type de demande aux négociations avec un développeur roduction d'énergie renouvelable n projet de modalités de négociation. e des conditions de négociation retenues sur cette question des acteurs du territoire intéressés des résultats de ces recherches		
ion		$\hat{\mathbb{T}}$			
Logique d'action	Résultat(s) Une partie de l'invrenouvelable propentreprises)		estissement nécessaire à l'installation d'une unité de production d'énergie osée à l'investissement des acteurs du territoire (particuliers, collectivités,		
gic		<u> </u>			
P	Effet(s) attendu(s)		oyen dans les installations de production d'énergie renouvelable. s économiques de la production d'énergie sur le territoire		
			$\hat{\mathbb{T}}$		
	Finalité(s) poursuivie(s)	acceptation des	la production d'énergie renouvelable sur le territoire par une meilleure installations et la possible émergence de projets d'initiative locale des gains et acculturation au sujet incitant à l'engagement)		
l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		CUCM régulièrement sollicitée par des développeurs (principalement photovoltaïque ou éolien) pour mise à disposition de terrains ou toitures pour création d'unités de production. Mais hors loyer et taxes, les gains des activités économiques issues de ces installations quittent le territoire. Pourtant les appels d'offres de la CRE valorisent ce type de démarche d'investissement citoyen.  De plus, une partie de la population, sensibilisée aux questions de transition énergétique est en recherche de démarches leur permettant de participer à des actions collectives.		
déroulé de	Articulation particuliere avec		La création d'entités de participation citoyenne pour le financement d'énergie renouvelable (ENRR06) pourra faciliter l'identification de débouchés à cette consultation imposée aux développeurs		
qn	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2020 : Etablissement d'une proposition de modalités de négociation et validation politique Application de ces modalités lors de sollicitations de la CUCM par des développeurs d'unités de production d'énergie renouvelable		
escription		des résultats visés	Montant des installations de production d'énergie renouvelable ouvert à l'investissement citoyen		
Ď	Indicateurs -	des effets attendus	Montant effectivement financé par des acteurs locaux (citoyens, collectivités)		
	Périodicité sou	haitable du suivi	annuelle		
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET		
			In		
	Maîtrise d'ouvi		Communauté urbaine Creusot-Montceau		
	Contact techni	<u> </u>	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat		
Irs		Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)		
Acteurs	<u> </u>	Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie		
Ä	Partenaires (te institutionnels,	, financiers)	COOPAWAT, Energie Partagée		
	Services comn impliqués (hor		Affaires juridiques et foncier (DSF), DPDU		
		1	L. Va		
	Moyens	humains	A définir		
Moyens	nécessaires	financiers			
10		matériels			
-2		ance pour la mise ditions de réussite			

#### C.7 Thématique alimentation

# Alimentation (ALIM)

ALIM01 - Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire

ALIM02 - Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)

ALIM03 - Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire

ALIM04 - Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans les démarches de circuits courts

Accompagner la structuration de systèmes alimentaires locaux dans l'optique d'élaboration d'un projet alimentaire territorial

### ALIM01 - Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire

: d'action	Action	Poursuite des rencontres et échanges de la CUCM avec les maires des communes rurales du territoire afin d'identifier de petites surfaces de terrain disponibles (terrains communaux ou mise en lien avec des propriétaires privés (en particulier agriculteurs) prêts à mettre une surface à disposition) pour l'installation d'espaces tests de maraichage.  Sollicitation de la SAFER pour identification complémentaires de foncier Achat par la CUCM du matériel qui sera mis à disposition des espaces tests Conventionnement avec les propriétaires pour mise à disposition de foncier pour test Partenariat avec organisme d'appui à la mise en place d'espaces tests Appel à candidature d'expérimentateurs  En complément à cette démarche, la CUCM mettra en place un règlement d'intervention pour aider à la diversification agricole des exploitations en place
ogique		Ŷ
Logi	Résultat(s) visé(s)	Identification et mise à disposition d'organismes type « Semeurs du possible » de petites surfaces de terrain pour test
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Mise en culture d'espaces tests et premières installations de maraîchers expérimentés Diversification des exploitations agricoles
		Ŷ
	Finalité(s) poursuivie(s)	Développement et diversification de la production alimentaire du territoire

4. 4712.4.		Eléments de contexte, motivation de l'action		Démarche de politique agricole communautaire engagée courant 2018 par la CUCM suite à un groupe de travail avec la CA71 avec l'établissement d'un premier portrait agricole du territoire global et l'engagement d'une identification de foncier disponible en lien avec les municipalités. Un espace test agricole permet l'accompagnement pendant 1 à 3 ans avec mise à disposition de terrain et d'équipement de l'expérimentation d'installation d'un agriculteur (couveuse) et son accompagnement vers la sortie du dispositif et l'installation.
		Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Cette action agissant sur l'offre agricole territoriale est en interaction directe avec les actions ALIM02, 03 et 04 visant le développement d'une consommation locale et de qualité
	np (	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2019- 2020 : étapes préparatoires à la mise en place d'espaces test agricoles dont définition du lieu et étude agronomique du foncier retenu 2021 : régularisation foncière, choix de la structure d'accompagnement et de gestion et aménagement matériel de l'espace Septembre 2021 : appel à manifestation d'intérêt pour choix de candidat Début 2022 : démarrage de l'activité et de la production
(		Indicateurs	des résultats visés	Nombre de parcelles mises à disposition et surfaces correspondantes
			des effets attendus	Surfaces d'espaces test mises en culture Nombre d'agriculteurs en cours de diversification
		Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'o	ıvrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact tech	nnique référent	Pascal MASSON, chargé de mission commerce et artisanat
	Si portage	Service porteur	Pôle service aux entreprises et innovation (DEDT)
	CUCM	Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge du développement économique
•	Partenaires institutionne	(techniques, els, financiers)	CA71, Communes, SAFER, Semeurs du possible, FDSEA, GABSeL, Terre de liens
		nmunautaires ors porteur)	Service juridique (DSF)

		humains		
			Budget estimatif global pour ALIM01 et ALIM02 répartitions à définir)	(montant exact et
	Marrian		Etat	24 000 € HT
C)	Moyens nécessaires	financiers	Région (Contrat Métropolitain 2018-20)	400 000 € HT
en	necessaires		Europe (FEADER)	210 000 € HT
Mover	•		Communauté urbaine Creusot-Montceau	366 000 € HT
Σ			Total HT	1 000 000 € HT
		matériels		
		nce pour la mise ditions de réussite	Prise en compte des besoins fonciers adaptés à l'insta permettant une diversification de la production loca termes de production végétale maraîchère	

### ALIM02 - Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)

d'action	Action	Enquête auprès des commerces alimentaires du territoire pour identifier des points de vente actuels ou futurs de produits locaux.  Géolocalisation des résultats de l'enquête Au regard d'éventuels manques identifiés (débouchés insuffisants pour les productions et/ou absence de points de vente sur une zone de possible demande), étude d'opportunité de création d'une maison des terroirs.  Actions de communication pour sensibilisation du grand public aux achats de produits locaux et information sur les points de ventes permettant cet achat local / éléments de repérage des produits du territoire dans les points de vente en assurant la vente.
		Û
ogique	Résultat(s) visé(s)	Identification/création de points de vente de produits alimentaires locaux sur le territoire et information du public
Ľ		Û
	Effet(s) attendu(s)	Augmentation des ventes locales de produits alimentaires issus d'exploitation agricoles du territoire
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Développement d'une alimentation locale

20:400/				Inscription dans la démarche de développement de l'autonomie alimentaire du territoire et réponse à une demande croissante des citoyens de disposer de points de vente dans lesquels ils pourraient s'approvisionner en produits locaux
A 21.				La diversification des productions locales accompagnée par l'action ALIM01 constitue un préalable nécessaire à cette action
, on or		Etapes de réa Calendrier de	alisation mise en œuvre	2 <sup>e</sup> semestre 2020 : engagement des démarches
7	an	Indiantaura	des résultats visés	Nombre de points de ventes de produits issus de l'agriculture du territoire
9	Ion	Indicateurs	des effets attendus	
4	прт	Périodicité souhaitable du suivi		
	De	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact tech	nique référent	Pascal MASSON, chargé de mission commerce et artisanat
	Si portage	Service porteur	Pôle service aux entreprises et innovation (DEDT)
	CUCM	Elu référent	Vice-président(e) en charge des commerces
4	Partenaires ( institutionnel	techniques, s, financiers)	CA71, CMA71, CCI71, Région
	Services com impliqués (ho		Développement territorial durable, coopération, contractualisation (DEDT), communication

			Į.		
			humains		
				Budget estimatif global pour ALIM01 et ALIM02 répartitions à définir)	(montant exact et
				Etat	24 000 € HT
		nécessaires	financiers	Région (Contrat Métropolitain 2018-20)	400 000 € HT
				Europe (FEADER)	210 000 € HT
				Communauté urbaine Creusot-Montceau	366 000 € HT
	Moye			Total HT	1 000 000 € HT
Ĕ	Σ			Inscription dans le dispositif Leader également env choix retenus	risageable selon les
			matériels		
		on muyro, conditions de réussite		S'assurer d'un développement suffisant des produits vente directe pour alimenter ces points de vente. S' commercial de proximité existant	

### ALIM03 - Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - Expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire

بالمراب المرابع المراب	Logique d'action	Action	(SOGERES), des r différents partenair - L'identificat - La définitio agriculteurs Ainsi, sur la viande l'IGP Charolais de CUCM, un travail de Sur la filière marai différente avec un p Par ailleurs, une dé actions déjà engago prévus) et des actio commandes selon l Enfin, en parallèle niveau 2 « en cuisi labellisation porte r saisonnalité) mais anti-gaspillage, typ	pupes de travail rassemblant les communes du groupement, le prestataire représentants de la profession agricole, la chambre d'agriculture et res pour permettre par filière : cion des producteurs agricoles de la filière sur le territoire on et mise en œuvre d'une méthodologie adaptée pour intégrer des du territoire aux fournisseurs locaux bovine, le groupe de travail a identifié une approche en partenariat avec Bourgogne : après une identification des agriculteurs adhérents sur la conventionnement d'approvisionnement avec des éleveurs est en cours. Ichage, le manque de production sur le territoire impose une approche projet de rencontre direct avec les maraîchers locaux fin 2019. Emarche de lutte contre le gaspillage est en cours de définition avec des ées (ex : ajustement de la commande la veille selon le nombre de repas ons en préparation (installation d'un gâchimètre, pesées pour ajuster les e menu, etc.).  à ces actions, mise en place une démarche de labellisation Ecocert de ine », en partenariat avec le prestataire, au niveau des cantines. Cette non seulement sur le contenu des repas (part de bio et de local minimale, aussi sur l'ensemble des éléments de gestion de la cantine (démarche e de produits d'entretien utilisés, etc.) avec autoévaluation préalable puis n programme d'actions pour atteindre les objectifs de labellisation		
				Ŷ		
		Résultat(s) visé(s)	Définition et mise en œuvre de travaux par filière agricole pour intégrer des agriculteurs du territoire à la démarche			
				Û		
		Effet(s) attendu(s)	Augmentation de la part d'éléments du repas en provenance du territoire communautaire			
			Û			
		Finalité(s) poursuivie(s)  Incitation au développement de productions agricoles locales diversifiées et d'u consommation locale.  Pérennisation des activités agricoles du territoire				
			I	Un groupement de 6 communes du territoire (Le Creusot, Montceau,		
ýmozýp np	e de l'action		I ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( (	Montchanin, Perrecy-les-Forges, Saint-Sernin-du-Bois et Sanvignes) a choisi d'engager une démarche alimentaire durable pour l'approvisionnement des cantines des écoles primaires et maternelles (ainsi que, pour certaines communes, des centres de loisirs et/ou des crèches). Cette démarche s'est traduite en 2018 par le passage d'un marché commun de prestation de restauration collective de 4 ans (un an renouvelable 3 fois) sur la base d'un cahier des charges construit, dans la cadre d'une prestation d'accompagnement externalisée, pour permettre une amélioration continue sur la prise en compte des enjeux de contribution à la santé publique, à l'éducation et au développement durable (dans ses dimensions environnementale, sociale et éthique).  Le marché signé a ainsi pu intégrer, entre autres,  - Des objectifs quantifiés immédiatement obligatoires d'approvisionnement:  o local avec 40% des aliments issus du territoire CUCM ou a minima de moins de 150 km du site de préparation des repas ou >150km en fonction des ressources du territoire  o bio avec 40% des aliments issus de l'agriculture biologique (avec une prévision de passage à 50% en septembre 2020)  o respectant la saisonnalité des fruits et légumes  - une obligation pour le prestataire :  o de reporting (avec tableau de bord de suivi d'indicateurs mensuels fourni aux communes)  o d'engagement dans un projet de partenariat associé à un plan de progrès  o de lutte contre le gaspillage et de mise en œuvre d'actions pour la réduction des déchets		

la réduction des déchets

Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		La diversification des productions locales accompagnée par l'action ALIM01 participe à la création d'opportunités de progression de la relocalisation des approvisionnements. Inversement, un marché de cette ampleur fournit des débouchés significatifs pouvant jouer un rôle incitatif à la diversification de l'agriculture locale accompagnée par le règlement d'intervention de l'action ALIM01
Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		<ul> <li>2019-2022 :         <ul> <li>poursuite du travail par filière de définition des modalités d'approche pour permettre l'augmentation des agriculteurs de la CUCM fournisseurs et mise en œuvre des approches retenues</li> <li>définition et mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>Auto-diagnostic et engagement d'actions pour permettre la labellisation « en cuisine » des cantines</li> </ul> </li> </ul>
Indicateurs		Nombre de producteurs du territoire CUCM participant à la démarche Nombre de domaines de production (viande bovine, fruits, légumes, lait, etc.) du territoire CUCM participant à la démarche
	des effets attendus	% des éléments du repas en provenance du territoire CUCM
Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		2022

	Maîtrise d'ouvrage		Communes membres du groupement de commandes (Le Creusot, Montceau, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Saint-Sernin-du-Bois et Sanvignes) représentées par la ville du Creusot, coordonnateur du groupement de commandes cantines scolaires (prestataire SOGERES)
	Contact technique référent		Rachel DRAIN-PALUMBO, responsable du pôle éducation, ville du Creusot
d to	Si portage CUCM	Service porteur	
٥		Elu référent	
			Chambre d'agriculture, DRAAF, groupements professionnels agricoles, CM Terreco, Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Pôle service aux entreprises et innovation (DEDT)

			humains	0,05 à 0,1 ETP
	ns	necessaires	financiers	Coût global estimatif ~70 k€/an
	oye.		matériels	
	Σ	Points de vigilance pour la mise		Le développement d'une diversification de la production sur le territoire
		en œuvre, cond	ditions de réussite	constitue une condition de réussite essentielle de cette action.

### ALIM04 - Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans des démarches de circuits courts

u	on	Action	(producteurs, tran Etude de la pertine Réunions à destir	ctualisation d'étude diagnostic de l'offre et des besoins, des acteurs sformateurs, consommateurs) et de leurs besoins nce d'outils existants de mise en relations offre-besoins (tels que Agrilocal) nation des acteurs (par catégorie ou globale) pour informer sur les er les besoins d'accompagnement	
•	cti			Ţ	
	Logique d'action	Résultat(s) visé(s)	Identification de d	émarches de circuit court potentielles	
•	giq	1.00(0)		<b>↓</b>	
•	LC	Effet(s) attendu(s)	Emergence de nouveaux liens entre producteurs et consommateurs locaux		
		accertad(5)			
		Finalité(s) poursuivie(s)	Base de structurat	ion de l'alimentation et ses acteurs sur le territoire	
	on	Eléments de contexte, motivation de l'action		Au regard de la faible diversité actuelle des productions alimentaires du territoire, il semble plus réaliste d'envisager une étape intermédiaire de mise en réseau des acteurs existants (dont ceux issu de l'action ALIM01) avant de prévoir une structuration territoriale	
. , . , . , .	deroule	Articulation particulière avec		ALIM02 et 03 constituent des exemples d'orientations opérationnelles particulières déjà identifiées pour cette action de mise en réseau d'acteurs Cette mise en réseau d'acteurs aux travers de démarches plus ou moins ponctuelles constitue un préalable nécessaire à une structuration de systèmes alimentaires locaux	
	ion du	II Tabes de realisación		Calendrier à définir	
	escription	Indicatorina d	es résultats visés	Nombre d'acteurs informés de dispositifs pouvant les concerner	
		Indicateurs d	es effets attendus	Nombre d'acteurs mis en réseau	
(	D	Périodicité soul	naitable du suivi		
		Echéance souh dédiés éventue nécessaires) po		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET	
		Maîtrise d'ouvra Contact technic		Communauté urbaine Creusot-Montceau	
			Gervice porteur	Pascal MASSON, chargé de mission commerce et artisanat  Pôle service aux entreprises et innovation (DEDT)	
	urs	o. po. tage	lu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge du développement économique	
	E E	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		CA71, CCI71	
		Services communautaires impliqués (hors porteur)			
			р с. зом. ,		
			humains	A définir	
	Su	Moyens nécessaires	financiers		
	Moyens		matériels		
	Σ	Points de vigila	nce pour la mise		
			ditions de réussite		

#### C.8 Thématique animations et dispositifs supports

**Animations** et dispositifs supports (ADIS) ADIS01 - Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents Valorisation de la consommation d'eau du robinet avec usage de vaisselle lavable à destination des services et des élus Interne CUCM ADIS02 - Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE). Animation des acteurs du territoire ADIS03 - Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé ADIS04 - Soutenir la réalisation par les communes d'opérations Communes d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée ADIS05 - Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques Agriculteurs ADIS06 - Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie Industriels ADIS07 - Faciliter/accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire

ADISO8 - Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.

Mettre en place une vitrine, un lieu permanent de valorisation

(et d'expérimentation) de la transition énergétique

Tous

### ADIS01 - Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents

n	Action	Mise en place d'un groupe d'agents communautaires volontaires transversal pour identifier ce qui se fait déjà au niveau des services et réfléchir aux outils et animations qui pourraient permettre de faire connaître l'existant et encourager la diffusion des bonnes pratiques.
ction		Û
d'a		Mobilisation d'un groupe de personnes ressource au sein des services communautaires et repérage d'écogestes déjà existants
gique		Û
2	Effet(s) attendu(s)	Mise en place d'outils et d'animations permettant de valoriser et diffuser les bonnes pratiques
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Créer une culture des écogestes au sein de la collectivité

uoitoe		Eléments de d motivation de	contexte, l'action	Dans la continuité de la mise en place de la démarche de tri sélectif des déchets de bureau sur les sites communautaires. Existence de pratiques exemplaires mais peu connues et peu valorisées portées par des agents.
				Intégration du développement durable dans la nouvelle version de l'intranet en cours d'élaboration
. , ,				2020 : première réunion du groupe de travail A partir de 2020 : identification et valorisation de l'existants A partir de 2021 : proposition et mise en œuvre de premières animations
-	on di		des résultats visés	Nombre de personnes ressources mobilisées
:	ıptıc	Indicateurs	des effets attendus	Nombre d'agents touchés par les animations et les outils mis en place
	esci	Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
(	ח	dédiés éventu	haitable (et moyens Jellement Bour l'évaluation	Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

rs		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		it oniaci reconidhe referent		Laurence PROD'HOMME-MAGLOTT, chargée de mission développement territorial durable
		- F - 1 - 3 -	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
	ten	CUCM	Elu référent	
AC		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		
		Services communautaires impliqués (hors porteur)		Ressources humaines (DSF), prévention des déchets(DSP), SIIG (DSF) et tout service volontaire

		Moyens nécessaires	humains	A définir selon animations et outils retenus
Movens			financiers	A définir selon animations et outils retenus
	oye		matériels	A définir selon animations et outils retenus
		Points de vigilance pour la mise		S'assurer d'une démarche participative et incitative et non prescriptive

# ADIS02 - Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

d'action	Action	Optimisation de la prise en compte du dispositif par les services pour la définition des projets (paramètres techniques, anticipation de la récupération des justificatifs, etc.):  - refaire l'information (sur le principe des CEE et les modalités internes de constitution des dossiers) auprès des services pour tenir compte en particulier du renouvellement de certains agents  - repérage d'éventuels services nouvellement concernés par des opérations valorisables via une veille sur les projets communautaires émergeants  Préparer la vente des CEE obtenus et déposés sur la plateforme EMMY:  - étude des différents modes de cession des CEE  - mise en œuvre du mode de cession retenu
ne (		<b>⊕</b>
ogiqu	Résultat(s) visé(s)	Utilisation des fiches opération par les services dans la définition des cahiers des charges Choix d'un mode de cession et engagement d'une première vente des CEE collectés
Ţ.		Û
	• •	Augmenter le nombre d'opérations éligibles et valorisées et le montant cumulé de CEE obtenus
		Û
		A terme, valoriser la totalité des opérations communautaires intégrant une économie d'énergie et ouvrant droit à CEE et en tirer des recettes

-/- or	le de l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Ouverture par la CUCM d'un compte sur la plateforme nationale pour permettre le dépôt en propre des CEE obtenus en 2013 Informations des services et premier dépôt de CEE fin 2016 A l'heure actuelle, environ 1 GWhcumac est déposé sur le compte Afin de faciliter la collecte des CEE, mise en place sur l'intranet d'une plateforme interne de constitution des dossiers et de capitalisation des données et des informations sur le dispositif.  Outre la poursuite et l'amélioration continue de la procédure de collecte des CEE au sein des services communautaires, nécessité de préparation de la procédure de vente
,	derou	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Toutes les opérations conformes aux critères d'éligibilité des fiches opération standardisées
	tion du (	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Courant 2020 : information aux services Au fil de l'eau : repérage de nouvelles opérations et constitution des dossiers avec dépôt annuel d'un dossier global
	escription	Indicateurs	des résultats visés	Nombre de services contactés par rapport au nombre de services potentiels porteurs d'opérations valorisables
Ö	ػ		des effets attendus	Nombre d'opérations valorisées et cumul des CEE obtenus
		Périodicité sou	uhaitable du suivi	annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

		Maîtrise d'ouvrage		Communauté urbaine Creusot-Montceau
		II ONFACE FOCHNIALIO POFOPONE		Laurence PROD'HOMME-MAGLOTT, chargée de mission développement territorial durable
	ırs		Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
-	ite E		Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
•		Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		ATD
		Services comi impliqués (ho		Juridique (DSF), finances (DSF) et tous les services porteurs d'actions pouvant s'inscrire dans le dispositif des CEE

	Moyens nécessaires	humains	~10 jours par an cumulés pour l'animation du dispositif
		financiers	
oye		matériels	
			Implication des services porteurs d'actions valorisables au titre des CEE et travail de veille sur les opérations

# ADIS03 - Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé

d'action	Action	Organisation d'une réunion à destination des 34 communes du territoire pour présenter les dispositifs d'accompagnement (conseiller en énergie partagé (CEP)) et d'aides (en particulier dispositif régional Effilogis et valorisation de certificats d'économies d'énergie) aux actions de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti avec retours d'expérience de communes ayant déjà bénéficié de ces dispositifs et en ayant tiré des économies significatives sur leurs dépenses de fonctionnement liées aux consommations d'énergie.  Une information sur les modalités pour bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller en énergie partagée de l'ATD sera également présentée à cette occasion avec rappel de l'aide financière accordée par la CUCM sur la cotisation à l'ATD.  La communauté facilitera par la suite l'organisation sur le territoire de temps de travail avec le CEP réunissant les référents énergie des communes lorsque cela pourra être intéressant en termes de mutualisation des démarches et/ou d'échange entre les acteurs
dne		Û
Logique	Résultat(s) visé(s)	Réponse aux demandes des communes de conseils techniques et financiers liés à la rénovation de leur patrimoine Mise en réseau les porteurs d'actions d'économies d'énergie des communes pour faciliter le partage d'information et les échanges d'expériences
		₽.
	Effet(s) attendu(s)	Rénovation du patrimoine bâti communal
		Ŷ
	Finalité(s) poursuivie(s)	Dynamique de rénovation amplifiée par l'exemplarité des communes

déroulé de l'action			L'agence technique départementale (ATD) propose un service de conseiller en énergie partagé dont bénéficient actuellement 10 communes du territoire. En 2019, ce service est disponible sans frais supplémentaires moyennant signature d'une convention d'engagement pour toute commune adhérente à l'ATD (adhésion que soutient la CUCM via le remboursement de la moitié du montant de la cotisation) soit actuellement pour 24 des communes du territoire. Cet accompagnement a permis la réalisation d'actions d'économies d'énergie significatives par les communes et constitue une base d'identification de référents énergie au sein des communes. De plus, d'autres communes ont pris contact avec la CUCM pour des questions techniques ou financières de travaux énergétiques dans leurs bâtiments ce qui rend nécessaire une coordination de l'accompagnement des communes et une animation spécifique sur ces thèmes
ъ	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		L'action en direction des communes de facilitation et d'accompagnement d'action de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable (ADIS04) sera coordonnée avec cet accompagnement CEP pour les communes concernées
Description	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2020 : Organisation d'une réunion d'information à destination des communes Puis, au fil de l'eau, accompagnement et facilitation des échanges et mise en réseau entre communes engagées
		des résultats visés	Nombre de communes accompagnées
	Indicateurs	des effets attendus	Surfaces de bâtiments communaux rénovés / consommation moyenne au m² des bâtiments communaux
	Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'ouv	/rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techr	nique référent	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
Ų	, o. po. tago	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
1	CUCM	Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
<b>t</b> <	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		ATD, Région, ADEME
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		

		Moyens nécessaires	iniimains	Animation du réseau de référents communaux identifiés dans le cadre du dispositif
			mnanciers	Jusqu'à 45 000€ par an pour soutenir l'adhésion des communes du territoire
	Mo		matériels	
		Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

# ADIS04 - Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée

d'action	Action	actions en cours s et de production dassociées. Puis identification ou partie des com documentations, r Selon les attentes	emps, réunions thématiques à destination des communes en lien avec les ur les questions d'ores et déjà identifiées d'économie d'énergie (ADISO3) l'énergie renouvelable (ENRRO2) intégrant les possibilités de financement au fil de l'eau des sujets et apports pouvant répondre aux besoins de tout munes participantes afin de proposer des actions adaptées (animations, etours d'expériences, etc.).  des communes, cette animation pourra également inclure une veille sur diques et/ou les dispositifs d'aides (appels à projet, etc.) pouvant faciliter de leurs actions.	
			Û	
ol pipo	Résultat(s) visé(s)		itions et de retour d'expérience à destination des communes sur les mie et de production d'énergie	
	Effet(s) attendu(s)		en œuvre d'actions d'économie d'énergie et de production d'énergie itiative des communes	
			Û	
	Finalité(s) poursuivie(s)		démarches d'exemplarité des collectivités constituant une des bases de on d'autres typologies d'acteurs	
l'action	Eléments de co		Il s'agit ici de proposer une animation en direction des communes facilitant l'accompagnement technique et méthodologique de la mise en œuvre de leurs opérations d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable	
5	Articulation particulière avec		L'action ADIS03 d'accompagnement des communes par un conseiller en énergie partagé permettra d'identifier des référents énergie au sein des communes afin de faciliter les échanges	
dáronlá	Etapes de réal Calendrier de	isation mise en œuvre	Adaptation aux besoins	
=	3	des résultats visés	Nombre de temps d'échange	
occrintion	- I	des effets attendus	Nombre d'opérations d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable engagées par les communes	
	Périodicité sou	haitable du suivi	annuelle	
٥	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET	
	Maîtrise d'ouvi	rane	Communauté urbaine Creusot-Montceau	
	Contact techni		Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat	
	c:	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)	
2	CUCM	Elu référent	Conseiller(ère) déléqué(e) en charge de l'énergie	
Actorize	Partenaires (te	echniques,	ATD, ADEME, Région	
	Services comn impliqués (hor	nunautaires		
	Moyens	humains	Selon besoins des communes	
	ná ananima	financiers	A définir	
0		matériels		
Movens	Points de vigile	ance pour la mise	Si la mise en réseau sera facilitée par l'identification de référents énergie au sein des communes (en particulier au travers de l'identification associée à l'adhésion au dispositif CEP de l'ATD (ADS5)), c'est bien à	

en œuvre, conditions de réussite associée à l'adhésion au dispositif CEP de l'ATD (ADS5)), c'est bien à

l'ensemble des communes du territoire que s'adressera ce dispositif

### ADIS05 - Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques

ogique d'action	Action	Organisation de formations sur l'impact du changement climatique en secteur allaitant et les changements de pratiques permettant réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques. Formation de 2 jours visant à :  - apporter aux participants des éléments de connaissance sur les effets du changement climatique (du global jusqu'à l'échelle de l'exploitation) et les sur les pratiques agricoles contribuant au changement climatique  - permettre à chaque participant de construire sa stratégie d'adaptation à moyen et long terme pour adapter son exploitation et atténuer les effets de ses pratiques  Organisation d'une conférence sur l'adaptation de la filière allaitante, s'appuyant sur les retours d'expérience de cette formation et qui pourra aussi être l'occasion d'orienter les participants vers des formations adaptées leur permettant d'approfondir ses questions et d'identifier leurs possibilités d'action.  Relais locaux pour signaler les formations sur ce sujet (services communautaires en lien avec les agriculteurs du territoire sur les thématiques eau, alimentation et énergie)  Utilisation de simulations sur le territoire pour préciser les données propres au territoire
		Û.
	Résultat(s) visé(s)	Participation des agriculteurs aux animations et formations
		Û
	Effet(s) attendu(s)	Mise en place de changements de pratiques au sein des exploitations des agriculteurs
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Favoriser la pérennité de l'activité agricole sur le territoire

de l'action	Eléments de contexte, motivation de l'action		Travail en cours de la CA71 sur des formations en direction des agriculteurs pour leur permettre d'adapter leurs pratiques vis-à-vis des changements climatiques. Au niveau régional, mise en place d'un observatoire des effets du changement climatique et des adaptations de pratiques, développement d'outils de simulation dont l'outil CAP'2ER permettant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre et de la contribution au maintien de la biodiversité d'un atelier bovin. Les problématiques rencontrées par les agriculteurs, en particulier lors des épisodes de sécheresses de ces dernières années, mettent en évidence le besoin d'adaptation des pratiques à ce type de situation qui devrait se multiplier à l'avenir
du déroulé	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Les actions en lien avec les agriculteurs sur les questions de l'eau (REGE03, 04, 05, 06), de l'alimentation (ALIM01, 04) ou des énergies renouvelables (ENRR02, 04, 05) pourront être des occasions de signalement des formations existantes aux exploitants du territoire
Description	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Septembre 2020 : Expérimentation de la formation « Adapter ses pratiques au changement climatique en système allaitant » sur la Saône-et-Loire Fin 2020 : organisation d'une conférence s'appuyant sur le retour d'expérience de la formation de septembre 2020 A partir de 2021 : duplication sur le territoire de la formation
	Indicateurs	des résultats visés	Nombre d'agriculteurs du territoire informés
	Indicateurs	des effets attendus	Nombre d'exploitations actives sur le territoire
	Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

		Maîtrise d'ouvrage		Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
		Contact technique référent		Thomas GONTIER, Conseiller Energie Biomasse Climat
	Ş	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Service porteur	
	eur		Elu référent	
ΔA	ACT	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		Communauté urbaine Creusot-Montceau
				Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT) Eau et assainissement (DSP), services aux entreprises et innovation (DEDT)

	Moyens nécessaires	humains	
~		financiers	A définir
Moye		materieis	Mise à disposition de salles de réunion sur le territoire par la CUCM si nécessaire
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite		

#### ADIS06 – Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie

	e d action	Action	Identification des entreprises industrielles du territoire éligibles au dispositif au regard du code NAF.  Temps d'information des agents communautaires en lien avec les entreprises du territoire sur les différents dispositifs d'accompagnement existants sur les questions énergie (offre du réseau régional de la transition écologique et économique (RT2E) dont visite ou diagnostic énergie par la CCI, etc.) et en particulier sur le dispositif PRO-REFEI permettant une montée en compétence au sein de l'entreprise.  Identifier les entreprises se questionnant sur leurs consommations énergétiques en particulier à l'occasion des visites préalables à l'organisation, par le pôle service aux entreprises et innovation, d'un petit déjeuner entreprises sur une zone d'activité. Leur signaler à cette occasion l'existence de ces offres dont en particulier cette formation.  Si le nombre d'entreprises intéressées est suffisant, étudier la possibilité d'organiser les deux jours de stage collectif en présentiel sur le territoire (avec mise à disposition de salle par la CUCM) afin de favoriser une mise en réseau des référents.
	rogidne		<u> </u>
-	LO	Résultat(s) visé(s)	Incitation des entreprises à approfondir leur prise en compte de la question énergétique dans leurs évolutions en profitant des dispositifs du réseau RT2E et en particulier du dispositif PRO-REFEI
			Û
			Mise en œuvre de nouvelles actions d'économies d'énergie au sein des entreprises industrielles du territoire
			Û
		Finalité(s) poursuivie(s)	Réduction des dépenses énergétiques des entreprises du territoire

déroulé de l'action			Dans le cadre du PCET et du premier partenariat avec la CCI de Saône-et-Loire, une formation de référents énergie avait été proposée en 2013 aux entreprises du territoire et avait permis une montée en compétence de 5 référents énergie au sein de grandes entreprises du territoire, l'émergence de projets d'économie d'énergie au sein de ces entreprises et une mise en réseau de celles-ci par le biais des temps de travail collectifs. Le dispositif a aujourd'hui évolué et se retrouve porté au niveau national par l'ATEE (association technique énergie environnement) sous l'intitulé PRO-REFEI. Les coûts pédagogiques sont pris en charge à 100% pour un effectif SIREN inférieur à 300 et à 50% au-delà de 300. Il est constitué de 3 étapes de formation : un mooc de 6h, un stage collectif en présentiel de 2 jours et un accompagnement individuel en situation de travail sur 2,5 jours répartis sur plusieurs semaines. Ce dispositif s'inscrit par ailleurs dans une offre d'accompagnement des entreprises sur les questions énergie, déchets, environnement portée par le réseau régional de la transition écologique et économique
du dé	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		
Description of	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		Début 2021 : identification des entreprises du territoire concernées, intégration d'un volet énergie au questionnaire servant de base d'entretien avec les entreprises en préparation d'un petit déjeuner sur la zone d'activité et information sur les différents dispositifs existants A partir de 2021 : information des entreprises sur les dispositifs existants et accompagnement, le cas échéant de la territorialisation d'une formation PRO-REFEI
	Indicateurs	des résultats visés	A définir
	indicateurs	des effets attendus	A définir
	Périodicité souhaitable du suivi		
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'ouv	/rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techr	nique référent	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
ç		Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
	CUCM		Conseiller(ère) délégué(e) en charge de l'énergie
<del>\</del>	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)		CCI71 et autres membres du RT2E
	Services communautaires impliqués (hors porteur)		Service aux entreprises et innovation (DEDT)

	Moyens nécessaires	humains	10 jours en 2020 à partir de 2021 : variable selon nombre d'entreprises intéressées
S		financiers	
yen		matériels	
Mo			Dans le cas où des entreprises contactées seraient intéressées par un diagnostic mais sans pouvoir identifier d'agent à former au sein de leur service, elles pourront être orientées vers le dispositif de diagnostic énergie proposé par la CCI

# ADIS07 - Faciliter et accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire

action	Action	Choix d'une typologie d'acteurs et/ou d'une thématique particulière participant aux objectifs climat-air-énergie Etat des lieux auprès des organismes partenaires et via les contacts directs avec les acteurs ciblés (en marge d'autres démarches) des actions/projets Identification de démarche à mettre en œuvre pour faciliter l'émergence de réalisation auprès de la typologie d'acteurs/ sur la thématique ciblée. Extension à d'autres acteurs, d'autres thématiques Etude de l'opportunité et, le cas échéant des modalités, de mise en place d'un dispositif de fonds d'initiatives citoyennes.
Р		$^{-}$
ogique	Résultat(s) visé(s)	Identifier des porteurs de projet potentiels
Ľ		Û
	Effet(s) attendu(s)	Contribution à la mise en réseau des acteurs locaux
		Û
	Finalité(s) poursuivie(s)	Aider à l'émergence de projets participant aux objectifs climat-air-énergie du territoire

du déroulé de l'action	•		Pour jouer un rôle de coordination de la transition énergétique sur son territoire, la CUCM a besoin d'identifier les possibles futurs porteurs d'actions et leurs besoins afin de participer à la création d'un environnement favorable (mise en réseau, conseils et orientation vers des partenaires possibles ou des dispositifs existants, diffusion de l'information sur les opérations exemplaires, etc.).
	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		La mise en place de la charte d'engagement (ADIS08) pourra contribuer à l'identification des projets et réalisations de certains acteurs
	Etapes de réalisation Calendrier de mise en œuvre		2020-2021 : état des lieux et mise en place de démarches facilitatrices pour la première typologie d'acteurs retenue Après 2022 : élargissement du dispositif
i	Indicateurs	des résultats visés	Nombre de porteurs de projets identifiés
crinti	indicateurs	des effets attendus	A définir selon les modalités d'accompagnement retenues
96	Périodicité so	uhaitable du suivi	annuelle
	Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'ou	vrage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact tech	nique référent	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
	Si portage	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
	CUCM	Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge du plan climat
•	Partenaires ( institutionnel	techniques, s, financiers)	Selon les typologies d'acteurs et de projets suivis
	Services com impliqués (ho		Selon les typologies d'acteurs et de projets suivis

		humains	A définir selon les modalités d'accompagnement retenues
ç	Moyens nécessaires	financiers	A définir selon les modalités d'accompagnement retenues
2		matériels	A définir selon les modalités d'accompagnement retenues
Z	Points de vigila en œuvre, con	ance pour la mise ditions de réussite	Pour que le dispositif puisse amener des interactions de réseau pertinentes, nécessité d'un nombre suffisant d'acteurs et projets identifiés

#### ADIS08 - Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires

d'action	Action	Benchmark sur les chartes de ce type pouvant avoir été mises en place sur d'autres territoires Sur cette base, rédaction d'un projet de charte d'engagement PCAET pour la CUCM et proposition du document et de la démarche de mobilisation des partenaires associée aux membres du COPIL pour avis et validation Présentation de la charte et du dispositif associé aux membres du comité de suivi et incitation à valoriser leurs projets d'actions contribuant aux objectifs climat-air-énergie du territoire par signature de la charte Organisation d'un évènement de signature de la charte par les premiers signataires (dont la CUCM).  Poursuite de l'accueil de nouveaux signataires au fil de l'eau et valorisation de leurs engagements en faisant connaitre ceux-ci	
gique	<u>■</u>		
Logic		Etablissement d'une charte d'engagement territoriale à contribuer aux objectifs climat-air- énergie définis par le PCAET	
		Û	
	• •	Matérialisation de l'engagement d'acteurs territoriaux par la signature de cette charte et l'inscription des actions qu'ils portent en propre	
		Ŷ	
	Finalité(s) poursuivie(s)	Contribuer à l'engagement de nouveaux partenaires porteurs d'actions contribuant aux objectifs climat-air-énergie sur le territoire	

rintion du déronlé de l'action	Ion	Eléments de contexte, motivation de l'action		Les ateliers de concertation du PCAET ont montré une mobilisation significative d'acteurs du territoire portant parfois leur propres actions ou projets d'actions participants aux objectifs climat-air-énergie du territoire. Afin de faire connaitre ces engagements et d'inciter d'autres acteurs à s'en inspirer pour développer l'engagement sur le territoire, une charte reprenant à la fois un tronc commun rappelant les objectifs du PCAET et une partie propre au signataire présentant ses engagements
	de l'a	Articulation particulière avec d'autres actions ou dispositifs		Les démarches d'identification et de facilitation d'initiatives locales de l'action ADIS07 pourront faire émerger de nouveaux signataires et inversement les engagements des signataires pourront contribuer à l'état des lieux des acteurs engagés et de leurs projets et réalisations
	u de	Etapes de réalisation		2019 - 2020 : Benchmark sur les chartes de ce type existantes et rédaction d'un projet de charte et définition des procédures et/ou outils de mobilisation des partenaires Fin 2020 : validation par le COPIL, présentation aux membres du comité de suivi et organisation d'un évènement pour les premières signatures de charte (dont signature par la CUCM) A partir de 2021 : Procédure d'ajout périodique de nouveaux signataires
2	$\supset$	Indicateurs	des résultats visés	
		maicaccurs	des effets attendus	Nombre de partenaires signataires
		Périodicité souhaitable du suivi		annuelle
		Echéance souhaitable (et moyens dédiés éventuellement nécessaires) pour l'évaluation		Evaluation de mi-parcours et évaluation finale du PCAET

	Maîtrise d'ouv	rage	Communauté urbaine Creusot-Montceau
	Contact techn	ique référent	Audrey MADELENEAU, chargée de mission énergie-climat
ပှာ	Si portage	Service porteur	Développement territorial durable coopération, contractualisation (DEDT)
eur	CUCM	Elu référent	Conseiller(ère) délégué(e) en charge du plan climat
	Partenaires (tinstitutionnels		
	Services comi impliqués (ho		

	Moyens	humains	~10 jours pour élaboration initiale du projet de charte Temps variable pour l'animation du dispositif dans les années qui suivront selon procédures retenues
0	nécessaires	financiers	
2		matériels	
2			Mise en avant des engagements pris par les différents acteurs (projets portés par ceux-ci pour contribuer aux objectifs climat-air-énergie du territoire) afin de faire tache d'huile auprès d'autres acteurs du territoire

### D Annexe : Contribution du plan d'actions à la stratégie climat-air-énergie du territoire

Actions				Contribution aux objectifs de réduction d'énergie finale (pour mémoire, objectifs fixés à l'horizon 2030)  Contribution aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet serre (pour mémoire, objectifs fixés à l'horizon 2030)										à l'horizon 2030)						
			transport (-20%)	résidentiel (-12%)	tertiaire (-20%)	industrie (-13%)	agriculture (-11%)	transport (-24%)	résidentiel (-30%)	tertiaire (-38%)	industrie (-33%)	agriculture (-15%)	déchets (-50%)	PM10 (-29%)	PM2,5 (-26%)	NOX 5		COVNM (-3%)	ectifs fixés  NH3	
#	REHA01	Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et une OPAH de renouvellement urbain		+++					+++					+	+		+			
abita	REHA02	Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en	+	+				+	+					+	+		+			
de l'habitat	piste de	produisant des logements par recyclage de l'existant.  Massifier la rénovation énergétique du parc d'habitat privé via le déploiement d'un Service Public de		++					++					+	+		+			
vation c	réflexion REHA03	l'Efficacité Energétique (SPEE) Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social		+					+					+	+		+			
ovat	REHA04	Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le		++					++					+	+		+			
Réno	REHA05	territoire de la CUCM Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la		++					++					+	+		+			
	MOTR01	CUCM Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM	+					+											$\longrightarrow$	
	MOTR02	Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration	+					+						+	+	+				
	MOTR03	Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire	+					+						+	+	+				
	MOTR04	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et	_					_						++	4.4	++				
Ę	WIOTRO4	à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules												***	77	77				
ods	MOTR05	Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable	++					++						+	+	+				
trans	MOTR06	Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces et actives	+++					+++						++	++	++				
obilité	MOTR07	Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun	++					++						++	++	++				
Mobi	MOTR08	Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique	+					+						+	+	+				
	MOTR09	Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires	+					+						+	+	+				
	MOTR10	Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture	+					+						+	+	+				
	piste de réflexion	Animer la promotion du partage de véhicules sur le territoire	+					+												
	REGE01	Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau			+					+										
=	REGE02	Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées			+					+										
le l'eau	REGE03	Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme			+					+				+	+					
p u	REGE04	Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord			+					+				+	+					
et gestio	REGE05	Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles)			+					+										
	REGE06	Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau			+		+			+		+								
Ressources	REGE07	Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de payement des factures d'eau		+	+				+	+										
Res	piste de réflexion	Mettre en place un accompagnement-conseil des entreprises et collectivités dans la gestion de grosses consommations d'eau			+	+				+	+									
	REGE08	Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle			+					+										
	piste de réflexion	Mettre en place des aides à la récupération des eaux pluviales			+					+										
	ECCI01	Mettre en place une recyclerie											++							
aire	ECCI02	Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique	+		+	++	+	+		+	++	+	++	+	+	+	+	+		
Economie circulair	pour mémoire	Existence d'un écosystème dynamique principalement associatif qui s'est développé sur le territoire autour d'actions encourageant réparation, réemploi et partage des objets avec mise en place de repair cafés pour la réparation de petits équipements, actions de remise en circulation de matériel informatique après reconditionnement et réinstallation de systèmes d'exploitation, récupération de pièces détachées sur des vélos destinés à la déchetterie, organisation de gratiférias, système d'échange local, etc.											++							
	ECCI03	Elaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire											+++							

		Actions		Contribution aux objectifs de réduction d'énergie finale (pour mémoire, objectifs fixés à l'horizon 2030)  Contribution aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (pour mémoire, objectifs fixés à l'horizon 2030)									Contribution aux objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (pour mémoire, objectifs fixés à l'horizon 2030)							
			transport (-20%)	résidentiel (-12%)	tertiaire (-20%)	industrie agriculture (-13%) (-11%)	transport (-24%)	résidentiel (-30%)	tertiaire (-38%)	industrie (-33%)	agriculture (-15%)	déchets (-50%)	PM10 (-29%)	PM2,5 (-26%)	NOX (-27%)		COVNM (-3%)	NH3 (-22%)		
ē	GPAC01	Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'énergie sur le domaine public	,		+	+			+	+		,	,	, ,	, ,	,	, ,			
ınautaiı	pour mémoire	Poursuite et adaptation aux conditions climatiques futures des choix de végétation réalisés par la CUCM pour les espaces verts sur les zones d'activité qui intègrent d'ores et déjà la notion d'économie d'eau (les végétaux choisis ne nécessitant aucun arrosage après la 1ère année).			+				+											
ommo	GPAC02	Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions			+				+				+	+						
oine c	GPAC03	Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie			+				+				+	+		+				
Gestion du patrimoine communautaire	pour mémoire	Les services techniques de la Communauté urbaine tendent d'ores et déjà à intégrer dans leurs travaux et marchés de travaux des pratiques ou obligations à destination des prestataires contribuant aux objectifs climat-air-énergie : plan de gestion environnemental des déchets, valorisation des matériaux, etc.	+		+		+		+			+								
ion dt	piste de réflexion	Economiser les ressources et l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lors des travaux de voirie et/ou sur les réseaux d'eau	+		+		+		+			+	+	+						
Gest	piste de réflexion	Mettre en place une démarche globale d'accompagnement de l'intégration de critères climat-air-énergie dans les marchés publics	+		+	+	+		+	+		+								
in	ENRR01	Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser								+										
renouvelables ou de récupération	ENRR02	Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments							++	++										
récup	pour mémoire	Convention de la CUCM avec l'EIE qui apporte une aide technique et des conseils sur les aides financières existantes aux particuliers		++			<u> </u>	++					+	+		+				
op no	ENRR03	Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air							+	+	+		Р	oint de v	rigilance					
sa c	ENRR04	Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager	+				+		+	+	+			+				+		
abl	ENRRO5	Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets									+	++			1			<del>                                     </del>		
uvel	piste de réflexion	Faciliter la valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels								++			+	+	+	+				
)OU:	ENRR06	Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables									<del> </del>									
	ENRR07	Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables.																		
Energies	piste de réflexion	S'appuyer sur une société d'économie mixte (création ou adhésion) pour accompagner le développement des énergies renouvelables																		
	piste de réflexion	Développer la formation autour des énergies renouvelables dans des filières universitaires																		
	ALIM01	Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire	+				+								+					
ion	ALIM02	Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)	+				+								+					
ntat	Pour mémoire	Mise en œuvre de démarches participant à l'approvisionnement de cantines scolaires en produits locaux au niveau des services de restauration collective de certaines communes du territoire communautaire.	+				+								+					
Alimentation	ALIM03	Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire	+				+								+					
	ALIM04	Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans des démarches de circuits courts	+				+								+					
	piste de réflexion	Accompagner la structuration de systèmes alimentaires locaux dans l'optique d'élaboration d'un projet alimentaire territorial	+				+								+					
	ADIS01	Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents	+	<u> </u>	+		+		+			+			1					
ırts	piste de réflexion	Valorisation de la consommation d'eau du robinet avec usage de vaisselle lavable à destination des services et des élus	+				+					+								
oddns	ADIS02	Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)	+		+		+		+											
et dispositifs supports	ADIS03	Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé			++		<u> </u>		++											
dispo	ADIS04	Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée  Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en			++		<u> </u>		++											
	ADIS05 ADIS06	matière notamment d'adaptation aux changements climatiques  Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie				++				++	++		+	1	+	+		+++		
Animations	ADIS06	Faciliter et accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire		selo	n projets po	l l	1	S	elon proje		<u> </u>	1	<del></del>	se	lon proje	ets porté	es			
Ani	ADIS08	Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.		selo	on projets po	ortés		S	elon proje	ts portés				se	lon proje	ets porté	.s			
	piste de réflexion	Mettre en place une vitrine, un lieu permanent de valorisation (et d'expérimentation) de la transition énergétique.			on projets po				elon proje	· ·					<u> </u>	ets porté				

			Contribution aux objectifs de production/consommation d'énergies renouvelables (pour mémoire, objectifs fixés à l'horizon 2030)								Thème de contribution aux	
		Actions	biomasse (285GWh)	Solaire PV (96GWh)	Solaire thermique (12GWh)	biogaz (cogénération) (3,2GWh)	bioGNV (31GWh)	éolien (71GWh)	pompes à chaleur (19GWh)	chaleur fatale	objectifs d'adaptation aux changements climatiques	
tat	REHA01	Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et une OPAH de renouvellement urbain	+		+				+		résidentiel	
Rénovation de l'habitat	REHA02	Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant.									aménagement / urbanisme et résidentiel	
n de	piste de réflexion	Massifier la rénovation énergétique du parc d'habitat privé via le déploiement d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)									résidentiel	
atio	REHA03	Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social									résidentiel	
énova	REHA04	Mise en place d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux d'Habellis sur le territoire de la CUCM									résidentiel	
č	REHA05	Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de l'OPAC sur le territoire de la CUCM									résidentiel	
	MOTR01	Créer une direction des mobilités au sein de la CUCM									-	
	MOTR02	Mettre en place et animer un plan de déplacement d'administration									-	
	MOTR03	Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire									-	
	MOTR04	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la flotte de bus au fur et à mesure de son renouvellement en faisant évoluer la motorisation des véhicules					+				-	
Ę	MOTR05	Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable									-	
Mobilité transport	MOTR06	Élaborer et mettre en œuvre un plan des mobilités intégrant une démarche favorisant les mobilités douces									-	
tra	MOTR07	et actives Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun									_	
ilité		Inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, administrations, etc.) à la mise en place de										
Mob	MOTR08	plans de déplacements individuels ou mutualisés par secteur géographique									- aménagement /	
	MOTR09	Inciter à la pratique d'une mobilité apaisée pour les scolaires									urbanisme	
	MOTR10	Animer le territoire pour encourager le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture									-	
	piste de réflexion	Animer la promotion du partage de véhicules sur le territoire									-	
	REGE01	Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau										
	REGE02	Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées									eau	
de l'eau	REGE03	Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Sorme									eau, agriculture, biodiversité	
	REGE04	Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord									eau, agriculture, biodiversité	
gesti	REGE05	Étudier les possibilités d'économie et de stockage d'eau sur le territoire (notamment pour les usages agricoles),									eau, agriculture	
ses et	REGE06	Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau									eau, agriculture	
Ressources et gestion	REGE07	Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de payement des factures d'eau									eau, résidentiel	
Res	piste de réflexion	Mettre en place un accompagnement-conseil des entreprises et collectivités dans la gestion de grosses consommations d'eau									eau, industrie, espaces verts, tertiaire	
	REGE08	Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle									eau, résidentiel	
	piste de réflexion	Mettre en place des aides à la récupération des eaux pluviales									eau, résidentiel	
	ECCI01	Mettre en place une recyclerie									-	
aire	ECCI02	Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique	+							++	-	
Economie circulaire	pour mémoire	Existence d'un écosystème dynamique principalement associatif qui s'est développé sur le territoire autour d'actions encourageant réparation, réemploi et partage des objets avec mise en place de repair cafés pour la réparation de petits équipements, actions de remise en circulation de matériel informatique après reconditionnement et réinstallation de systèmes d'exploitation, récupération de pièces détachées sur des vélos destinés à la déchetterie, organisation de gratiférias, système d'échange local, etc.									-	
Ш	ECCI03	Elaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire									-	

			Contribution	Thème de contribution aux							
	Actions		biomasse (285GWh)	Solaire PV (96GWh)	Solaire thermique (12GWh)	biogaz (cogénération) (3,2GWh)	bioGNV (31GWh)	éolien (71GWh)	pompes à chaleur (19GWh)	chaleur fatale	objectifs d'adaptation aux changements climatiques
ē	GPAC01	Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'énergie sur le domaine public				,					-
communautaire	pour mémoire	Poursuite et adaption aux conditions climatiques futures des choix de végétation réalisés par la CUCM pour les espaces verts sur les zones d'activité qui intègrent d'ores et déjà la notion d'économie d'eau (les végétaux choisis ne nécessitant aucun arrosage après la 1ère année).									eau, espaces verts
comm	GPAC02	Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions									tertiaire
	GPAC03	Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie									-
ı patrimoine	pour mémoire	Les services techniques de la Communauté urbaine tendent d'ores et déjà à intégrer dans leurs travaux et marchés de travaux des pratiques ou obligations à destination des prestataires contribuant aux objectifs climat-air-énergie : plan de gestion environnemental des déchets, obligation de valorisation des matériaux, etc.									-
ion du	piste de réflexion	Economiser les ressources et l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lors des travaux de voirie et/ou sur les réseaux d'eau									aménagement / urbanisme
Gestion	piste de réflexion	Mettre en place une démarche globale d'accompagnement de l'intégration de critères climat-air-énergie dans les marchés publics									-
n	ENRR01	Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser		+							-
ératio	ENRR02	Animer le développement du photovoltaïque en toiture sur le territoire en particulier en direction des entreprises disposant de grandes surfaces de bâtiments		+++							-
récupération	pour mémoire	Convention de la CUCM avec l'EIE qui apporte une aide technique et des conseils sur les aides financières existantes aux particuliers	+	+	+				+		résidentiel
ou de r	ENRR03	Susciter et accompagner le développement de chaudières collectives bois de moyenne capacité, alimentées par des ressources locales tout en préservant la qualité de l'air	++								-
s or	ENRR04	Promouvoir et susciter les démarches de valorisation locale du bois bocager	++								agriculture, biodiversité
ble	ENRR05	Poursuivre l'information sur la méthanisation pour favoriser l'émergence de porteurs de projets				++	++				-
renouvelables	piste de réflexion	Faciliter la valorisation de la chaleur fatale issue des procédés industriels								++	industrie
ou	ENRR06	Encourager la création d'entités de participation citoyenne pour le financement des énergies renouvelables	+	+	+	+	+	+			-
	ENRR07	Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables.	+	+		+	+	+			-
Energies	piste de réflexion	S'appuyer sur une société d'économie mixte (création ou adhésion) pour accompagner le développement des énergies renouvelables	+	+		+	+	+			-
	piste de réflexion	Développer la formation autour des énergies renouvelables dans des filières universitaires	+	+	+	+	+	+	+	+	-
	ALIM01	Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire									agriculture
ion	ALIM02	Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)									-
Alimentation	Pour mémoire	Mise en œuvre de démarches participant à l'approvisionnement de cantines scolaires en produits locaux au niveau des services de restauration collective de certaines communes du territoire communautaire.									-
Alim	ALIM03	Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire - expérience pilote du groupement de commande de 6 communes du territoire									-
	ALIM04	Accompagner la mise en réseau d'acteurs locaux dans des démarches de circuits courts									-
	piste de réflexion	Accompagner la structuration de systèmes alimentaires locaux dans l'optique d'élaboration d'un projet alimentaire territorial									-
	ADIS01	Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents									tertiaire
rts	piste de réflexion	Valorisation de la consommation d'eau du robinet avec usage de vaisselle lavable à destination des services et des élus									-
oddn	ADIS02	Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)									-
et dispositifs supports	ADIS03	Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé									tertiaire
lispos	ADIS04	Soutenir la réalisation par les communes d'opérations d'économies d'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée	+	+	+				+		tertiaire
	ADIS05	Poursuivre les actions d'information et de formation sur les évolutions des pratiques agricoles, en matière notamment d'adaptation aux changements climatiques									agriculture
jo	ADIS06	Accompagner sur le territoire la formation de référents énergie en industrie									industrie
Animations	ADIS07	Faciliter et accompagner l'émergence de projets portés par des acteurs locaux et participant à la transition énergétique du territoire				selon projets p	portés				
Ā	ADIS08	Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.				selon projets p	portés				-
	piste de réflexion	Mettre en place une vitrine, un lieu permanent de valorisation (et d'expérimentation) de la transition énergétique.				selon projets p	portés				<u>-</u>